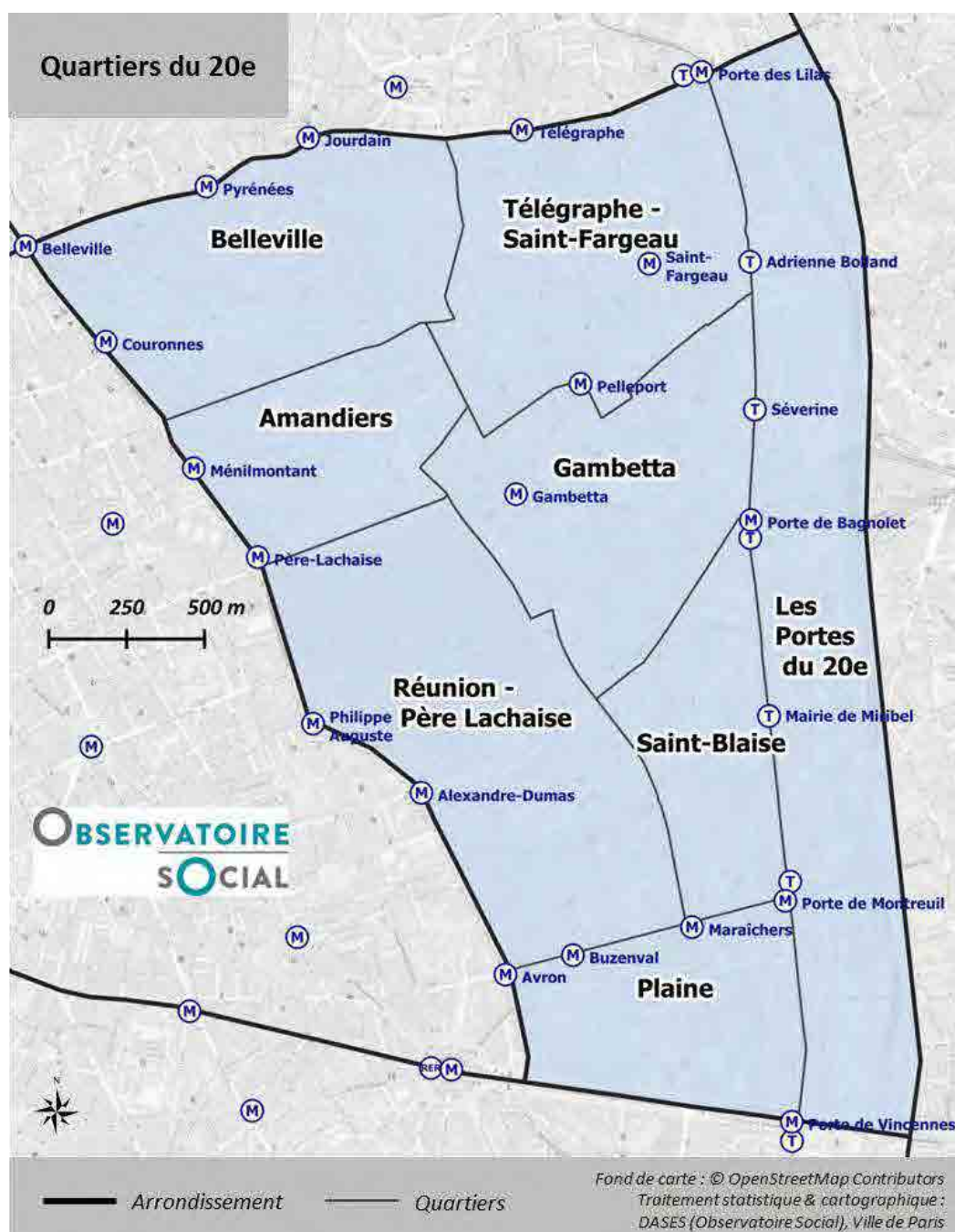


# Portrait social du 20<sup>e</sup> arrondissement



## Synthèse

**Le 20<sup>e</sup> arrondissement compte 195 814 habitants en 2017, une population qui a légèrement diminué sur les cinq dernières années**, à l'image de la tendance parisienne. En effet, si le nombre de ménages a augmenté, de même que le nombre de logements et de résidences principales, la taille de ces ménages est moins importante : le territoire enregistre notamment une hausse du nombre de personnes vivant seules.

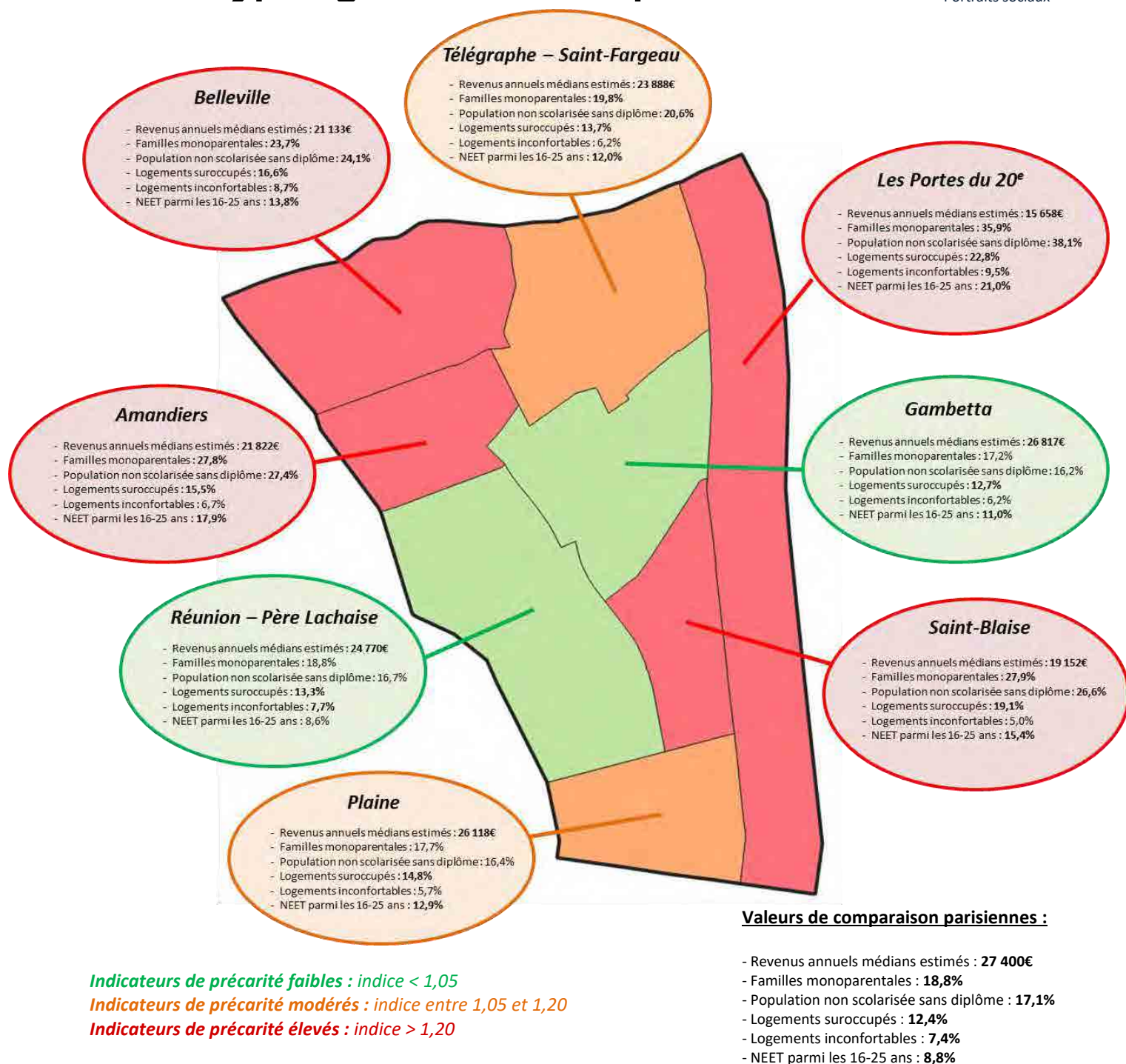
**Le profil sociodémographique de l'arrondissement est marqué par une forte mixité générationnelle** : on y retrouve une forte proportion de 35-60 ans (35 %) tandis que la population plus jeune des 20-34 ans est légèrement moins importante qu'à Paris (24 %). **L'arrondissement, familial, affiche une forte surreprésentation des familles monoparentales** : ces ménages plus vulnérables constituent 23 % des familles du territoire (contre 19 % en moyenne à Paris). Les familles nombreuses représentent quant à elles 9 % des familles de l'arrondissement (8 % à Paris). Ces nombreuses familles coexistent avec une population de séniors de plus en plus importante. En effet, l'arrondissement, qui compte 21 % de personnes de 60 ans ou plus, **enregistre un vieillissement de sa population et une forte augmentation du nombre de personnes âgées ces dernières années**. En cinq ans, le nombre de 60-74 ans a ainsi augmenté de +2,8 % par an en moyenne contre +1,2 % à Paris. Ces séniors se distinguent de leurs homologues parisiens par un recours plus important au minimum vieillesse qu'est l'ASPA, et sont également plus souvent bénéficiaires de l'APA (Aide personnalisée d'autonomie). **Les séniors du 20<sup>e</sup> affichent des niveaux de vie bien plus faibles que l'ensemble des séniors parisiens**.

Plus largement, **la population du 20<sup>e</sup> montre des signes de précarité plus accentués que le reste des Parisien-ne-s**. L'arrondissement se distingue par une forte mixité sociale : on compte environ 1 cadre pour 1 employé/ouvrier. Néanmoins, si les employés et ouvriers représentent encore un tiers de la population active, on observe une augmentation importante du nombre de cadres au sein de la population du 20<sup>e</sup> ces dernières années. La population du 20<sup>e</sup> est en moyenne moins diplômée que dans la capitale, 23 % des habitant-e-s de 15 ans ou plus qui sont sortis du système scolaire sont sans diplôme (Paris en compte 17 %). Ainsi, la typologie de l'emploi y est plus précaire que dans le reste de Paris : **le taux de chômage au sens de l'Insee y est parmi les plus élevés de la capitale** (près de 15 %, soit 3 points de plus qu'à Paris), et les contrats de travail précaires ou à temps partiel y sont plus nombreux. Comme le 19<sup>e</sup> voisin, **le territoire cumule certains indicateurs de précarité élevés par rapport à la moyenne parisienne** : une très forte proportion de jeunes « NEET » (14 % des 16-25 ans), un taux de couverture du RSA parmi les plus élevés, et **un niveau de vie parmi les plus faibles de la capitale**. Les ménages du 20<sup>e</sup> affichent en effet un revenu annuel médian de 21 560 €, contre 27 400 € pour la population parisienne. Ainsi dans le 20<sup>e</sup>, un ménage sur quatre vit sous le seuil de pauvreté (contre 15 % à l'échelle parisienne). La pauvreté touche principalement les nombreuses familles monoparentales du territoire (26 % d'entre elles) ; mais également les familles biparentales qui, comme dans le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup>, sont plus touchées par la pauvreté que les personnes vivant seules.

À l'échelle infra, **de fortes disparités territoriales s'observent au sein de l'arrondissement** : les trois Quartiers Politique de la Ville (QPV) et les trois Quartiers de Veille Active (QVA) concentrent davantage de ménages aux faibles revenus, notamment à Amandiers, Belleville et Saint Blaise, et encore davantage dans les Portes du 20<sup>e</sup>. De même, ces quartiers cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale plus forts que dans le reste de l'arrondissement.

La population du 20<sup>e</sup> **bénéficie ainsi en proportions élevées des prestations sociales et familiales et des aides de la collectivité** : les prestations représentent près de 6 % du revenu annuel médian des ménages de l'arrondissement, une proportion plus importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %), francilienne (4 %) et nationale (5 %). Le recours aux aides au logement de la CAF et du CASVP y est très élevé, en lien avec le nombre important de ménages locataires. En effet, 7 ménages sur 10 sont locataires dans le 20<sup>e</sup>. L'arrondissement présente le parc social le plus important de Paris : plus d'un tiers des **résidences principales de l'arrondissement sont des logements locatifs sociaux**. Cette proportion atteint près de 9 résidences principales sur 10 dans le quartier Portes. On y observe par ailleurs un phénomène de suroccupation des logements plus élevé qu'en moyenne, qui concerne 16 % des résidences principales, et encore plus dans les quartiers de la géographie prioritaire.

# Typologie sociale des quartiers du 20<sup>e</sup> Observatoire social Portraits sociaux



L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. L'indice est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie des ménages (revenu disponible médian estimé)
- Les familles monoparentales
- La population sans diplôme
- Les logements suroccupés
- Les logements inconfortables (résidences principales sans salle de bain ni douche)
- Les NEET de 16-25 ans (jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation)

La comparaison des quartiers se fait à l'échelle parisienne et non à l'échelle de l'arrondissement : l'objectif est d'identifier les quartiers les plus vulnérables au sein de l'ensemble des territoires de la capitale.

L'indice est calculé en comparant les 6 indicateurs aux moyennes parisiennes : la valeur de référence de l'indice parisien est de 1 ; elle est comparée avec la valeur de l'indice pour chaque quartier, entre 0,65 et 1,91. Plus la valeur de cet indice est élevée, plus l'intensité de la précarité sociale et économique est importante sur un quartier, et inversement.

## Chiffres clés

| Thématique                          | Indicateurs                                                                                                                                         | 20 <sup>e</sup>            |                 | Paris                      |                 |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|
|                                     |                                                                                                                                                     | effectif                   | %               | effectif                   | %               |
| Démographie                         | Population (2017)                                                                                                                                   | 195 814                    |                 | 2 187 526                  |                 |
|                                     | 0-17 ans (2017)                                                                                                                                     | 35 402                     | 18%             | 363 127                    | 17 %            |
|                                     | 60-74 ans (2017)                                                                                                                                    | 28 195                     | 14%             | 310 118                    | 14 %            |
|                                     | 75 ans et plus (2017)                                                                                                                               | 12 790                     | 7%              | 170 331                    | 8 %             |
|                                     | Évolution annuelle moyenne de la population (2012-2017)                                                                                             | -1 497                     | -0,2%           | - 53 095                   | - 0,5 %         |
|                                     | Population de nationalité étrangère (2017)                                                                                                          | 28 895                     | 15%             | 314 314                    | 14 %            |
|                                     | Densité de population (2017)                                                                                                                        | 32 745 hab/km <sup>2</sup> |                 | 25 247 hab/km <sup>2</sup> |                 |
| Ménages<br>Familles<br>Logement     | 75 ans et + vivant seuls (2017)                                                                                                                     | 6 137                      | 52%             | 82 902                     | 51 %            |
|                                     | Familles monoparentales (2017)                                                                                                                      | 10 713                     | 23%             | 96 618                     | 19 %            |
|                                     | Familles nombreuses (2017)                                                                                                                          | 4 284                      | 9%              | 42 808                     | 8 %             |
|                                     | Résidences principales locatives HLM (2017)                                                                                                         | 32 889                     | 33%             | 204 113                    | 18 %            |
|                                     | Résidences principales suroccupées (2017)                                                                                                           | 15 351                     | 16%             | 141 100                    | 12 %            |
|                                     | Résidences principales inconfortables (2017)                                                                                                        | 6 981                      | 7%              | 84 257                     | 7 %             |
| Revenus et pauvreté                 | Revenu annuel médian disponible (2017)                                                                                                              | 21 560                     |                 | 27 400 €                   |                 |
|                                     | Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)                                                                                                            | 20 %                       |                 | 15 %                       |                 |
|                                     | Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)                                                         | 11 235                     | 27%             | 104 614                    | 24 %            |
|                                     | Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2021)                                                                    | 102                        |                 | 2 829                      |                 |
| Catégories<br>socioprofessionnelles | Ouvriers parmi les 15 ans et plus (2017)                                                                                                            | 10 727                     | 6%              | 80 965                     | 4 %             |
|                                     | Employés parmi les 15 ans et plus (2017)                                                                                                            | 25 468                     | 15%             | 230 957                    | 12 %            |
|                                     | Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les 15 ans et plus (2017)                                                                   | 38 827                     | 23%             | 551 898                    | 29 %            |
|                                     | Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)                                                                                    | 32 904                     | 23%             | 271 571                    | 17 %            |
| Emploi / Chômage                    | Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)                                                                                             | 15 688                     | 15%             | 140 723                    | 12 %            |
|                                     | Demandeurs d'emploi en fin de mois, en catégorie ABC (Pôle Emploi) (31/12/19)                                                                       | 22 169                     |                 | 198 117                    |                 |
|                                     | Salariés en contrats précaires (CDD, Stage, Apprentissage, Contrats aidés) (2017)                                                                   | 14 265                     | 18%             | 145 838                    | 16 %            |
|                                     | NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation) parmi les 16-25 ans (2017)                                                                       | 3 426                      | 14%             | 27 944                     | 9 %             |
| Recours à l'offre sociale           | Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)                                                                                                  | 6 829                      |                 | 62 927                     |                 |
|                                     | Population couverte par le RSA parmi la population globale (31/12/2017)                                                                             | 12 748                     | 7 %             | 101 892                    | 5 %             |
|                                     | Nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)                                                                              | 23 453                     |                 | 232 866                    |                 |
|                                     | Population couverte par une aide au logement Caf parmi les résidents (31/12/2016)                                                                   | 46 465                     | 24 %            | 385 686                    | 18 %            |
|                                     | Bénéficiaires de l'AEEH parmi les - de 20 ans (2019)                                                                                                | 1 228                      | 31 pour 1000    | 10 169                     | 24 pour 1 000   |
|                                     | Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)                                                                                                   | 3 892                      | 31 pour 1000    | 31 178                     | 22 pour 1 000   |
|                                     | Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et + (31/12/2019)                                                                                  | 2 156                      | 5%              | 18 253                     | 4 %             |
|                                     | Enfants mineurs bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert (2019)<br><i>* hors MNA, et situations non parisiennes/ non territorialisées</i> | 534                        | 15,1 pour 1 000 | 3 930                      | 10,8 pour 1 000 |
|                                     | Enfants mineurs confiés à l'ASE (2019)<br><i>* hors MNA et situations non parisiennes/ non territorialisées</i>                                     | 261                        | 7,4 pour 1 000  | 2 106                      | 5,8 pour 1 000  |

# Sommaire

|                                                                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Démographie & Familles .....                                                                                                                               | 8  |
| Population du 20 <sup>e</sup> .....                                                                                                                           | 8  |
| Une légère diminution du nombre d'habitants, qui fait suite à une forte hausse observée depuis 1999 .....                                                     | 8  |
| Une surreprésentation des 35-60 ans dans l'arrondissement .....                                                                                               | 8  |
| Une surreprésentation des habitants de nationalité étrangère dans les quartiers politiques de la ville .....                                                  | 10 |
| Ménages et familles.....                                                                                                                                      | 10 |
| Une forte augmentation du nombre de personnes seules .....                                                                                                    | 10 |
| Une forte proportion de familles avec enfant(s).....                                                                                                          | 11 |
| Des familles monoparentales surreprésentées .....                                                                                                             | 11 |
| Les familles monoparentales et familles nombreuses : particulièrement présentes dans les quartiers de la géographie prioritaire .....                         | 12 |
| Les familles monoparentales du 20 <sup>e</sup> ont davantage recours aux prestations CAF qu'à Paris .....                                                     | 13 |
| Une baisse du nombre d'enfants au sein de l'arrondissement .....                                                                                              | 13 |
| Une sous-représentation des 15-24 ans .....                                                                                                                   | 14 |
| Une augmentation du nombre de personnes vivant seules .....                                                                                                   | 14 |
| 2. Logements.....                                                                                                                                             | 16 |
| La structure du parc de logements .....                                                                                                                       | 16 |
| Un nombre de logements croissant depuis 50 ans .....                                                                                                          | 16 |
| Une faible rotation dans le parc de logements : la moitié des ménages du 20 <sup>e</sup> ont emménagé depuis plus de 10 ans .....                             | 17 |
| Les résidences principales .....                                                                                                                              | 17 |
| Une surreprésentation des logements de 3 pièces et moins.....                                                                                                 | 17 |
| Une suroccupation des résidences principales dans l'ensemble des quartiers du 20 <sup>e</sup> , notamment dans les quartiers de la politique de la ville..... | 18 |
| Autant de résidences principales inconfortables qu'à Paris .....                                                                                              | 18 |
| Un arrondissement de locataires, dont la moitié résident dans le parc social .....                                                                            | 19 |
| Le parc de logements sociaux.....                                                                                                                             | 20 |
| Un nombre de logements sociaux très important : un tiers des résidences principales du 20 <sup>e</sup> .....                                                  | 20 |
| Des prix au m <sup>2</sup> inférieurs à la moyenne parisienne pour un parc social majoritairement en PLUS.....                                                | 21 |
| Aides au logement et prévention des expulsions .....                                                                                                          | 22 |
| Près d'une personne sur quatre est couverte par une aide au logement de la CAF .....                                                                          | 22 |
| Une part très importante de familles bénéficiaires des aides au logement facultatives de la Ville de Paris.....                                               | 22 |
| Une surreprésentation des familles monoparentales parmi les bénéficiaires du FSL Habitat .....                                                                | 23 |
| La grande exclusion .....                                                                                                                                     | 25 |
| Sans-abrisme : les personnes en situation de rue lors de la Nuit de la Solidarité.....                                                                        | 25 |
| Hébergement et dispositifs de veille et d'urgence sociale.....                                                                                                | 26 |
| 3. Précarité et insertion .....                                                                                                                               | 27 |

|                                                                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Catégories socioprofessionnelles et revenus .....                                                                                                | 27 |
| Un arrondissement marqué par une forte mixité sociale .....                                                                                      | 27 |
| L'un des niveaux de vie les plus faibles de Paris, malgré une tendance à la hausse .....                                                         | 28 |
| 1 ménage sur 5 vit sous le seuil de pauvreté .....                                                                                               | 28 |
| Des revenus qui dépendent fortement des prestations sociales et familiales .....                                                                 | 30 |
| Activité, emploi et chômage.....                                                                                                                 | 30 |
| Une forte proportion de sans-diplômés au sein des quartiers de la Politique de la ville .....                                                    | 30 |
| Une population davantage concernée par l'emploi salarié précaire .....                                                                           | 31 |
| Un taux de chômage élevé, particulièrement dans les Portes du 20 <sup>e</sup> .....                                                              | 32 |
| Le recours aux prestations et aides sociales .....                                                                                               | 34 |
| Un recours important au RSA dans l'arrondissement.....                                                                                           | 34 |
| Le recours aux aides sociales de la Ville de Paris .....                                                                                         | 35 |
| Focus : activité et précarité des jeunes du 20 <sup>e</sup> arrondissement .....                                                                 | 36 |
| L'une des plus fortes proportions de « NEET » de la capitale.....                                                                                | 36 |
| 4. Personnes âgées .....                                                                                                                         | 38 |
| Un vieillissement de la population lié à une forte augmentation du nombre de séniors .....                                                       | 38 |
| Peu de séniors du 20 <sup>e</sup> quittent Paris .....                                                                                           | 39 |
| Précarité et logement.....                                                                                                                       | 39 |
| Un niveau de vie bien plus faible que celui des séniors parisiens.....                                                                           | 39 |
| Une forte proportion de séniors locataires de logements sociaux .....                                                                            | 40 |
| Une surreprésentation de 65 ans ou plus bénéficiaires des aides sociales .....                                                                   | 40 |
| Isolement et perte d'autonomie .....                                                                                                             | 41 |
| Une proportion de séniors isolés dans un grand logement plus faible qu'à Paris .....                                                             | 41 |
| Une cohabitation intergénérationnelle plus répandue qu'à Paris et un rapport aidants/aidés élevé .....                                           | 41 |
| Une forte augmentation du nombre de séniors bénéficiaires de l'APA.....                                                                          | 42 |
| Indice composite de vulnérabilité .....                                                                                                          | 43 |
| Cartographie de l'offre destinée aux séniors.....                                                                                                | 44 |
| 5. Personnes en situation de handicap .....                                                                                                      | 45 |
| Les enfants en situation de handicap .....                                                                                                       | 45 |
| Une forte proportion d'enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ..... | 45 |
| Un profil des enfants bénéficiaires de l'AEEH semblable dans le 20 <sup>e</sup> et à Paris .....                                                 | 46 |
| Pour les familles concernées : un niveau de vie plus faible que dans la capitale.....                                                            | 46 |
| ... et davantage bénéficiaires des aides sociales .....                                                                                          | 47 |
| Les adultes reconnus en situation de handicap.....                                                                                               | 47 |
| Une forte proportion d'adultes reconnus en situation de handicap et bénéficiant de l'AAH .....                                                   | 47 |
| La majorité des bénéficiaires de l'AAH vivent seuls .....                                                                                        | 48 |
| 4 bénéficiaires AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté .....                                                                                | 48 |

|                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Accompagnement et aide sociale à destination des personnes en situation de handicap .....                          | 49 |
| Une forte proportion de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sur le territoire .....   | 49 |
| Une part importante de bénéficiaires de l'AAH recourent aux aides de la Ville de Paris .....                       | 49 |
| Les établissements à destination des personnes en situation de handicap .....                                      | 51 |
| Les services d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap .....                           | 52 |
| 6. Prévention et protection de l'enfance .....                                                                     | 53 |
| De la prévention spécialisée à l'aide sociale, une mission de protection de l'enfance .....                        | 53 |
| Un territoire largement couvert par la prévention spécialisée .....                                                | 53 |
| Les aides aux familles vulnérables au titre de la protection de l'enfance.....                                     | 54 |
| Les services sociaux scolaires .....                                                                               | 54 |
| La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire .....                                              | 54 |
| L'entrée dans la protection de l'enfance : les informations préoccupantes .....                                    | 54 |
| Les mesures éducatives de milieu ouvert : un nombre important mais en diminution .....                             | 55 |
| L'accueil des enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en diminution dans les familles du 20 <sup>e</sup> ..... | 56 |
| Les services parisiens de protection de l'enfance .....                                                            | 57 |
| Glossaire .....                                                                                                    | 58 |
| Méthodologie et sources.....                                                                                       | 60 |

# 1. Démographie & Familles

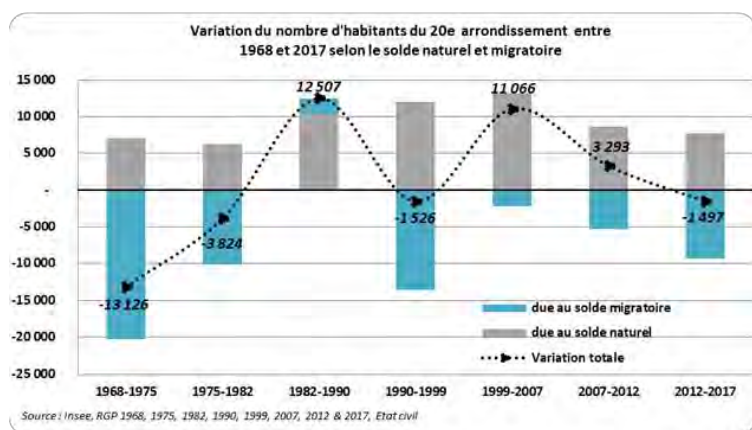
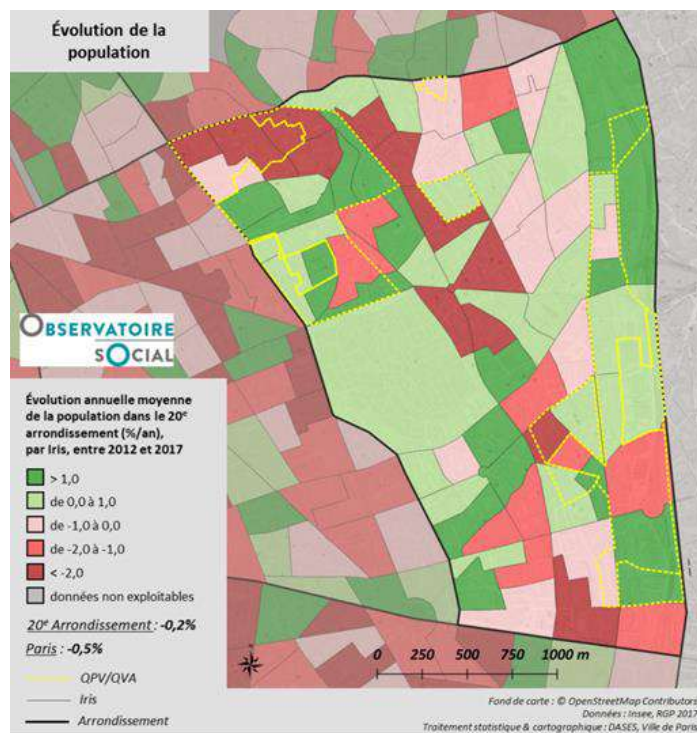
## Population du 20<sup>e</sup>

**Une légère diminution du nombre d'habitants, qui fait suite à une forte hausse observée depuis 1999**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le 20<sup>e</sup> compte **195 814 habitants**. Après une forte augmentation de sa population entre 1999 et 2012, l'arrondissement enregistre une faible diminution **de son nombre d'habitants** sur les cinq dernières années : -0,2%/an entre 2012 et 2017, soit près de 1 500 habitants de moins. Cette tendance à la baisse est un peu moins marquée que la dynamique parisienne, puisque dans le même temps, **la population a diminué de -0,5 %/an** en moyenne dans la capitale.

Le solde naturel étant relativement stable et positif depuis 1990, les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire, lui-même expliqué par la variation du parc de logements. Le nombre de départs de l'arrondissement, bien plus élevé que le nombre d'arrivées explique donc la baisse du nombre d'habitants dans le 20<sup>e</sup>.

sud, la population a augmenté de +1 %/an ou plus ces dernières années. Par ailleurs, **le quartier Père Lachaise enregistre la plus forte augmentation de son nombre d'habitants : +0,9 %/an en moyenne**.



À l'échelle infra-arrondissement, **la population a fortement diminué au sein des îlots de deux quartiers du 20<sup>e</sup> en particulier**, entre 2012 et 2017. Les **quartiers Belleville (-0,9%/an) et Plaine (-0,8%/an)** enregistrent une forte diminution de leur nombre d'habitants durant cette période. Il est à noter, **dans le quartier Belleville, une forte disparité entre les îlots**. Ainsi, les Iris du nord du quartier enregistrent des baisses de -2 %/an ou plus, quand dans les îlots du

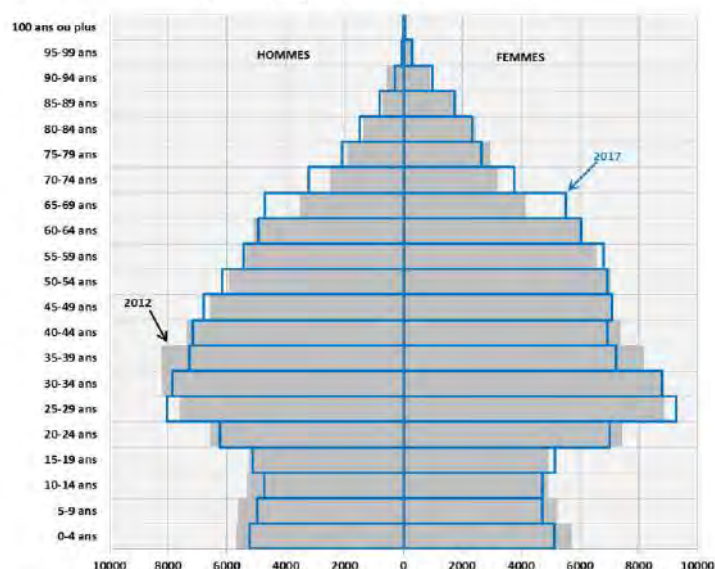
## Une surreprésentation des 35-60 ans dans l'arrondissement

La population du 20<sup>e</sup> se distingue de celle de la capitale par une **surreprésentation des jeunes de 35-60 ans au détriment d'une population de 20-34 ans moins importante**. Ainsi, 35 % de la population du 20<sup>e</sup> arrondissement est âgée de 35-60 ans, contre 32 % de la population parisienne. Par opposition, les jeunes âgés de 20-34 ans représentent 24 % de la population de l'arrondissement, soit une proportion bien plus faible qu'à Paris (27 %). Par ailleurs, **le nombre de seniors a fortement augmenté entre 2012 et 2017** dans le 20<sup>e</sup>. Sur cette période, on compte 3 500 personnes supplémentaires de 60 ans ou plus. Les seniors appartenant à cette tranche d'âge représentent ainsi 21 % des habitants en 2017 (contre 19 % en 2012). Le 20<sup>e</sup> se caractérise par une population globalement aussi âgée que la population parisienne, avec un âge moyen de 40 ans dans l'arrondissement comme dans la capitale.

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne, soit l'âge moyen au décès. Elle est plus faible chez les habitants du 20<sup>e</sup> qu'à Paris, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint ainsi 86 ans chez les femmes (contre 87 ans à l'échelle parisienne) et 81 ans chez les hommes (contre 82 à l'échelle parisienne), soit **1 an d'espérance de vie en moins pour les habitants du 20<sup>e</sup>**. En 2017, la densité de

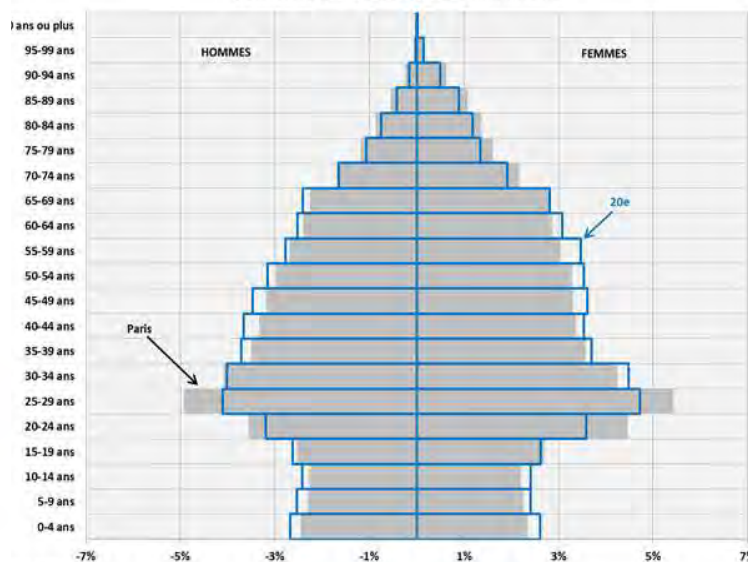
**population du 20<sup>e</sup> arrondissement, avec 32 745 habitants/km<sup>2</sup>**, est nettement plus élevée que la densité de population parisienne (25 247 hab/km<sup>2</sup>), elle-même 25 fois plus importante qu'en Ile-de-France. Au sein du territoire, c'est dans les quartiers Belleville et Amandiers que cette densité est la plus élevée : elle atteint plus de 46 000 habitants par km<sup>2</sup> dans ce dernier.

Pyramides des âges en 2012 et 2017, 20<sup>e</sup> arrondissement



Source : Insee, RGP 2012 & 2017

Pyramides des âges en 2017, Paris et 20<sup>e</sup> arrondissement



Source : Insee, RGP 2017

## La densité de population

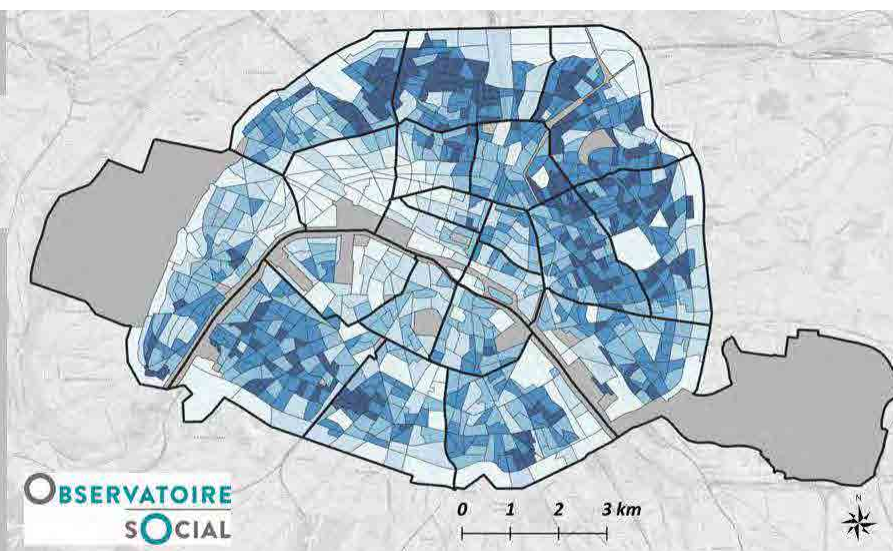
Densité de la population  
parisienne, par Iris, en 2017  
(Nombre d'habitants par km<sup>2</sup>)

- > 48 000
- de 36 000 à 48 000
- de 25 000 à 36 000
- de 12 000 à 25 000
- < 12 000
- données non exploitables

Paris : 25 247 hab/km<sup>2</sup>

— Iris

— Arrondissement



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors

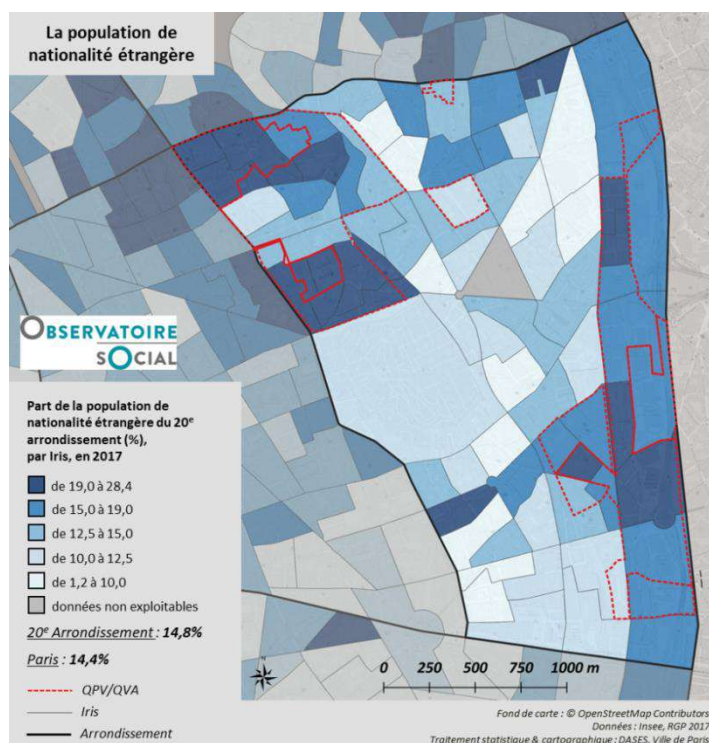
Données : Insee, RGP 2017

Traitement statistique & cartographique : DASES, Ville de Paris

## Une surreprésentation des habitants de nationalité étrangère dans les quartiers politiques de la ville

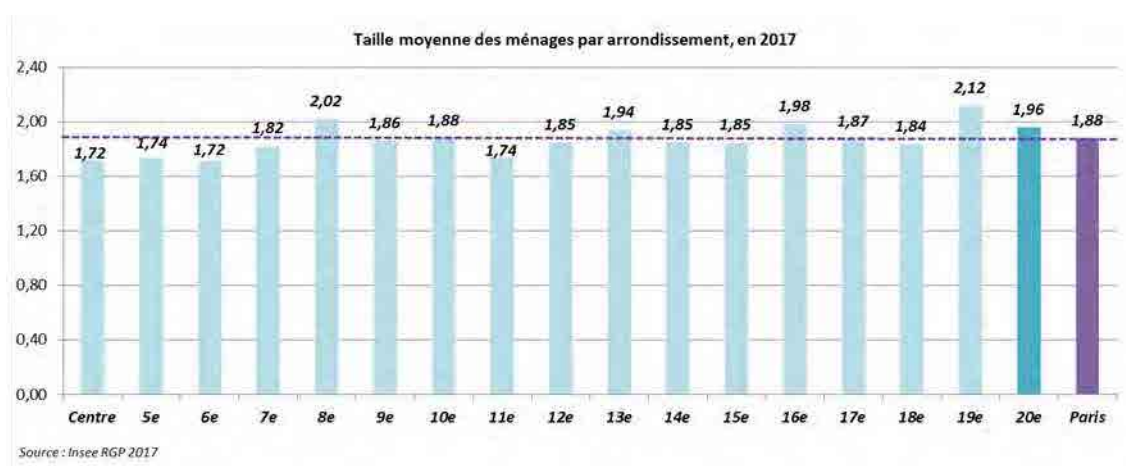
En 2017, près de **28 900 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 20<sup>e</sup> arrondissement**. Ces habitants représentent **14,8 % de la population de l'arrondissement**, une proportion très proche de celle de la capitale (14,4 %).

Néanmoins, les habitants de nationalité étrangère sont surreprésentés dans trois quartiers en particulier. Dans le quart nord-ouest de l'arrondissement, on dénombre respectivement 17 % et 18 % d'habitants de nationalité étrangère dans les quartiers Belleville et Amandiers. Dans le quartier des Portes du 20<sup>e</sup>, on compte 1 habitant sur 5 de nationalité étrangère (20 %) soit la plus forte proportion de l'arrondissement. Par opposition, dans le quartier Plaine, au sud du 20<sup>e</sup>, seulement 10 % des habitants sont de nationalité étrangère. Les quartiers de la politique de la ville concentrent les proportions les plus importantes d'habitants de nationalité étrangère.



## Ménages et familles

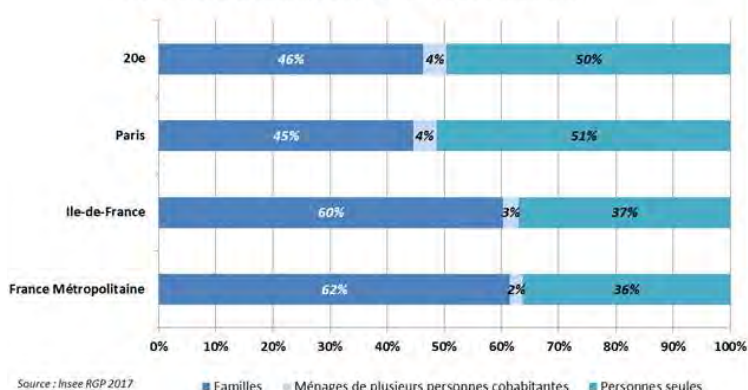
### Une forte augmentation du nombre de personnes seules



En 2017, le 20<sup>e</sup> arrondissement compte **plus de 98 300 ménages**. Cette même année, la taille moyenne des ménages est de **1,96 personne par résidence principale**, soit un nombre de personnes par foyer légèrement plus élevé que dans la capitale, où l'on compte 1,88 personne par ménage en moyenne.

**Le profil des ménages de l'arrondissement est semblable à celui de la capitale.** Les personnes seules représentent la moitié des ménages (50 %) dans le 20<sup>e</sup> comme à Paris (51 %). Les familles (biparentales ou monoparentales) représentent quant à elles 46 % des ménages de l'arrondissement et 45 % des ménages parisiens. À l'échelle régionale et nationale, le profil des ménages s'oppose très nettement aux profils parisiens, avec seulement un tiers de ménages d'une seule personne et une majorité de familles (respectivement 60 % en Ile-de France et 62 % en France métropolitaine).

Répartition de la population des ménages par type de ménage en 2017



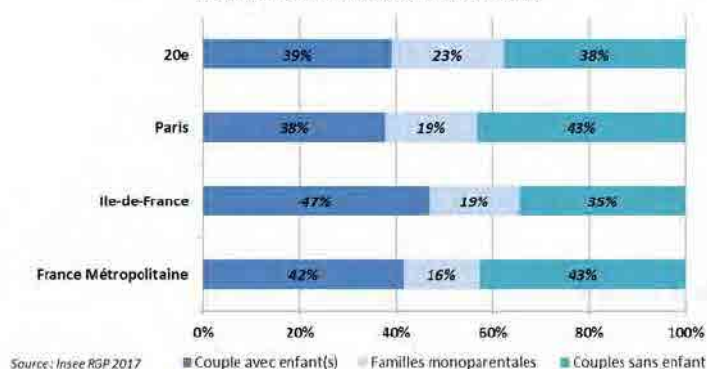
Dans le 20<sup>e</sup>, entre 2012 et 2017, le nombre de ménages a augmenté de + 0,4 %/an en moyenne, soit environ 1 820 ménages supplémentaires. Cependant, tous les types de ménages ne sont pas concernés par cette progression. **Le nombre de ménages d'une seule personne a connu une forte hausse**, de l'ordre de + 1,2 %/an en moyenne dans l'arrondissement (2 800 ménages en plus). **Le nombre de ménages avec familles a également augmenté**, mais de manière plus modérée, + 0,2 %/an en moyenne (soit + 420 familles). Enfin, **les ménages de plusieurs personnes cohabitantes (hors familles) enregistrent une forte diminution** sur la même période (- 5,9 % soit 1 400 ménages de moins). La hausse du nombre de ménages d'une personne, au détriment du nombre de ménages de plusieurs personnes cohabitantes induit une baisse de la taille moyenne des ménages. Cette dernière explique, en partie, la diminution du nombre d'habitants sur l'arrondissement alors même que le

nombre de ménages a augmenté dans le même temps.

## Une forte proportion de familles avec enfant(s)

### Des familles monoparentales surreprésentées

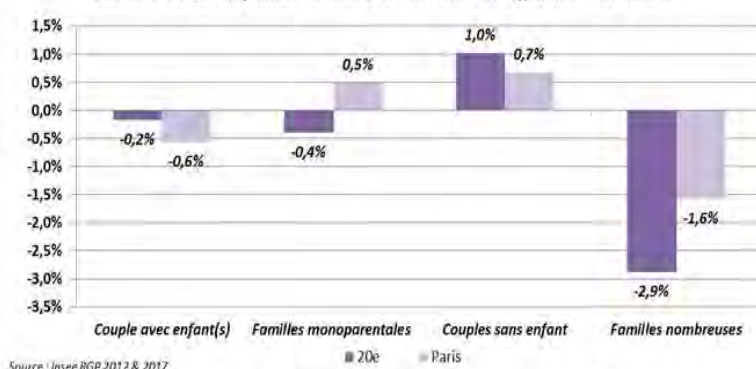
Répartition des familles selon leur type, en 2017



En 2017, on compte 46 150 familles dans le 20<sup>e</sup>. **Plus de 6 familles sur 10 sont des familles avec enfants dans l'arrondissement (62 %)**, soit une proportion plus élevée qu'à l'échelle parisienne (57 %).

**Les familles monoparentales sont surreprésentées dans le 20<sup>e</sup> : elles représentent 23 % de l'ensemble des familles (10 713 familles) ;** une part bien plus importante que celles observées à l'échelle de la capitale et de l'Ile-de-France (19 %). De fait, la proportion de couples sans enfant (38 %) est bien plus faible dans le 20<sup>e</sup> qu'à Paris (43 %). La très forte proportion de familles avec enfants pose des enjeux en lien avec la structuration de l'ensemble des services proposés aux familles, en termes éducatifs, de modes de garde, et plus largement d'accompagnement des familles.

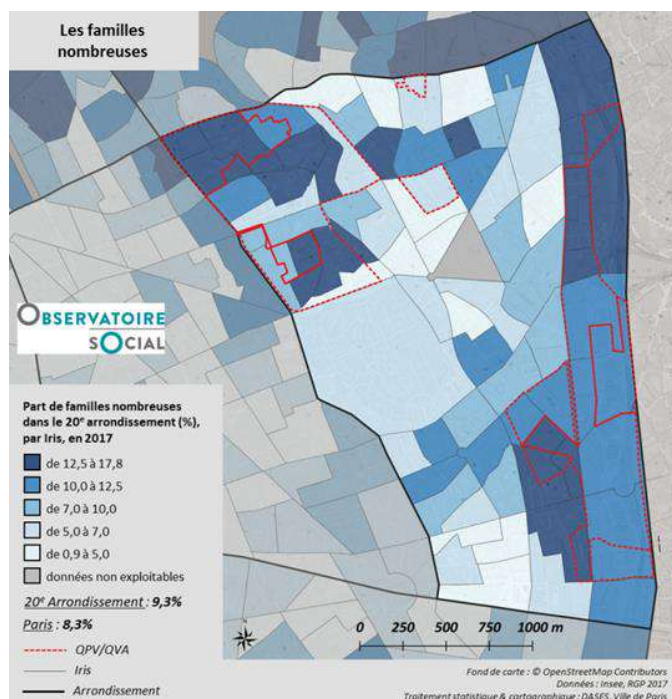
Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type, entre 2012 et 2017



Dans le 20<sup>e</sup>, le nombre de familles a légèrement augmenté : + 0,2 % par an en moyenne entre 2012 et 2017, comme dans la capitale. Les couples sans enfant sont les seuls à enregistrer une hausse de leur effectif : + 1 %/an, une augmentation plus marquée qu'à Paris. Par opposition, le nombre de couples avec enfant(s) a diminué de - 0,2 % en moyenne chaque année dans le 20<sup>e</sup> tout comme le nombre de familles monoparentales : - 0,4 %/an sur la période. Le nombre de familles nombreuses a quant à lui fortement diminué : - 2,9 %/an en moyenne, une baisse plus accentuée qu'à Paris (- 1,6 %/an).

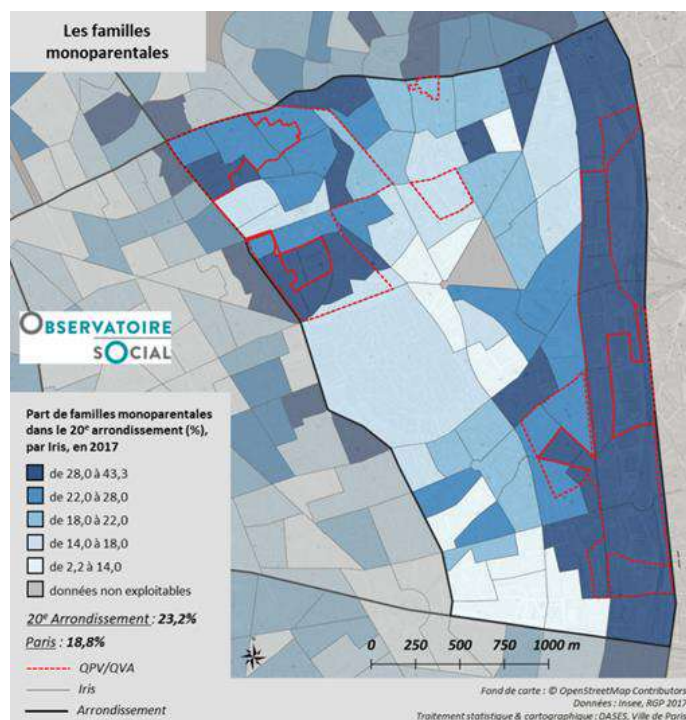
### Les familles monoparentales et familles nombreuses : particulièrement présentes dans les quartiers de la géographie prioritaire

Les 4 300 familles nombreuses, de 3 enfants ou plus, représentent 9,3 % des familles de l'arrondissement, soit l'une des proportions les plus élevées de la capitale, après le 19<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> arrondissement. À l'échelle infra-territoriale, la part de familles nombreuses est plus élevée dans les QPV et QVA. Dans le quartier des Portes du 20<sup>e</sup>, 13 % des familles comptent 3 enfants ou plus. Le quartier Saint-Blaise enregistre quant à lui 12 % de familles nombreuses.



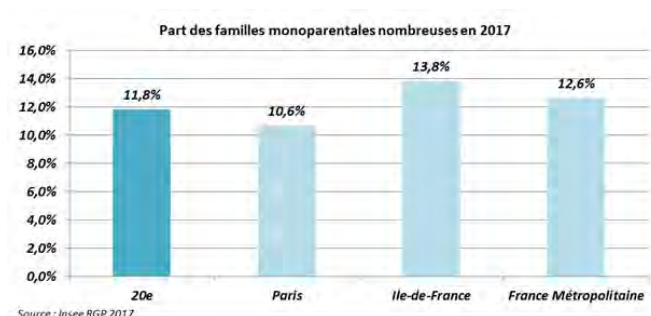
Le 20<sup>e</sup> est l'arrondissement qui compte le plus de familles monoparentales. Elles sont principalement concentrées à l'est et au nord-ouest de l'arrondissement. Le quartier des Portes du 20<sup>e</sup> est celui où les familles monoparentales sont les plus

surreprésentées : plus d'un tiers des familles du quartier (36 %) et jusqu'à 43 % des familles dans certains IRIS.



La proportion de familles monoparentales est également très élevée dans les quartiers Saint Blaise et Amandiers (28 %). À contrario, leur proportion est faible dans le quart sud-ouest de l'arrondissement : on enregistre respectivement 17 et 18 % de familles monoparentales dans les quartiers Gambetta et Plaine.

On compte 970 familles monoparentales nombreuses dans le 20<sup>e</sup> en 2017. Cet effectif est le deuxième le plus élevé de la capitale, après celui du 19<sup>e</sup> voisin. Ces familles représentent 11,8 % des familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, soit une proportion plus élevée qu'à Paris (10,6 %).



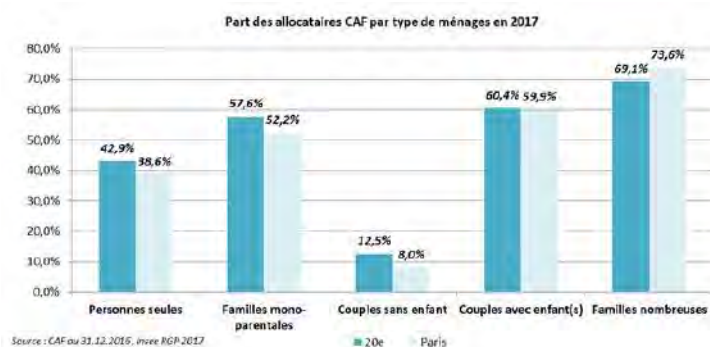
## Les familles monoparentales du 20<sup>e</sup> ont davantage recours aux prestations CAF qu'à Paris

Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, les familles ont globalement davantage recours aux prestations CAF que les familles parisiennes. Les familles monoparentales sont en proportion plus nombreuses à être allocataires de la CAF dans l'arrondissement (58 %) qu'à Paris (52 %). **Près de 6 familles de couples avec enfant(s) sur 10 sont allocataires** en 2017, dans le 20<sup>e</sup> comme à Paris. Enfin, 69 % des familles nombreuses de l'arrondissement perçoivent au moins une allocation CAF cette même année, une faible proportion en comparaison aux familles nombreuses de la capitale dans la même situation (74 %).

En 2017, 1 049 familles monoparentales sont bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial (ASF), ce qui représente 9,8 % des familles monoparentales de l'arrondissement. Cette proportion est plus importante que celle observée à l'échelle parisienne (8,9 %), suggérant autant de difficultés de versement des pensions alimentaires, ou de pensions aux montants très faibles sur le territoire.

## Une baisse du nombre d'enfants au sein de l'arrondissement

En 2017, on dénombre plus de 35 400 enfants âgés de 0 à 17 ans dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Ces enfants représentent un habitant sur cinq dans le 20<sup>e</sup> (18 %) une proportion légèrement plus élevée qu'à Paris (16 %). La répartition par tranches d'âge de cette sous-population est globalement semblable dans l'arrondissement et la capitale.



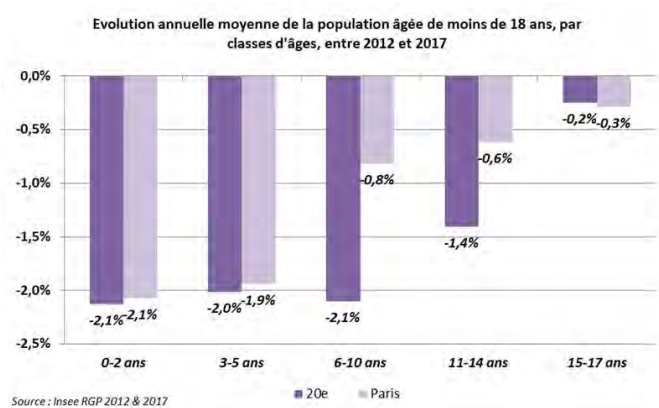
## Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, par tranches d'âge, en 2017

|       | 0-2 ans | 3-5 ans | 6-10 ans | 11-14 ans | 15-17 ans |
|-------|---------|---------|----------|-----------|-----------|
| 20e   | 6395    | 5836    | 9716     | 7574      | 5880      |
| Paris | 65310   | 59828   | 99735    | 78140     | 60115     |

Entre 2012 et 2017, le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans a diminué dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (3 067 enfants de moins). Cette tendance à la baisse (- 1,6 %/an en moyenne), est plus marquée qu'à Paris (- 1,1 %/an). Il est à noter que l'ensemble des effectifs ont connu une baisse sur la période, quelle que soit la tranche d'âge.

**Les moins de 11 ans ont connu les baisses les plus importantes.** Ainsi, la population de moins de 3 ans a diminué de -2,1 %/an sur la période dans l'arrondissement comme à Paris, en lien avec la diminution des naissances observée ces dernières années. Même constat pour les 3-5 ans et les 6-10 ans qui enregistrent de fortes diminutions entre 2012 et 2017 (environ -2 %/an).

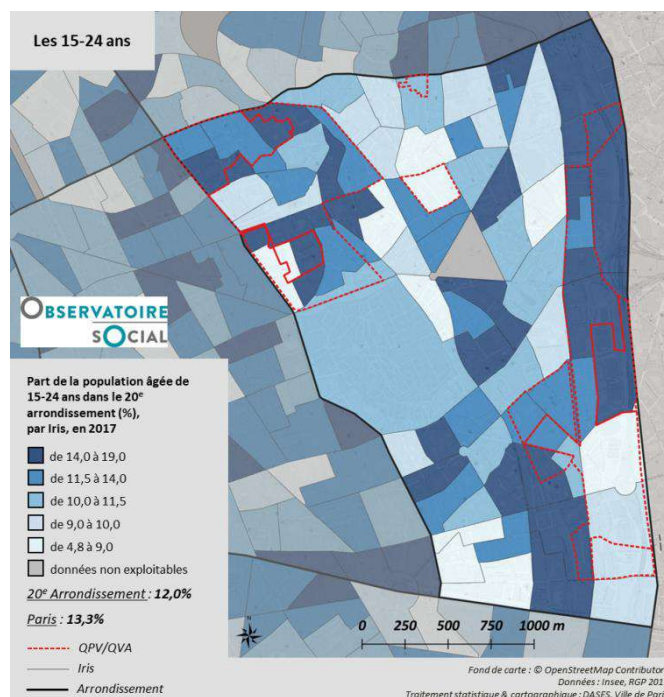
Les effectifs âgés de 11 à 17 ans ont également diminué sur l'arrondissement. Le nombre de 11-14 ans est en baisse de - 1,4 % en moyenne chaque année dans le 20<sup>e</sup> soit bien plus qu'à l'échelle parisienne (- 0,6 %/an). Une diminution des effectifs plus nuancée pour les 15-17 ans, dont les effectifs ont diminué de seulement - 0,2 %/an dans l'arrondissement, à l'instar de ce que l'on observe dans la capitale (-0,3 %/an).



## Une sous-représentation des 15-24 ans

Les 23 550 jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 12 % de la population du 20<sup>e</sup> arrondissement, une proportion plus faible que celle observée à l'échelle parisienne.

Au sein du territoire, la population jeune est présente dans l'ensemble des quartiers. On compte ainsi entre 11 % et 13 % de 15-24 ans dans l'ensemble des quartiers du 20<sup>e</sup>. Les îlots au nord des Portes du 20<sup>e</sup>, au sud du quartier Gambetta et à l'est du quartier Plaine, enregistrent les proportions les plus élevées : plus de 14 % de jeunes.



## Une augmentation du nombre de personnes vivant seules

Parmi les 48 823 personnes vivant seules en 2017, seulement 8 % ont entre 15 et 24 ans dans le 20<sup>e</sup> ; une proportion plus faible que celle observée à l'échelle parisienne (12 %). La moitié des personnes vivant seules sont âgées de 25-54 ans, dans le 20<sup>e</sup> comme à Paris.

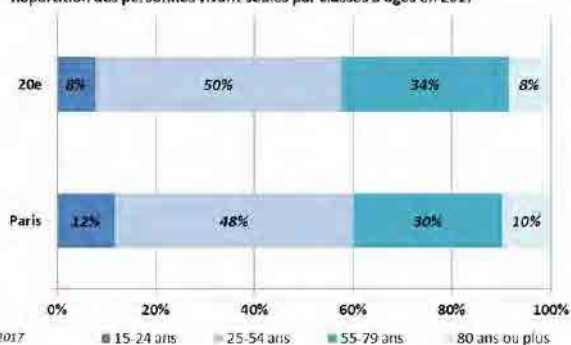
Les personnes âgées de 55-79 ans sont surreprésentées parmi les personnes vivant seules dans l'arrondissement : on compte 34 % de 55-79 ans parmi les ménages d'une personne du 20<sup>e</sup>, alors qu'ils représentent 30 % des ménages parisiens d'une personne. Cette surreprésentation concerne uniquement les « jeunes seniors » : en effet, moins d'1 personne seule sur 10 est âgée de 80 ans ou plus dans l'arrondissement (8 %), une proportion légèrement plus faible que dans la capitale.

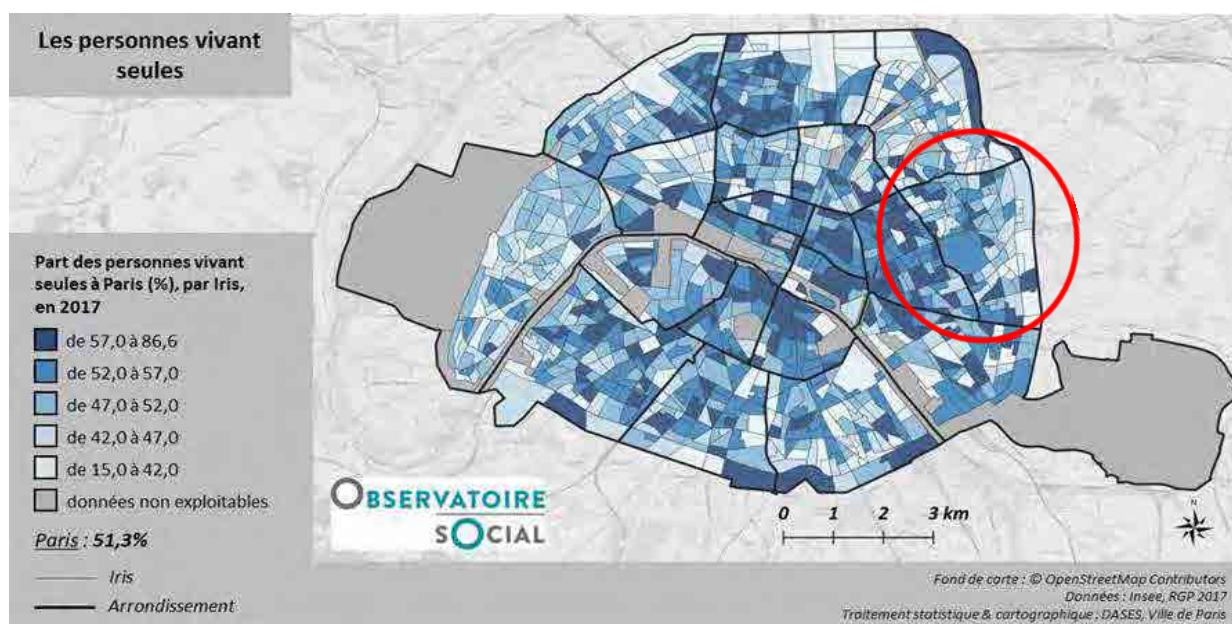
Le nombre de ménages d'une seule personne a augmenté en moyenne chaque année de + 1,2 % dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (2 800 ménages supplémentaires). Cette hausse coïncide avec l'augmentation du nombre de seniors sur l'arrondissement et la part que représentent les seniors parmi les ménages d'une personne.

Au 31 décembre 2016, 20 947 personnes seules du 20<sup>e</sup> arrondissement (soit 43 % des ménages d'une personne) sont allocataires de la CAF et perçoivent au moins une prestation CAF. La proportion d'allocataires pour ce type de ménage est plus élevée que celle observée à Paris (39 %).

À l'échelle des quartiers du 20<sup>e</sup>, les ménages composés d'une seule personne sont surreprésentés dans le centre de l'arrondissement. La proportion de personnes vivant seules est la plus élevée dans les quartiers Père Lachaise (53 %) et Gambetta (52 %). À l'inverse, dans les quartiers Portes du 20<sup>e</sup> et Saint-Blaise, respectivement 41 % et 44 % des ménages sont composés d'une seule personne, une faible proportion par rapport à l'arrondissement (50 %).

Répartition des personnes vivant seules par classes d'âges en 2017





## 2. Logements

### La structure du parc de logements

#### *Un nombre de logements croissant depuis 50 ans*

Le 20<sup>e</sup> arrondissement compte **107 400 logements en 2017**, un chiffre en hausse par rapport à 2012 : + 0,5 %/an en moyenne soit **2 500 logements supplémentaires** en 5 ans. Cette tendance est du même ordre que celle observée à Paris (+ 0,4 % de logements par an). **Plus de 9 logements sur 10 sont des résidences principales** dans l'arrondissement, alors que ce n'est le cas que de 83 % des logements à Paris. Il est à noter que, sur la période, **le nombre de résidences principales a augmenté** dans le 20<sup>e</sup> (+ 0,4 %/an en moyenne chaque année, représentant 1 900 logements de plus) une évolution contraire à la tendance parisienne.

Le nombre de logements vacants a également augmenté sur la période, atteignant 6 400 logements en 2017 : + 1,1 %/an (+ 330 logements), une dynamique moins marquée que la croissance du nombre de logements vacants parisiens (+3,3%/an).

La part de résidences secondaires du 20<sup>e</sup> (2 %) est très nettement inférieure à celle de la capitale (9 %). Cette proportion est la plus faible de l'ensemble des arrondissements parisiens. Cependant, le nombre de résidences secondaires a augmenté sur l'arrondissement entre 2012 et 2017 (+ 270 logements en 5 ans), à un rythme qui reste tout de même moins soutenu qu'à Paris.

L'indicateur de vacance du parc de logements est à interpréter avec précaution : **le fonctionnement du marché de l'immobilier est considéré comme optimal lorsque le taux de vacance des logements est compris entre 5,5 % et 7,5 %**. Un taux de vacance inférieur à 5,5 % signifie que le turn-over des ménages dans le parc n'est pas optimal, le territoire ne disposant pas d'un nombre de logements vacants assez important pour que des ménages puissent y trouver leur compte à un instant T. À l'inverse, un taux supérieur à 7,5 % suggère une défaillance dans le parc : des logements qui ne trouvent pas preneur ou qui peuvent être laissés à l'abandon par leurs propriétaires faute de

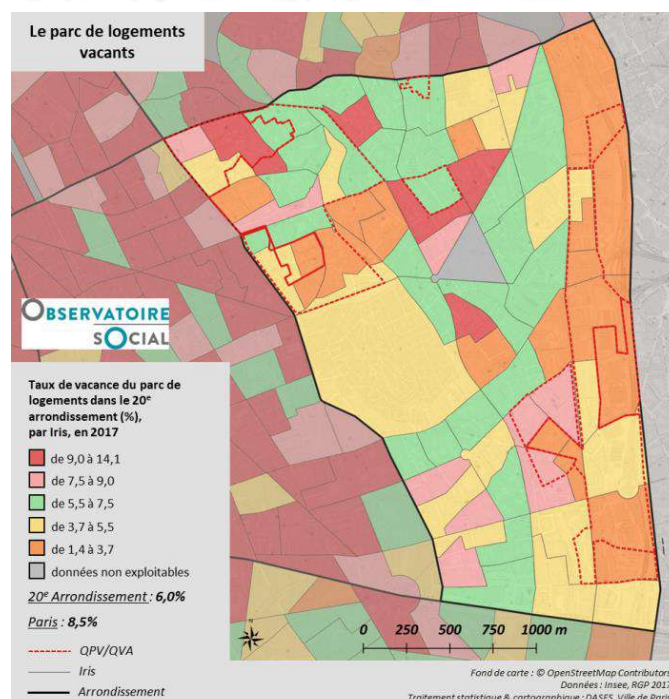
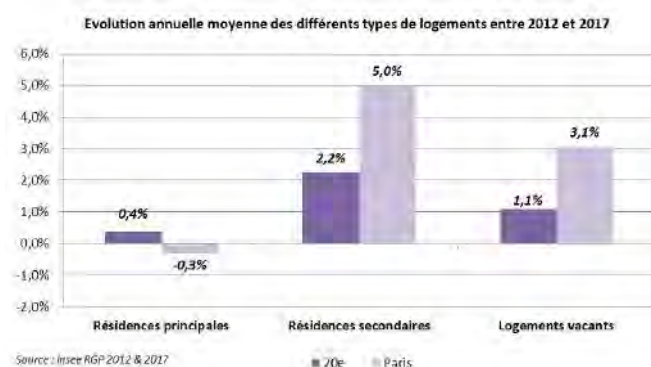
moyens financiers pour les entretenir, difficultés dans la succession, insalubrité, ou autres raisons.

Malgré un taux de vacance qui semble globalement satisfaisant sur l'ensemble du 20<sup>e</sup> arrondissement, la proportion de logements vacants varie de manière importante à une échelle plus locale.

Dans **les quartiers des Portes du 20<sup>e</sup> et Amandiers, seulement 3,6 % des logements sont vacants** : ce taux descend jusqu'à 1,4 % dans un des IRIS de ces quartiers (à mettre en lien avec la très forte proportion de logements sociaux sur ces territoires).

Dans les autres quartiers, la proportion de logements vacants comprise entre 6 % et 7 % favorise la fluidité du parc de logements.

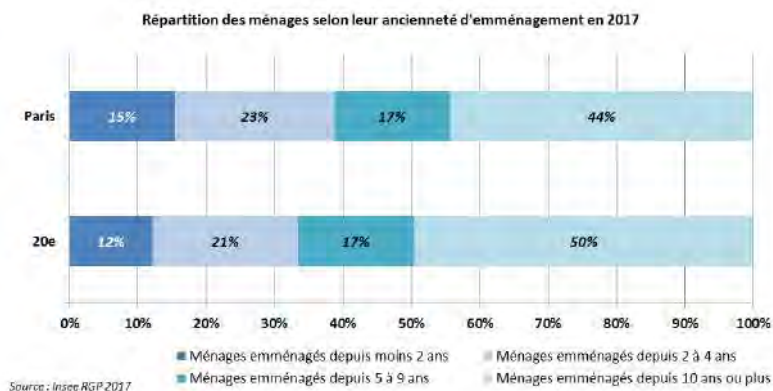
**La part de logements vacants la plus élevée se trouve dans un des îlots du quartier Belleville, au nord-ouest du 20<sup>e</sup>, qui concentre plus de 14 % des logements.**



## Une faible rotation dans le parc de logements : la moitié des ménages du 20<sup>e</sup> ont emménagé depuis plus de 10 ans

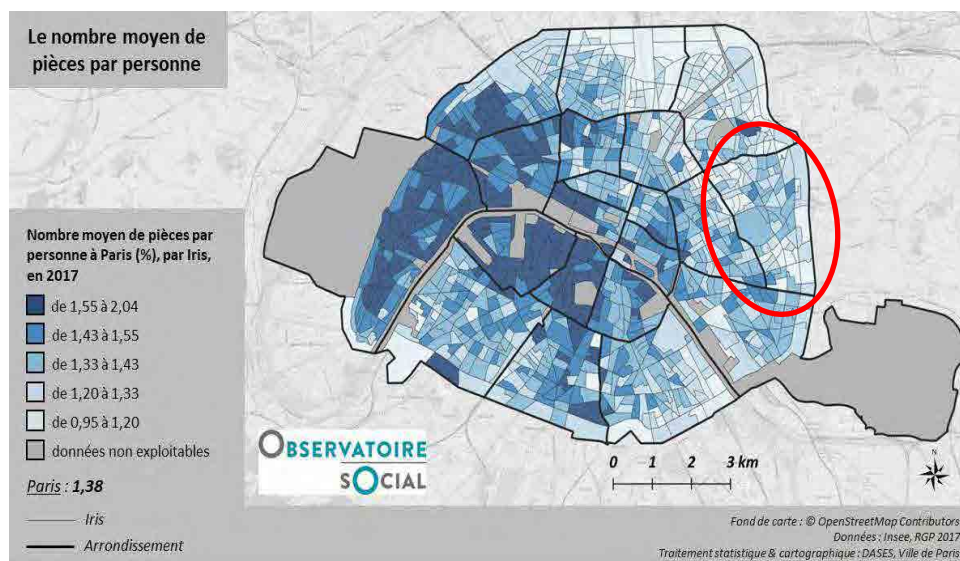
L'ancienneté d'emménagement des ménages est un indicateur de la fluidité du parc de logements, mais aussi de l'intensité de la mobilité des ménages sur le territoire. **En 2017, près de 11 200 ménages ont emménagé il y a moins de 2 ans dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, représentant ainsi 12 % des ménages** contre 15 % à Paris. Cette faible proportion est à mettre en lien avec la part importante de familles au sein de l'arrondissement, qui contribue à une

rotation moins courante des ménages dans le parc de logements. Cette analyse se confirme avec les ménages emménagés depuis plus de 10 ans qui représentent la moitié des ménages du 20<sup>e</sup> contre 44 % des ménages parisiens.



## Les résidences principales

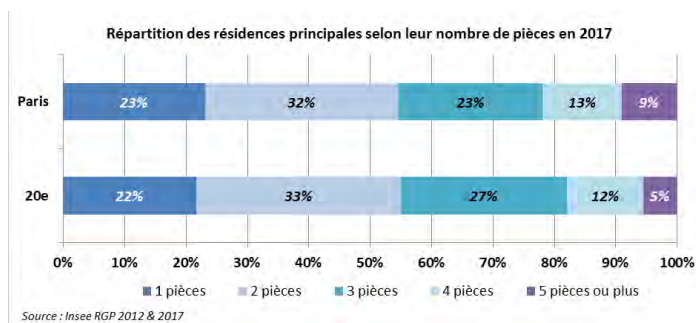
### Une surreprésentation des logements de 3 pièces et moins



Parmi les résidences principales de l'arrondissement en 2017, 22 % sont des studios ; une proportion du même ordre qu'à Paris. De même pour les 2 pièces qui représentent un tiers des résidences principales. Les **résidences principales de 3 pièces sont globalement surreprésentées au sein de l'arrondissement (27 % contre 23 % à Paris)**. Ainsi, malgré la présence importante de logements sociaux sur le territoire, le 20<sup>e</sup> enregistre seulement 17 % de 4 pièces ou plus parmi ses résidences principales, alors que cette proportion atteint 21 % dans la capitale. Notamment, le parc social des Portes est majoritairement composé de T2 et T3 (72 %). La taille des logements (en m<sup>2</sup>) est fortement liée à la

répartition des résidences principales par nombre de pièces dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, **les logements de plus de 80 m<sup>2</sup>, correspondant aux 4 pièces ou plus, sont fortement sous-représentés sur le territoire : 13 % des résidences principales du 20<sup>e</sup> (soit 12 380 logements) font plus de 80 m<sup>2</sup> contre 2 résidences principales parisiennes sur 10**. En outre, **près de la moitié des résidences principales de l'arrondissement (48 680 logements) ont une surface comprise entre 40 et 79 m<sup>2</sup>**, ce qui correspond globalement au parc de 3 pièces évoqué précédemment. À titre de comparaison, seules 41 % des résidences principales parisiennes ont une surface identique.

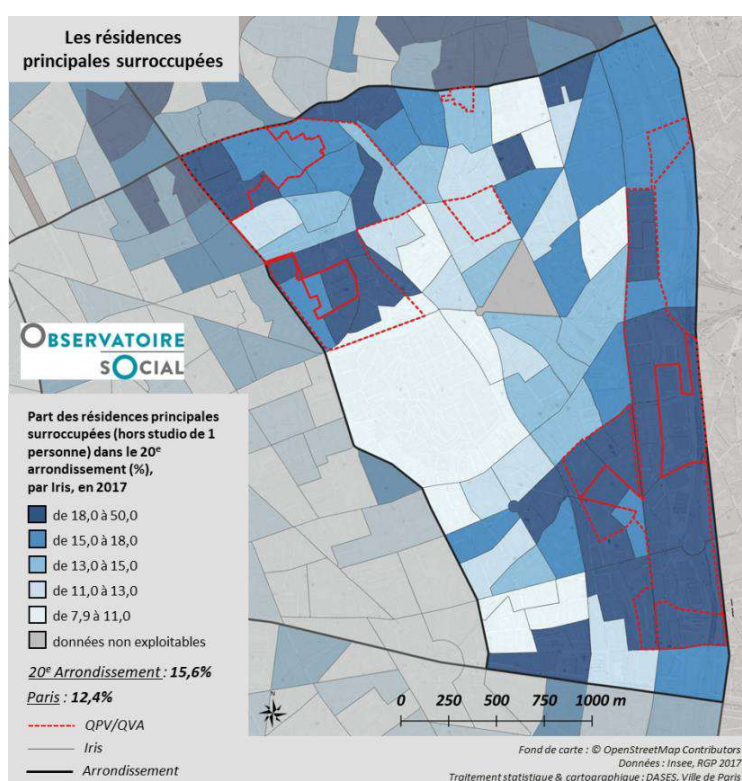
On compte en moyenne 1,27 pièce par personne au sein des résidences principales du 20<sup>e</sup> en 2017, soit un nombre plus faible qu'à Paris (1,38). Cet indicateur résulte de **la surreprésentation des familles avec enfants sur l'arrondissement, et de la forte proportion de logements de 3 pièces ou moins**. L'ensemble des Iris du territoire sont sujets à un très faible nombre de pièces par personne : le quartier des Portes du 20<sup>e</sup> (1,21) est celui qui compte le nombre moyen de pièces par personne le plus faible de l'arrondissement.



## Une suroccupation des résidences principales dans l'ensemble des quartiers du 20<sup>e</sup>, notamment dans les quartiers de la politique de la ville

En 2017, **16 % des résidences principales sont en situation de suroccupation dans le 20<sup>e</sup> arrondissement**, ce qui représente 15 350 logements. Cette proportion est l'une des plus élevées de la capitale avec celles des 18<sup>e</sup> (16 %) et 19<sup>e</sup> (18 %) arrondissements. A titre de comparaison, 11,3 % des logements franciliens sont suroccupés, et seulement 4,5 % à l'échelle nationale.

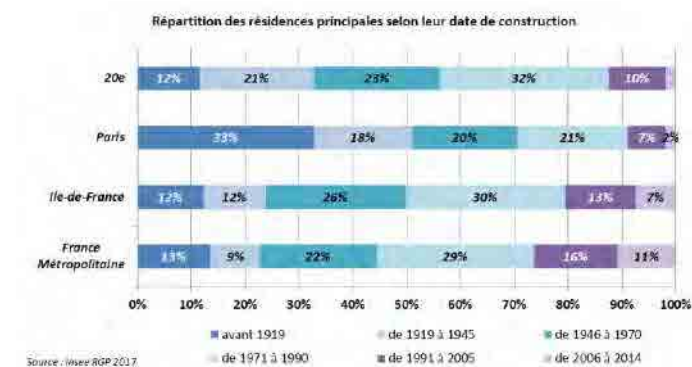
L'ensemble des quartiers du 20<sup>e</sup> arrondissement enregistre une proportion de résidences principales suroccupées plus importante que dans la capitale : entre 13 et 23 % de logements suroccupés selon les quartiers, contre 12 % à Paris. Trois quartiers sont davantage concernés par la suroccupation des résidences principales : **les quartiers Portes du 20<sup>e</sup> et Saint-Blaise, à l'est, comptent respectivement 23 % et 19 % de logements suroccupés** ; tandis que dans le quartier Belleville 16 % des résidences principales sont en situation de suroccupation. Dans un des îlots des Portes du 20<sup>e</sup>, la suroccupation touche près d'un ménage sur 3 (30 %). À noter que les Iris à l'est du quartier Amandiers sont également fortement concernées par le phénomène (plus de 18 %).



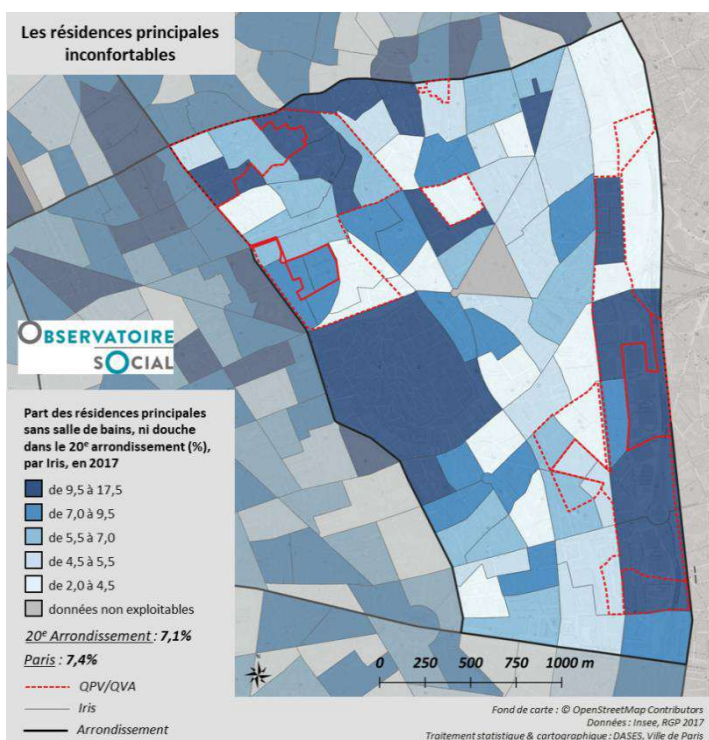
## Autant de résidences principales inconfortables qu'à Paris

Le parc de logements du 20<sup>e</sup> est beaucoup plus récent que le parc de logements parisien : un tiers des résidences principales de l'arrondissement ont été construites avant 1946 contre plus de la moitié des résidences principales parisiennes. La majorité des

logements du 20<sup>e</sup> (55 %) ont été construits entre 1946 et 1990 (contre 41 % à Paris). Le parc de logements de l'arrondissement serait donc potentiellement moins vétuste et moins sujet à des problèmes d'inconfort que les logements de la capitale.



À l'échelle infra-arrondissement, les logements inconfortables ne sont pas présents en même proportions dans l'ensemble des quartiers. Dans les **quartiers Belleville et Portes du 20<sup>e</sup>, les plus concernés de l'arrondissement, 9 % des résidences principales sont inconfortables**, soit une proportion plus importante qu'à Paris. Le quartier Père Lachaise enregistre également 8 % de résidences principales sans salle de bain ni douche.

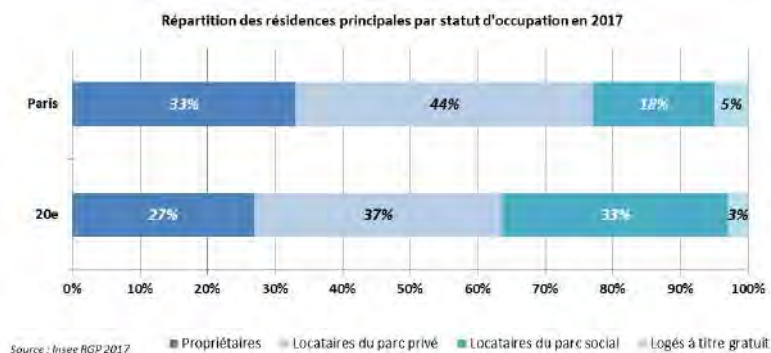


Néanmoins, au sein du parc de résidences principales de l'arrondissement, **6 981 logements ne comptent ni salle de bain, ni douche, et peuvent donc être qualifiés d'inconfortables**, en 2017. Cela représente **7 % des résidences principales de l'arrondissement**, une proportion équivalente à celle observée à l'échelle parisienne. À noter que Paris est davantage touchée par la problématique de l'Ile-de-France (5,4 % de logements inconfortables), et plus encore que la France (3,3 %).

Entre 2012 et 2017, le **nombre de résidences principales inconfortables a diminué dans le 20<sup>e</sup>** (-245 logements) soit -0,7 %/an en moyenne, une baisse moins accentuée qu'à Paris, - 1,5 %/an.

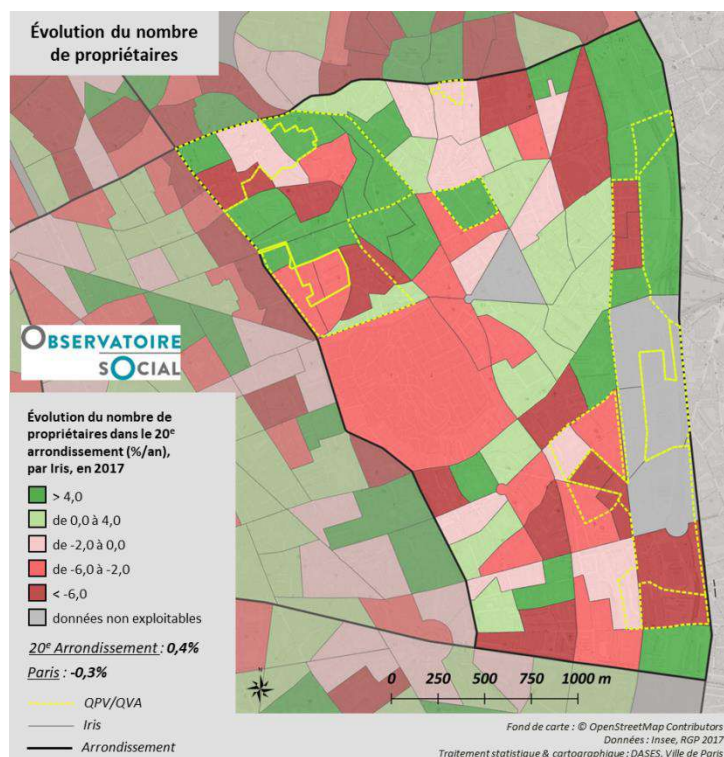
## Un arrondissement de locataires, dont la moitié réside dans le parc social

À peine plus d'un quart des résidences principales occupées le sont par des propriétaires (27 %) dans le 20<sup>e</sup>, en 2017 : une proportion bien plus faible qu'à l'échelle parisienne (33 %) et régionale (47 %). On compte également **69 000 résidences principales occupées par des locataires représentant 7 résidences principales sur 10 : dont presque autant dans le parc locatif privé (37 %) que dans le parc locatif social (33 %)**. À titre de comparaison, les résidences principales parisiennes sont occupées par des locataires du privé pour 44 % d'entre elles, et à 18 % seulement par des locataires du parc social.



Le nombre de locataires (parcs privé et social confondus) a augmenté de +0,4 %/an en moyenne dans l'arrondissement entre 2012 et 2017 contre - 0,2 %/an à Paris. Le nombre de propriétaires a connu une augmentation semblable dans le 20<sup>e</sup>, + 0,4 %/an en moyenne ; une tendance contraire à celle observée dans la capitale dans la capitale (- 0,3 %/an) sur cette même période.

Au sein du 20<sup>e</sup>, les IRIS de plusieurs quartiers ont vu leur nombre de propriétaires diminuer. Le quartier Saint-Blaise enregistre la baisse la plus importante en 5 ans : - 4,2 %/an en moyenne entre 2012 et 2017. Les quartiers Père Lachaise et Télégraphe connaissent également une baisse importante, mais moins marquée, du nombre de propriétaires de résidences principales : respectivement - 2,3 %/an et -1,6 %/an. Par opposition, le nombre de propriétaires au sein des résidences principales a fortement augmenté dans les quartiers Amandiers (+5,4 %/an) et Belleville (+4,8 %/an) : on compte ainsi 450 et 1 200 propriétaires supplémentaires dans ces deux quartiers.



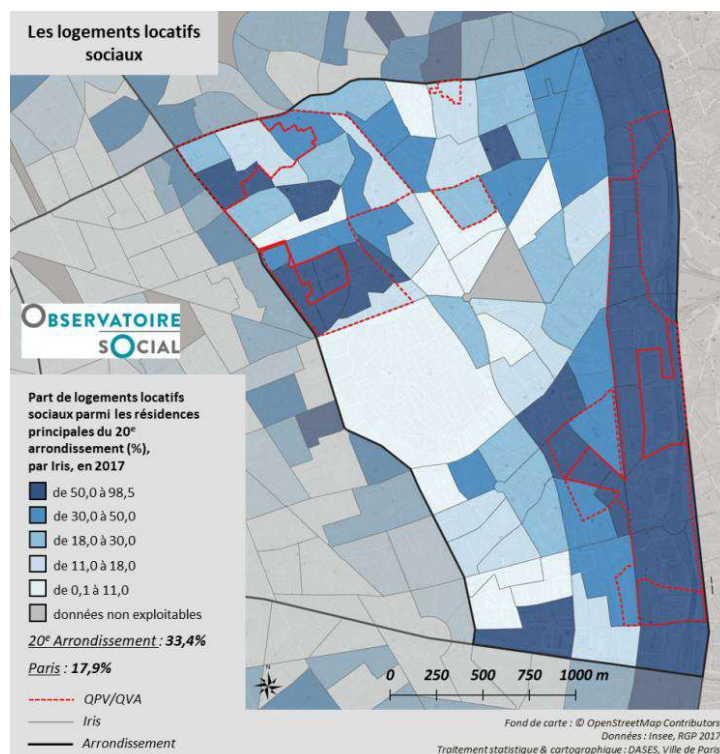
## Le parc de logements sociaux

**Un nombre de logements sociaux très important : un tiers des résidences principales du 20<sup>e</sup>**

Près du tiers des résidences principales du 20<sup>e</sup> arrondissement sont des logements HLM, soit 32 900 logements. Cette proportion est nettement plus importante que dans les territoires de comparaison, à savoir : 18 % à Paris, 22 % en Ile-de-France et 15 % en France métropolitaine. Le nombre de logements locatifs sociaux a diminué de - 0,4 %/an entre 2012 et 2017 (725 logements sociaux de moins), une tendance contraire à l'évolution parisienne (+ 0,1 %/an).

Les IRIS du nord-ouest et de l'est de l'arrondissement concentrent la majorité des logements HLM du 20<sup>e</sup>. Ainsi la quasi-totalité des résidences principales du quartier Portes du 20<sup>e</sup> sont des logements sociaux (89 %). Cette proportion peut atteindre jusqu'à 98,5 % dans certains IRIS de ce quartier. Les quartiers Saint-Blaise et Amandiers comptent également de très fortes proportions de logements locatifs sociaux : respectivement 54 % et 45 % des résidences principales sont des logements locatifs sociaux dans

ces quartiers. Plus de la moitié des logements HLM du 20<sup>e</sup> se concentrent dans ces trois quartiers.



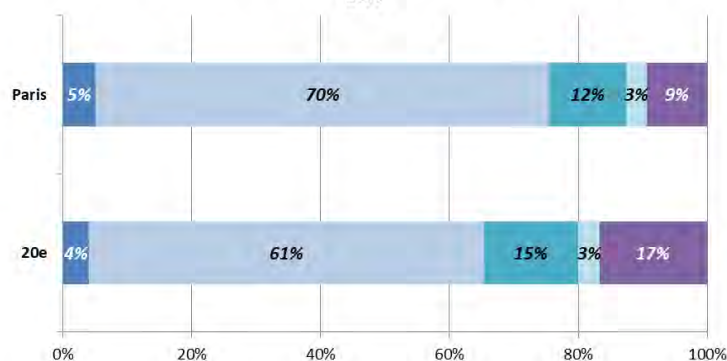
## Des prix au m<sup>2</sup> inférieurs à la moyenne parisienne pour un parc social majoritairement en PLUS

Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) permet une approche des niveaux de loyer, des types de financement et du taux de vacance dans le parc social parisien en 2020. Cette même année, **le prix moyen au m<sup>2</sup> dans les logements locatifs sociaux du 20<sup>e</sup> arrondissement est de 7,82 €**, soit une valeur inférieure au loyer moyen au m<sup>2</sup> de l'ensemble du parc social parisien (8,01 €). À titre d'exemple pour un T3-T4 de 60m<sup>2</sup>, cela engendre une différence de loyer de l'ordre de 11 euros entre l'arrondissement et la capitale.

Il est à noter qu'avec un très faible taux de vacance de 1 %, **le parc social du 20<sup>e</sup>, tout comme le parc social parisien (et son taux de vacance de 1,6 %), est très tendu et le territoire ne dispose pas d'un nombre de logements locatifs sociaux vacants assez important** pour que des ménages puissent y trouver leur compte à un instant T.

La part de logements sociaux avec un financement PLS et PLI (18 %) est plus importante dans le 20<sup>e</sup> qu'à Paris (15 %). La légère surreprésentation de ce type de logements sociaux met en avant un public cible davantage issu des classes moyennes, dont les revenus correspondent en partie aux plafonds de ressources des personnes vivant seules : à savoir 31 151 € pour les PLS et 43 409 € pour les PLI en 2021. Par ailleurs, il est à noter que 17 % des logements sociaux dépendent d'un autre mode de financement (hors prêt), et correspondent potentiellement à des plafonds de ressources plus élevés. Ces logements sont davantage destinés aux classes moyennes, tout comme les logements sociaux financés PLS et PLI. Par ailleurs, 6 logements sociaux sur 10 sont financés PLUS dans le 20<sup>e</sup>, une proportion conséquente, bien qu'elle soit moins élevée qu'à Paris (70 %). Le **parc social de l'arrondissement semble ainsi adapté aussi bien aux ménages aux revenus très modestes que moyens, permettant de favoriser la mixité sociale dans l'arrondissement.**

Répartition du parc de logements sociaux selon leur mode de financement en 2020



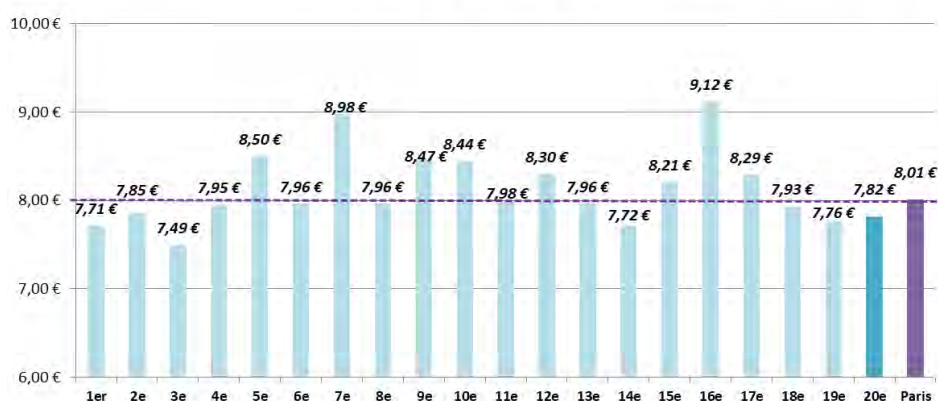
Source : RPLS 2020

Plafonds de ressources 2021 pour 1 personne seule résidant à Paris (Basé sur les revenus fiscal de référence N-2)



Source : Action Logement 2021

Prix du loyer moyen au m<sup>2</sup> dans le parc social en 2020, par arrondissement



Source : RPLS 2020

## Aides au logement et prévention des expulsions

**Près d'une personne sur quatre est couverte par une aide au logement de la CAF**

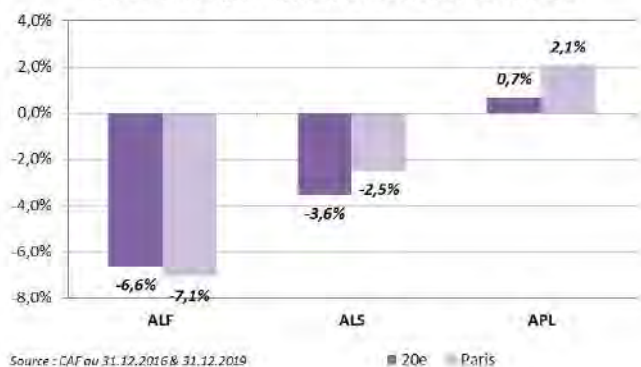
En 2017, **46 465 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement dans le 20<sup>e</sup>, soit 24 % des habitant·e·s de l'arrondissement**, une proportion bien plus élevée que celle observée à l'échelle parisienne (18 %). Cela représente 24 628 foyers bénéficiaires d'une aide au logement de la CAF sur le territoire. Parmi les trois types d'allocations logement existantes, l'APL (Aide Personnalisée au Logement) est attribuée à la majorité de ces foyers : **5 bénéficiaires sur 10 perçoivent l'APL (51 %), 38 % sont bénéficiaires de l'ALS (Allocation de Logement Social) et 10 % de l'ALF (Allocation de Logement Familial)**. Cette répartition par type d'aide au logement versée est différente de celle observée dans la capitale, où l'ALS (57 %) ressort comme l'aide au logement versée à la majorité des bénéficiaires parisiens. Dans le 20<sup>e</sup>, la surreprésentation de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), destinée aux locataires du parc social, est à mettre en lien avec la forte proportion de logements sociaux sur le territoire. De manière plus globale, le recours important aux allocations logement au sein de l'arrondissement peut également s'expliquer par le faible niveau de vie des ménages dans l'arrondissement et la présence importante de locataires.

Le 20<sup>e</sup> enregistre une **diminution du nombre de bénéficiaires d'aides au logement depuis 2016** : - 1,6 %/an soit - 1 175 foyers bénéficiaires en 3 ans. Cette baisse est plus accentuée que la tendance parisienne sur la même période (- 0,9 %/an). Le nombre de bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué entre 2016 et 2019, sur le territoire : respectivement - 3,6 %/an et - 6,6 %/an en moyenne. À contrario, le nombre de foyers bénéficiaires de l'APL a augmenté en 3 ans de + 0,7 %/an en moyenne (261 bénéficiaires de plus), une hausse moins marquée que la dynamique parisienne (+2,1 %/an).

Répartition du nombre de foyers bénéficiaires d'aide au logement, par type d'aide, au 31 décembre 2016



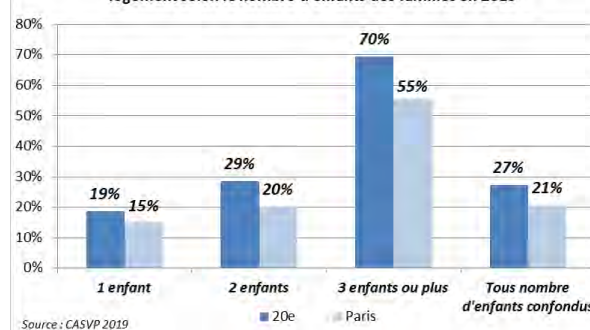
Evolution annuelle moyenne du nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement, par type d'aide, entre 2016 et 2019



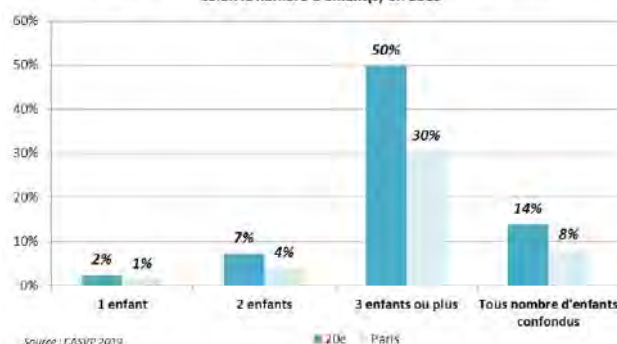
### Une part très importante de familles bénéficiaires des aides au logement facultatives de la Ville de Paris

Paris Logement est une aide financière facultative attribuée aux parisiens selon la composition familiale et sous conditions de ressources du foyer. Elle se décline en plusieurs types d'aides : **Paris Logement, Paris Logement Familles et Paris Logement Familles Monoparentales** ; mais aussi Paris Logement Personnes Âgées et Paris Logement Personnes en situation de Handicap.

Part des familles monoparentales percevant une aide Paris logement selon le nombre d'enfants des familles en 2019



Part des couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement selon le nombre d'enfant(s) en 2019



On estime que plus d'un quart des familles monoparentales du 20<sup>e</sup> (27 %), soit 2 244 familles, ont bénéficié d'une aide Paris Logement, en 2019 (quel que soit son type), une proportion bien plus élevée que celle observée à Paris où 21 % des familles monoparentales bénéficient de Paris Logement la même année. Les familles monoparentales nombreuses (3 enfants ou plus) sont davantage concernées par cette aide, en particulier dans l'arrondissement où 7 familles sur 10 de ce type ont bénéficié de Paris Logement contre plus de la moitié de ces familles à l'échelle parisienne (55 %).

La même année, les couples avec enfants ont davantage bénéficié de Paris Logement dans le 20<sup>e</sup> qu'à Paris : 14 % des couples avec enfant(s) de l'arrondissement (2 260 familles) contre 8 % à Paris. Comme pour les familles monoparentales, les familles nombreuses sont celles qui bénéficient le plus d'une aide Paris Logement : la moitié des couples avec 3 enfants ou plus ont bénéficié de Paris Logement dans le 20<sup>e</sup>, une proportion bien supérieure à la moyenne parisienne pour ce type de familles (30 %).

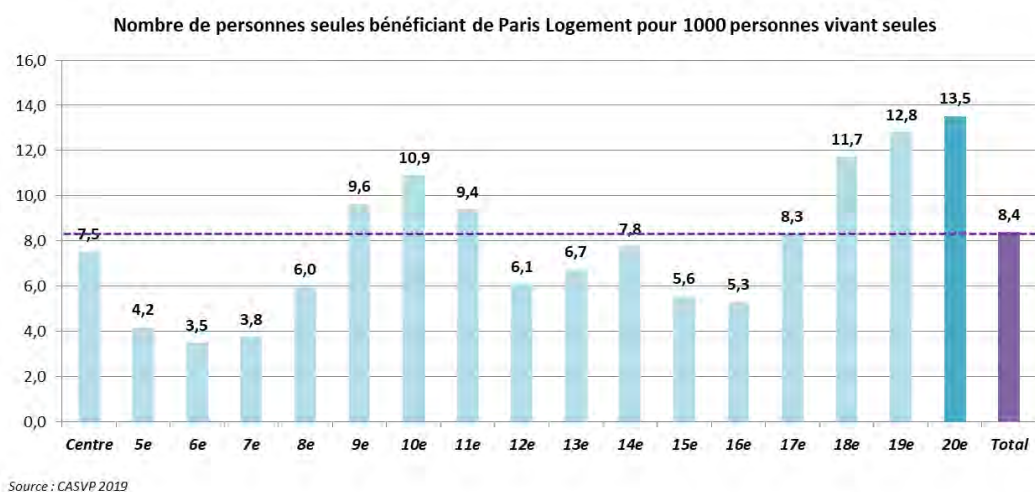
Les aides au logement de la Ville de Paris bénéficient globalement davantage aux familles avec enfants. Le nombre de personnes seules bénéficiant de Paris Logement est faible comparativement au nombre de ménages d'une personne de la capitale. Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, au 31 décembre 2019, environ 14 personnes seules sur 1 000 ont bénéficié de Paris Logement, soit la proportion la plus élevée de la capitale. Cela représente 660 ménages d'une personne sur l'arrondissement. À titre de comparaison, seulement 8 personnes seules sur 1 000 bénéficient de Paris Logement dans la capitale.

On dénombre, 5 731 bénéficiaires de Paris Logement dans l'arrondissement, en 2019 (tous types confondus). Leur effectif a nettement diminué depuis 2014 : - 2,5 %/an en moyenne, soit la plus forte baisse dans la capitale avec celle du 6<sup>e</sup> arrondissement. Cette tendance est contraire à la relative stabilité du nombre de bénéficiaires de Paris logement dans la capitale, - 0,1 %/an sur la période.

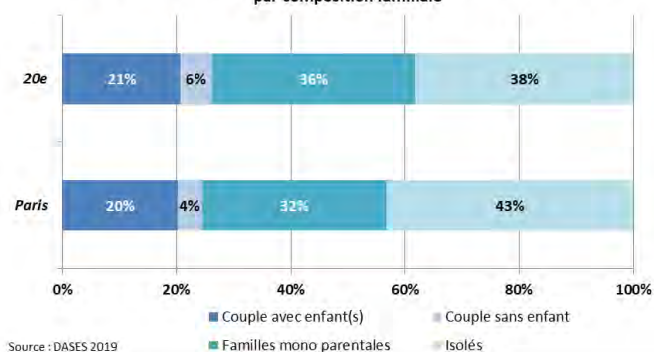
### Une surreprésentation des familles monoparentales parmi les bénéficiaires du FSL Habitat

Le FSL Habitat (Fonds de Solidarité pour le Logement) est le principal dispositif de prévention des expulsions piloté par la collectivité. Il est sollicité majoritairement par les travailleur-es sociaux-ales pour son volet d'aides directes versées aux ménages en difficulté de paiement de leurs dettes de loyers (maintien dans les lieux). Le fonds peut également être mobilisé pour l'accès dans les lieux (paiement du dépôt de garantie, caution ou dépenses liées à l'entrée dans le logement).

En 2019, 521 aides FSL Habitat ont été accordées dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, dont 312 pour le maintien dans le logement (60 %) et 207 pour l'accès au logement (40 %). À Paris, cette même année, 4 038 aides FSL ont été accordées, dont une majorité pour le maintien dans le logement (2 302 soit 57 % d'entre-elles) et 1 730 pour de l'accès au logement (43 %). Dans le 20<sup>e</sup>, comme à Paris, le FSL est donc davantage mobilisé pour du maintien dans le logement, autrement dit dans le cadre de la prévention des expulsions.

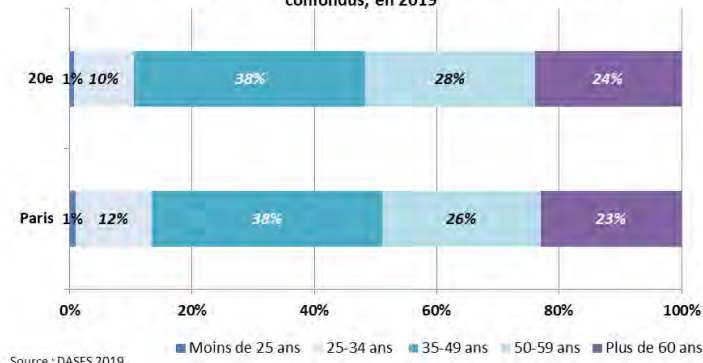


Répartition des bénéficiaires d'aides FSL tous types confondus en 2019, par composition familiale



**Les familles monoparentales représentent une forte proportion de bénéficiaires du FSL Habitat dans l'arrondissement** : 36 % des bénéficiaires du 20<sup>e</sup> contre 32 % à Paris. Par ailleurs, près d'un bénéficiaire du FSL Habitat sur 5, est en couple avec enfant(s), dans l'arrondissement comme à Paris. Les personnes isolées également constituent une part importante des aides FSL accordées ; elles sont néanmoins sous-représentées dans l'arrondissement par rapport à la capitale : 38 % des bénéficiaires du FSL en 2019 tous types confondus sont des personnes seules dans le 20<sup>e</sup>, alors que cette proportion atteint 43 % à l'échelle parisienne.

Répartition par âge du nombre de bénéficiaires d'aides FSL tous types confondus, en 2019



En 2019, **les 35-49 ans sont davantage concernés par le recours au FSL** : ils représentent **38 % des aides accordées** dans l'arrondissement comme dans la capitale. Les profils des ménages bénéficiaires des différents types de FSL mettent en lumière **une surreprésentation des 50 ans et plus parmi les recourants du FSL « maintien dans le logement » (pour 59 % d'entre eux)**, laissant entrevoir **un usage davantage curatif pour les plus âgés**. À contrario, les aides à l'accès dans un logement bénéficient davantage aux ménages plus jeunes : les 25-49 ans représentent ainsi plus de la moitié des FSL accordés pour l'accès au logement dans l'arrondissement (57 %), mais seulement 43 % des FSL accordés pour le maintien dans le logement.

## La grande exclusion

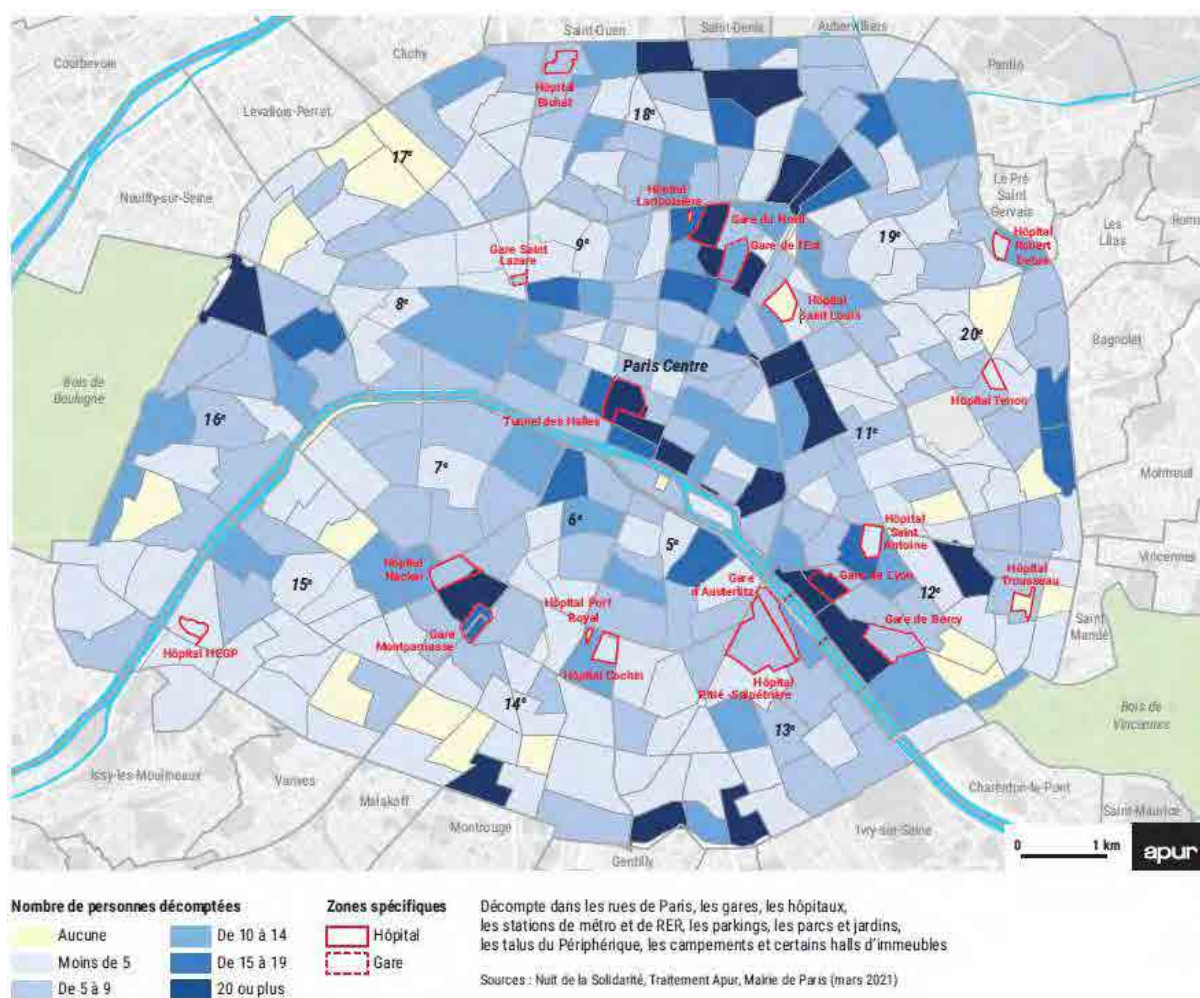
### *Sans-abrisme : les personnes en situation de rue lors de la Nuit de la Solidarité*

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Les rapports de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) font état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées.

La 4<sup>e</sup> opération qui s'est déroulée à Paris la nuit du 25 au 26 mars 2021 a donné l'occasion aux équipes de décompter **102 personnes sans abri dans les rues du 20<sup>e</sup> arrondissement**. Par rapport à l'année précédente, ce sont ainsi 33 personnes de moins décomptées dans l'arrondissement lors de cette nuit.

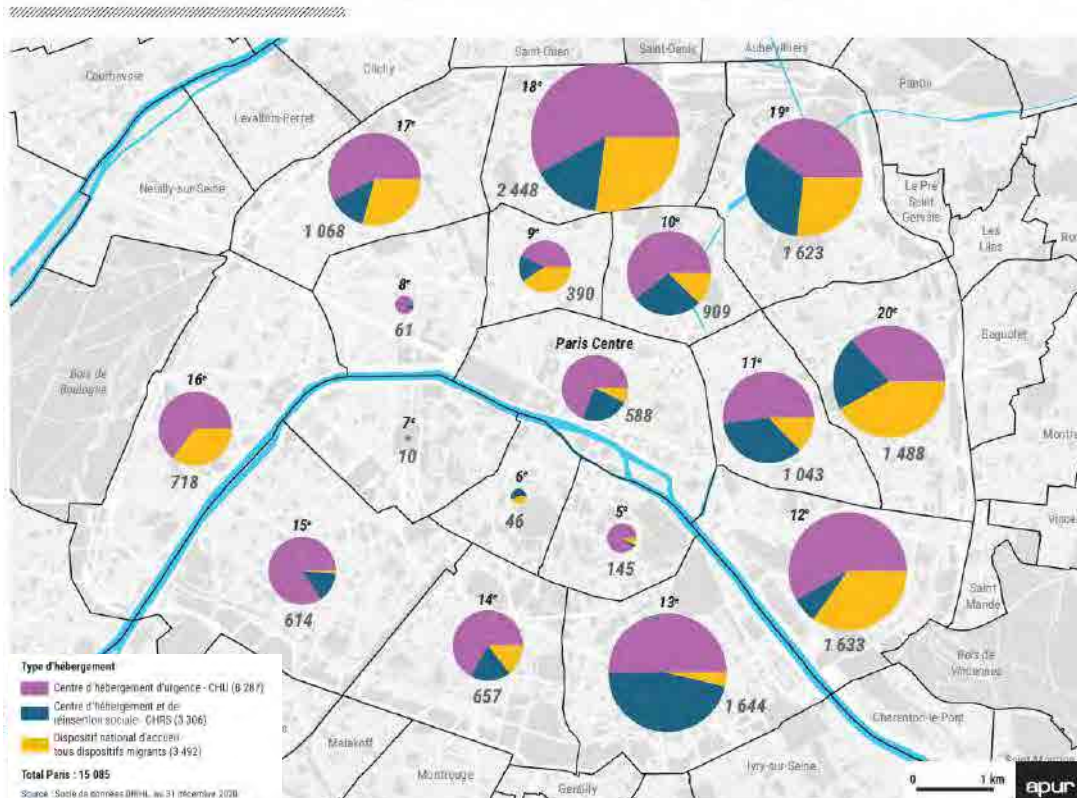
Le 20<sup>e</sup> est l'arrondissement de l'est parisien comptant le moins de personnes en situation de rue lors de la dernière Nuit de la solidarité. À une échelle plus fine, c'est le secteur des Portes qui concentre, cette nuit donnée, le plus de personnes en grande exclusion.

Au total à Paris, 2 829 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité, soit une baisse de 21 % par rapport à l'édition précédente, en lien avec le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

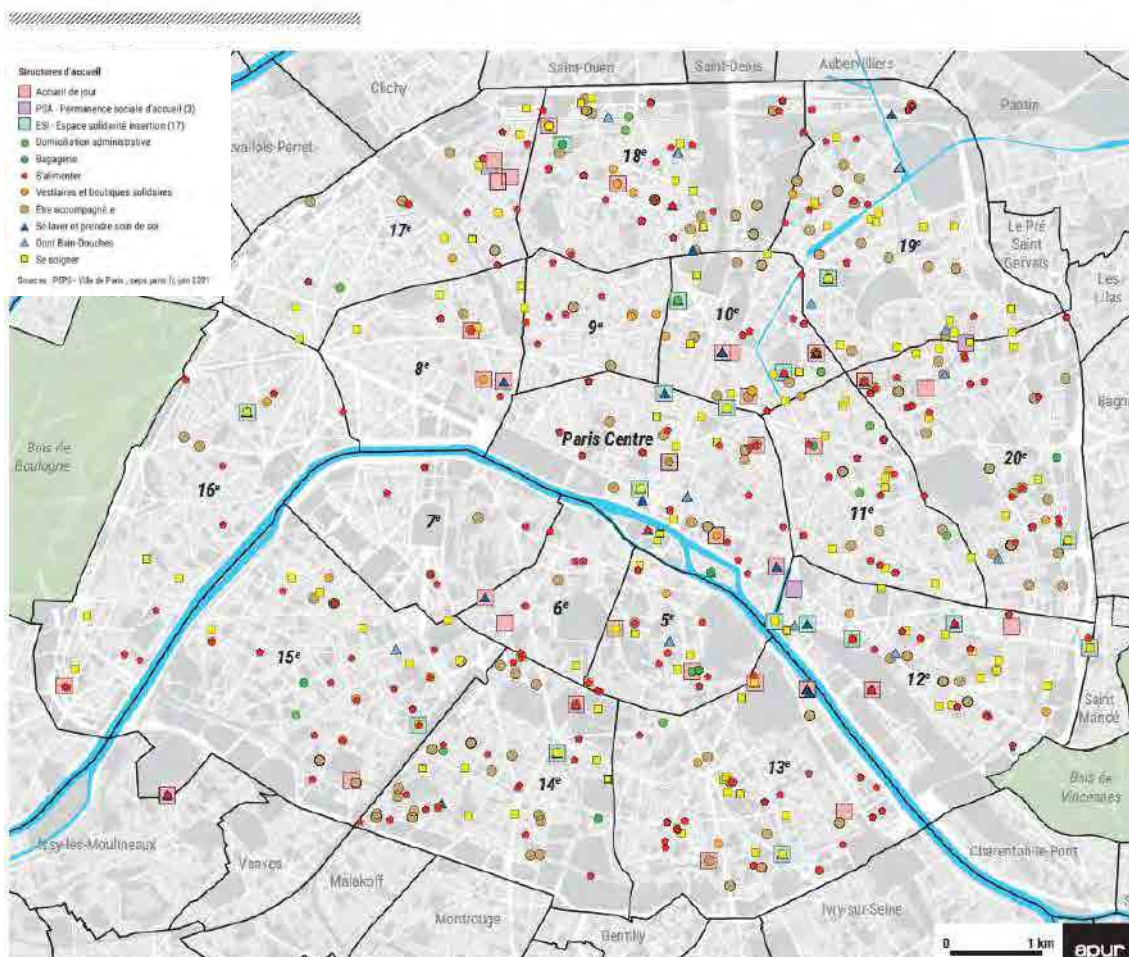


## Hébergement et dispositifs de veille et d'urgence sociale

### PLACES D'HÉBERGEMENT PÉRENNES À PARIS (HORS NUITÉES HÔTELIÈRES ET PLACES INTERCALAIRES)



### ACCUEILS DE JOUR ET OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL À DESTINATION DES PERSONNES SANS-ABRI À PARIS



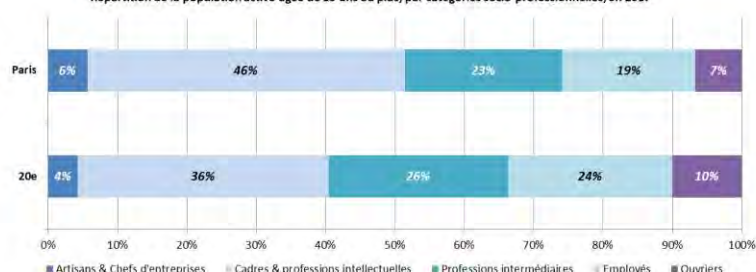
### 3. Précarité et insertion

#### Catégories socioprofessionnelles et revenus

##### Un arrondissement marqué par une forte mixité sociale

Le 20<sup>e</sup> arrondissement se distingue du profil parisien par sa forte mixité sociale. Les catégories socioprofessionnelles les plus favorisées (cadres et professions intellectuelles supérieures) ne représentent que 36 % de la population active, contre 46 % des Parisien·ne·s à la même période. *A contrario*, les employés et ouvriers y sont surreprésentés et composent un tiers de la population active.

Répartition de la population active âgée de 15 ans ou plus, par catégories socio-professionnelles, en 2017



Données : Insee, RGP 2017

Sur les cinq dernières années, alors que le nombre de cadres reste à peu près stable à Paris, il augmente au sein de l'arrondissement : en moyenne +2,1 % par an entre 2012 et 2017, à l'image des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, témoignant du phénomène de gentrification en cours dans le nord-est parisien.

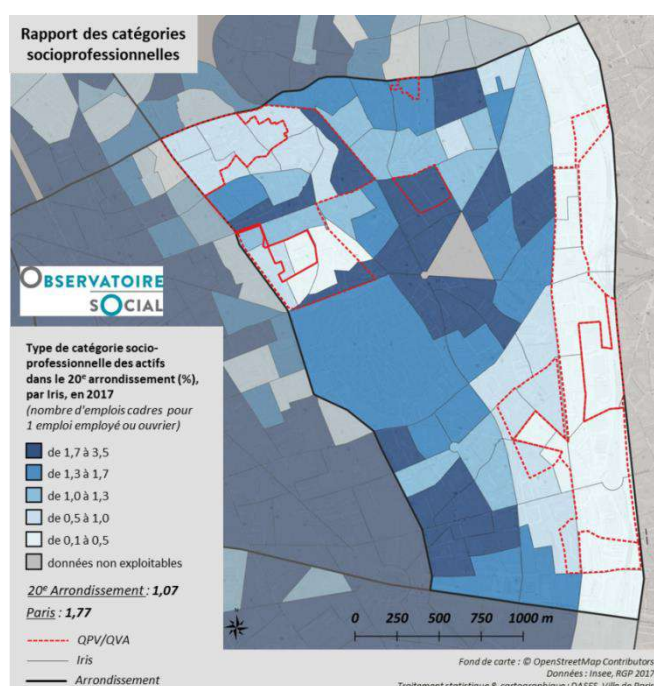
Rapport CSP et évolution de ce rapport entre 2012 et 2017



Données : Insee, RGP 2012 & 2017

À l'échelle des 8 quartiers de l'arrondissement, on retrouve une répartition différenciée de ces catégories socioprofessionnelles. Les quartiers Gambetta, Réunion-Père Lachaise et Plaine concentrent davantage de cadres, dans des proportions identiques que celles observées à l'échelle parisienne. Le quartier des Portes est quant à lui majoritairement peuplé de ménages employés et ouvriers, une spécificité qui s'observe dans une moindre mesure au sein du quartier Saint-Blaise, ou dans certains Iris du quartier des Amandiers.

L'arrondissement enregistre ainsi **un rapport d'1 cadre pour 1 employé/ouvrier**, témoignant d'une très forte mixité comparé à Paris qui compte environ 1,8 cadre pour 1 employé/ouvrier. La représentation cartographique de ce rapport révèle toutefois des secteurs affichant une plus forte homogénéité sociale : une concentration de cadres et professions intellectuelles notamment autour de la place Gambetta, et encore davantage dans le nord-ouest du quartier Plaine, où l'on retrouve plus de 3 cadres pour 1 employé ; et au contraire une forte sous-représentation des cadres dans le quartier périphérique des Portes.

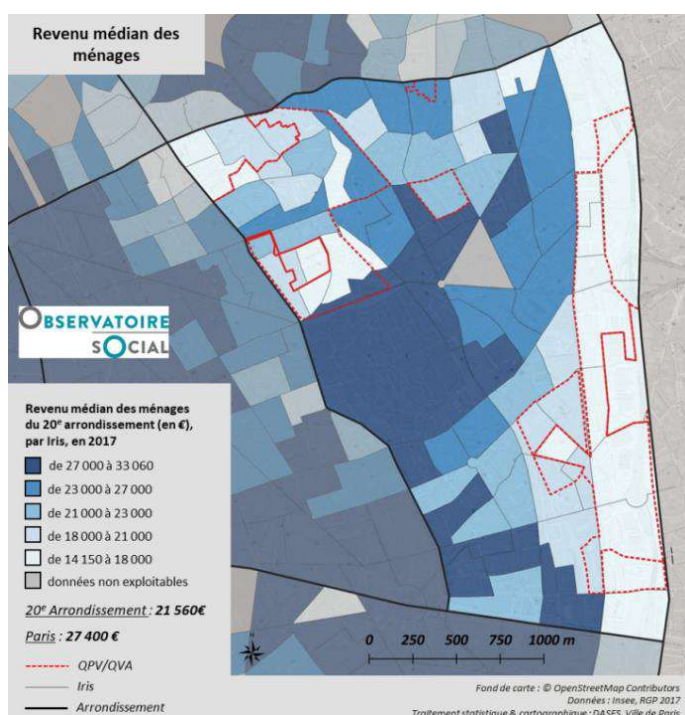


## L'un des niveaux de vie les plus faibles de Paris, malgré une tendance à la hausse



L'arrondissement affiche un revenu médian disponible de 21 560 € en 2017, inférieur de près de 6 000 € au revenu médian parisien. Il s'agit du deuxième niveau de vie le plus faible de Paris (27 400 €), derrière le 19<sup>e</sup> arrondissement. Néanmoins, l'évolution sur les cinq dernières années est plus importante dans le 20<sup>e</sup> qu'à l'échelle de la capitale : +9,3 % contre +6,6 %. À titre de comparaison, le revenu médian francilien s'élève à 23 230 € la même année, tandis que celui des Français est inférieur : 21 110 €.

À l'échelle du 20<sup>e</sup> arrondissement, la distribution du revenu médian des ménages révèle **de fortes disparités**. Les quartiers Belleville, Amandiers et Saint-Blaise concentrent une population aux revenus plus faibles que dans le reste du territoire ; mais c'est surtout **dans les Portes du 20<sup>e</sup> que se retrouve une majorité de ménages aux revenus très faibles : aucun îlot n'affiche un revenu médian annuel supérieur à 18 000 €, soit inférieur de près de 10 000 € à la**

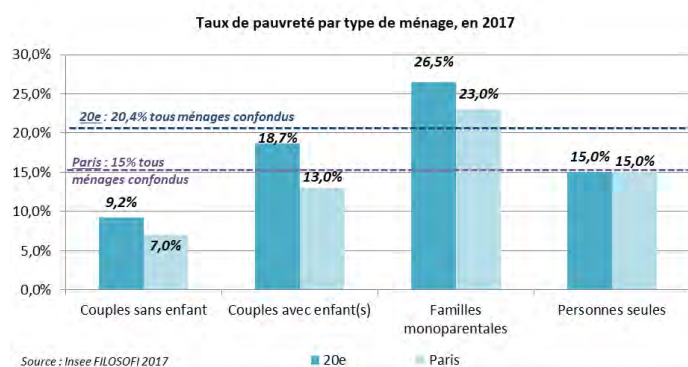
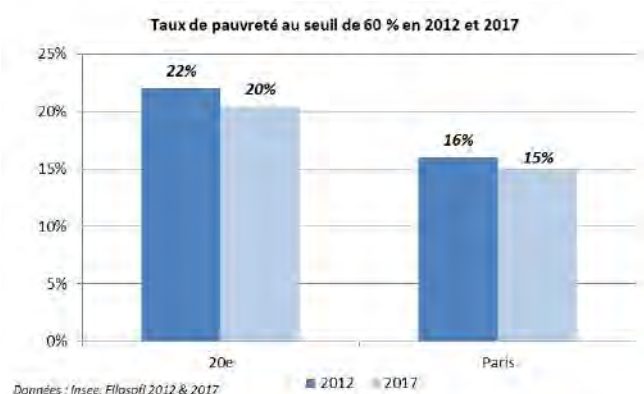


médiane parisienne (en lien avec la sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures dans ce quartier). A *contrario*, certains IRIS présentent des revenus médians plus élevés, notamment dans les quartiers Gambetta, Père-Lachaise et Plaine.

Néanmoins, le 20<sup>e</sup> présente une certaine homogénéité dans les niveaux de vie : c'est l'arrondissement parisien dans lequel les inégalités de revenus sont les moins fortes. Le rapport interdécile, qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et ceux des 10 % les plus pauvres, y est de 4,6 (contre 6,3 pour Paris).

## 1 ménage sur 5 vit sous le seuil de pauvreté

Tandis que 15 % des ménages parisiens vivent sous le seuil de pauvreté (une proportion similaire à l'échelle nationale), **le 20<sup>e</sup> arrondissement affiche un taux de pauvreté de 20 % en 2017**. Comme dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> voisins, la part de ménages pauvres connaît une baisse plus forte qu'à Paris sur les cinq dernières années (-2 points).



Les trois arrondissements du nord-est partagent également les mêmes caractéristiques en termes de taux de pauvreté selon la composition des ménages. Plus qu'ailleurs, **les couples avec enfant(s) y sont plus touchés par la pauvreté que les personnes vivant seules** : dans le 20<sup>e</sup>, 19 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13 % à l'échelle parisienne, tandis que le taux de pauvreté des personnes seules y est le même qu'à Paris (15 %). A l'image des autres territoires, les couples sans enfant sont quant à eux moins souvent en situation de pauvreté : 9 % d'entre eux dans le 20<sup>e</sup>, et 7 % en moyenne à Paris.

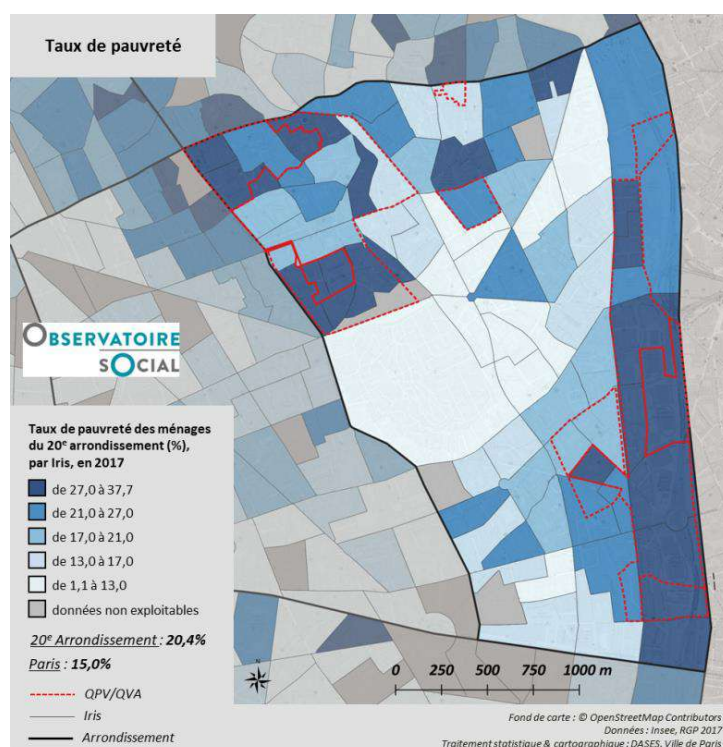
Cette vulnérabilité plus marquée des familles du territoire peut s'expliquer par l'important parc social, davantage destiné aux ménages en familles : l'arrondissement enregistrant de ce fait une surreprésentation des familles aux revenus faibles ou modestes par rapport au reste de la capitale. Par ailleurs, les situations de chômage impactent tout particulièrement les familles qui voient leurs niveaux de vie diminuer plus fortement, à fortiori lorsque les deux adultes sont inoccupés.

Outre cette spécificité, **les familles monoparentales restent les ménages les plus touchés par la pauvreté** comme dans le reste de Paris. Dans le 20<sup>e</sup>, plus d'une sur 4 vit sous le seuil de pauvreté (26,5 % dans l'arrondissement, contre 23 % des familles monoparentales parisiennes).

À l'échelle infra-territoriale, les îlots concentrant une part importante de ménages pauvres recouvrent pour partie la géographie de la Politique de la Ville. **Le quartier périphérique des Portes du 20<sup>e</sup> ressort tout particulièrement**, le taux de pauvreté y atteint jusqu'à 40 % dans l'îlot situé au nord du square Séverine. Une partie du quartier **Belleville** est également particulièrement concernée par la pauvreté : dans l'Iris du nord-ouest de l'arrondissement (encadré par le Bd de Belleville, les rues de Belleville, de Tourtille et

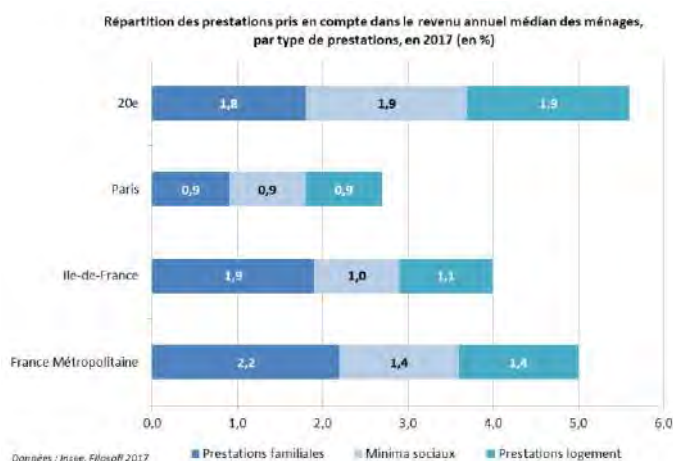
Ramponeau) plus d'1 ménage sur 3 vit sous le seuil de pauvreté. Le **quartier Amandiers** ainsi que certaines zones du quartier **Télégraphe** concentrent également de fortes proportions de ménages pauvres (plus d'un quart d'entre eux).

Pour autant, « l'intensité de la pauvreté » (qui mesure l'écart entre les revenus des ménages pauvres et le seuil de pauvreté) est moins forte dans le 20<sup>e</sup> qu'à l'échelle de la capitale (24 % contre 25 % à Paris). Cet indicateur est utilisé pour caractériser le niveau de vie des personnes vivant sous le seuil de pauvreté : en mesurant l'écart entre leur revenu annuel médian et le seuil de pauvreté, il permet d'évaluer à quel point la population dite « pauvre » est dans une situation de grande pauvreté ou plus proche du seuil retenu. Ainsi, dans le 20<sup>e</sup>, les ménages pauvres affichent un revenu légèrement supérieur à celui des ménages « pauvres » parisiens (9 680 € par an, contre 9 480 € à Paris).

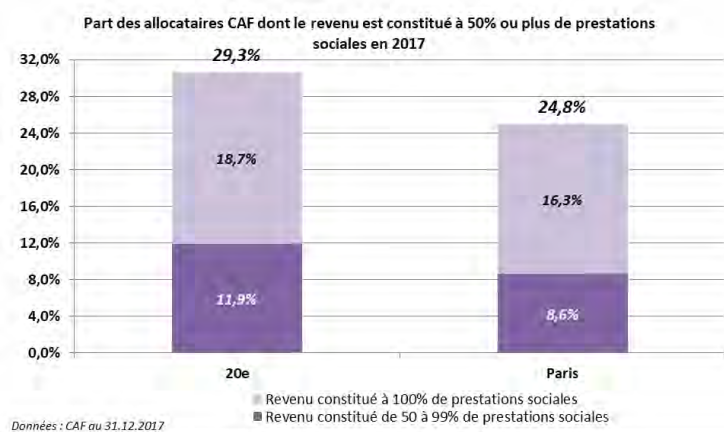


## Des revenus qui dépendent fortement des prestations sociales et familiales

À l'image du nord-est parisien, les ménages du 20<sup>e</sup> bénéficient plus qu'ailleurs des mécanismes de redistribution. Les prestations sociales et familiales composent près de 6 % du revenu annuel médian, une proportion bien plus importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %), francilienne (4 %) et nationale (5 %).



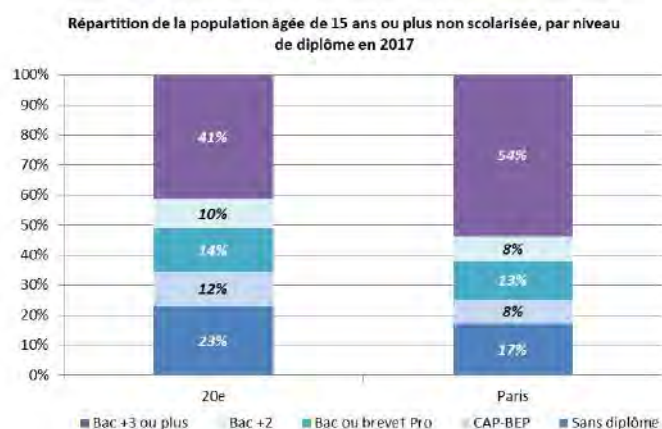
Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, **29 % des foyers allocataires de la CAF peuvent être considérés comme dépendant des prestations : celles-ci représentent plus de la moitié de leur revenu** (c'est le cas de 25 % des allocataires Parisien-ne-s) ; et près de 19 % des allocataires affichent des revenus constitués uniquement de prestations sociales. Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont relativement stables sur les dernières années.



## Activité, emploi et chômage

### Une forte proportion de sans-diplômés au sein des quartiers de la Politique de la ville

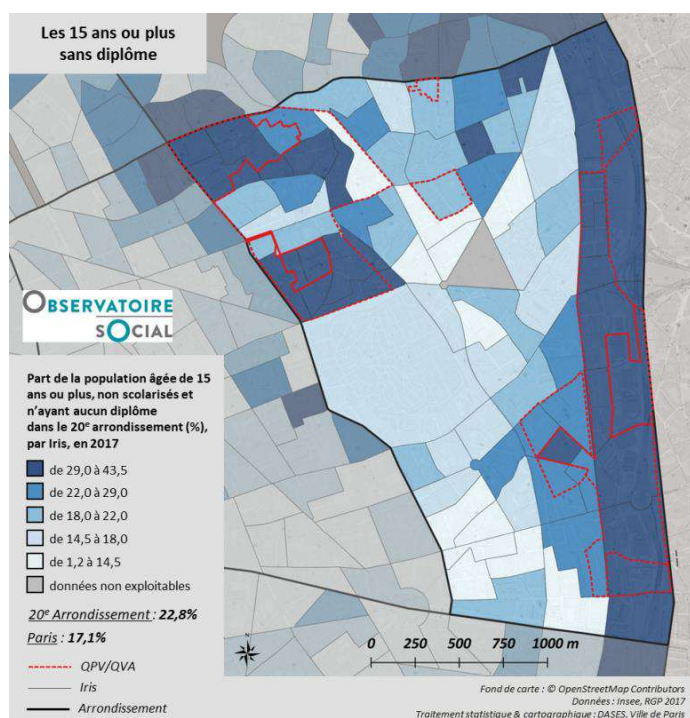
la moyenne parisienne (17,1 %), mais moins qu'en Ile-de-France (24,5 %) ou à l'échelle nationale (27,9 %).



Le 20<sup>e</sup> arrondissement compte une population plus faiblement diplômée que la moyenne parisienne. Ainsi, **23 % des habitant-e-s qui sont sorti-e-s du système scolaire n'ont pas de diplôme** ou un brevet des collèges au plus : une proportion plus élevée que

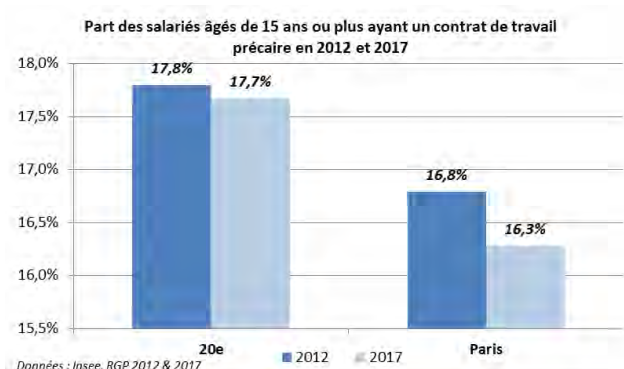
Alors que les trois quarts de la population parisienne ont un diplôme équivalent ou supérieur au niveau Bac, c'est le cas de 2 personnes sur 3 dans l'arrondissement (65 %). Cette proportion est tout de même nettement supérieure à la moyenne française (47 %).

La répartition de ces populations peu ou pas diplômées, socialement plus vulnérables, recouvre pour partie celle des niveaux de vie : le quartier des Portes du 20<sup>e</sup> affiche ainsi une moyenne de 38 % de personnes n'ayant aucun diplôme supérieur au brevet des collèges ; et la part de non-diplômé-e-s avoisine un quart de la population dans les quartiers Amandiers, Saint-Blaise et Belleville.



## Une population davantage concernée par l'emploi salarié précaire

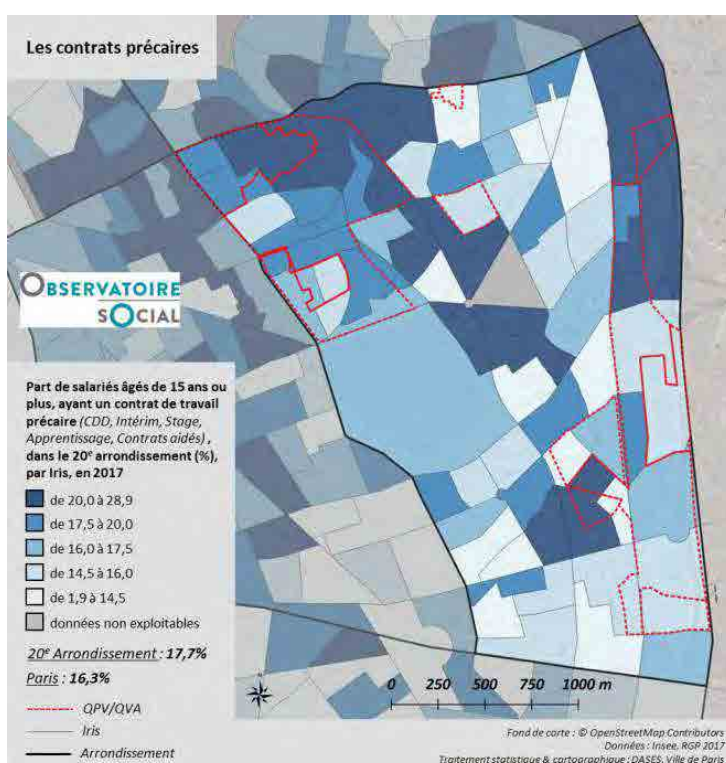
Parmi les actifs en emploi, environ 17 % occupent un emploi à temps partiel dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, soit un peu plus qu'à l'échelle parisienne (16 %). Comme dans le reste de Paris, et de façon un peu plus marquée dans le 20<sup>e</sup>, l'emploi à temps partiel diminue sur les cinq dernières années.



Les non-salariés, qui correspondent aux indépendants, gérants d'entreprise et personnes travaillant pour aider un proche sans rémunération, sont légèrement sous-représentés dans l'arrondissement. En effet, **86 % des actifs en emploi occupent un emploi salarié**, tandis que le salariat concerne en moyenne 83 % des actifs parisiens.

Parmi les travailleurs salariés, l'on compte **près de 18 % de personnes en emploi précaire**, l'une des proportions les plus fortes pour la capitale (16,3 % en moyenne parisienne). L'emploi précaire (CDD, intérim, emploi aidé, stage ou apprentissage) n'a diminué que de 0,1 pt entre 2012 et 2017 dans le 20<sup>e</sup>.

Dans certains quartiers de l'arrondissement, on observe une surreprésentation de ces salariés en contrat précaire. C'est notamment le cas dans le quartier Belleville où plus d'1 salarié sur 5 n'a pas un contrat de travail à durée indéterminée. D'autres îlots présentent également une population importante d'employés précaires, le long de la rue de Belleville, dans les quartiers Gambetta et Saint-Blaise, ainsi que dans la partie nord du secteur des Portes.



## Un taux de chômage élevé, particulièrement dans les Portes du 20<sup>e</sup>

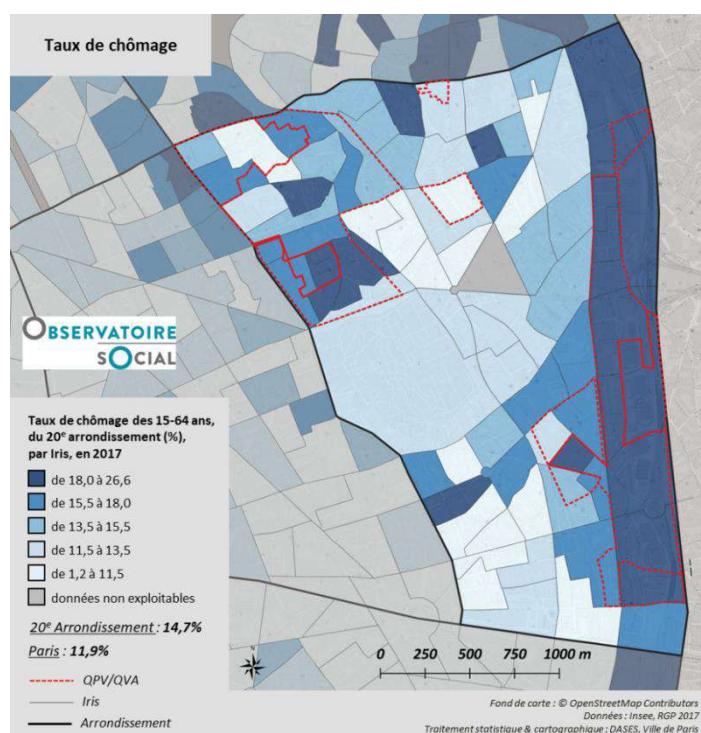
En 2017, **près de 15 % des actifs de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee dans le 20<sup>e</sup>, une proportion identique chez les femmes et les hommes. Il se classe ainsi parmi les arrondissements comptant le plus de personnes au chômage avec le 19<sup>e</sup> voisin, alors que le taux de chômage parisien avoisine les 12 %. L'indicateur reste stable sur les cinq dernières années.



De fortes disparités territoriales s'observent. À l'échelle des 8 quartiers du 20<sup>e</sup>, les taux de chômage varient entre 13 % à Télégraphe et 21 % dans le quartier des Portes, représentant 2 000 personnes au chômage au sens de l'Insee. Ce territoire cumule en effet de nombreux signaux de vulnérabilité, notamment dans certains îlots à l'est du boulevard Mortier où 1 actif sur 4 est concerné par la problématique. Alors qu'aucune distinction ne s'observe selon le genre à l'échelle de l'arrondissement, les hommes sont davantage touchés par le chômage dans ce quartier (22,1 % chez les hommes, contre 19,7 % chez les femmes).

Par ailleurs, les quartiers Amandiers et Saint-Blaise comptent également de fortes proportions d'actifs au chômage (autour de 16 %) ; tout particulièrement au sein des Iris appartenant aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Sur les cinq dernières années, les évolutions enregistrées sont elles aussi contrastées : si certains quartiers ont connu une forme de stabilité à l'image de l'arrondissement, le taux de chômage a légèrement augmenté dans les quartiers Saint-Blaise et, dans une moindre mesure, Amandiers et Gambetta. Il a au contraire diminué de plus d'un point à Belleville.



### La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

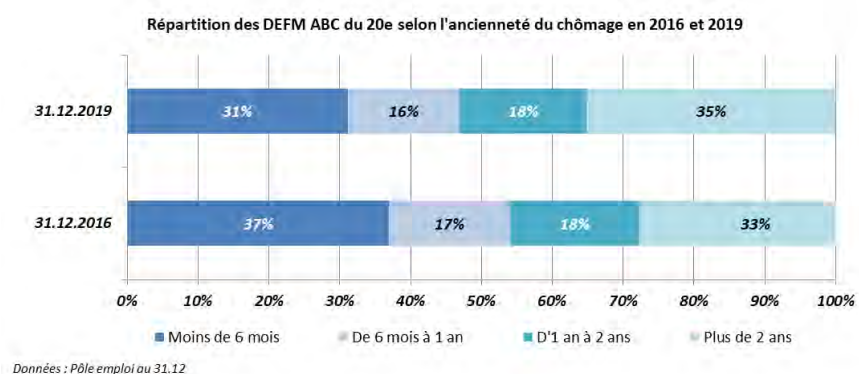
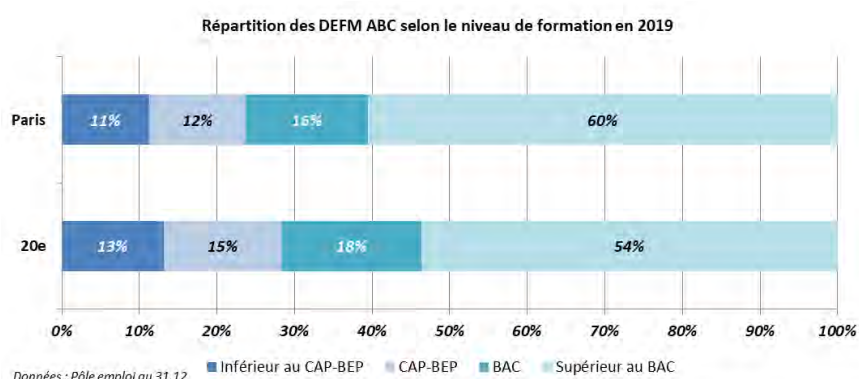
## Des demandeurs d'emploi en moyenne moins diplômés, et plus souvent « chômeurs de très longue durée »

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien.ne.s.

En 2019, on décompte près de **22 200 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C** dans l'arrondissement, dont 60 % n'exercent aucune activité (cat. A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est plus importante à l'échelle de la capitale (64 %). Le 20<sup>e</sup> semble connaître une évolution plus favorable que la moyenne parisienne : entre 2016 et 2019, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans le 20<sup>e</sup> a diminué de -4,8 %, alors qu'il a diminué plus faiblement à Paris (-1,6 %). Seul le quartier Plaine voit une hausse du nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi sur la période (environ 80 personnes supplémentaires).

En 2019, la population du 20<sup>e</sup> inscrite en catégories A, B ou C est en moyenne moins diplômée : 54 % d'entre eux ont un niveau de formation supérieur au BAC, alors qu'ils sont 60 % à l'échelle parisienne. Néanmoins, certains quartiers se distinguent par une surreprésentation de diplômés du supérieur parmi les demandeurs d'emploi, c'est le cas à Gambetta (65 %) et Réunion-Père Lachaise (60 %).

Comme à Paris, environ 9 % des demandeurs d'emploi du 19<sup>e</sup> sont âgés de moins de 26 ans, et 29 % de 50 ans ou plus. Les profils des demandeurs d'emploi résidant dans le 20<sup>e</sup> se distinguent du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, c'est l'un des territoires où l'on retrouve la proportion la plus forte de chômeurs inscrits depuis 2 ans ou plus : 35 % contre 32 % pour les DEFM parisiens. À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, l'arrondissement est également marqué par une **tendance à l'allongement de la durée du chômage entre 2016 et 2019** (diminution de la part de DEFM entrés récemment dans le dispositif, au profit d'une augmentation de la part et du nombre de ces chômeurs dits « de très longue durée »).



# Le recours aux prestations et aides sociales

## Un recours important au RSA dans l'arrondissement

Au 31 décembre 2019, l'arrondissement compte **6 829 foyers bénéficiaires du RSA**, soit plus de 11 300 personnes concernées au sein de ces foyers.

Les données comparables les plus récentes font apparaître une proportion de **6,4 % de la population du 20<sup>e</sup> qui serait couverte par ce minima social** : c'est l'un des territoires parisiens dans lesquels cette part est la plus élevée.

Sur les trois dernières années, le **nombre de foyers au RSA a fortement diminué dans le 20<sup>e</sup>** : l'arrondissement enregistre une diminution de -8 % du nombre d'allocataires entre 2016 et 2019, contre -3 % à Paris sur la même période. Mais si cette baisse concerne la plupart des classes d'âges, il est à noter une augmentation importante du nombre de foyers de jeunes bénéficiaires du RSA. En effet, celui-ci a plus que triplé : le 20<sup>e</sup> comptait 293 foyers de 25-29 ans au RSA en décembre 2016, et 943 trois ans plus tard.

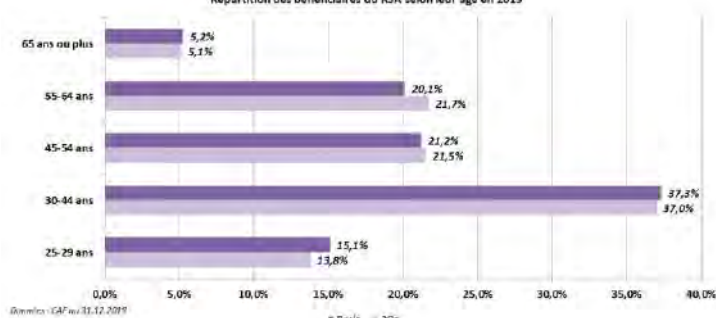
Comparé à la moyenne parisienne, le profil des allocataires du 20<sup>e</sup> est pourtant un peu moins jeune : les 25-29 ans, qui constituent 14 % de l'ensemble des bénéficiaires du 20<sup>e</sup>, sont légèrement sous-représentés ; tandis que les 55-64 ans sont proportionnellement plus nombreux dans l'arrondissement (22 % des foyers allocataires du RSA) qu'à Paris (20 %). Il est également plus féminin : l'arrondissement compte environ autant d'hommes que de femmes au RSA, alors qu'à l'échelle parisienne

les bénéficiaires sont majoritairement des hommes (à 54 %).

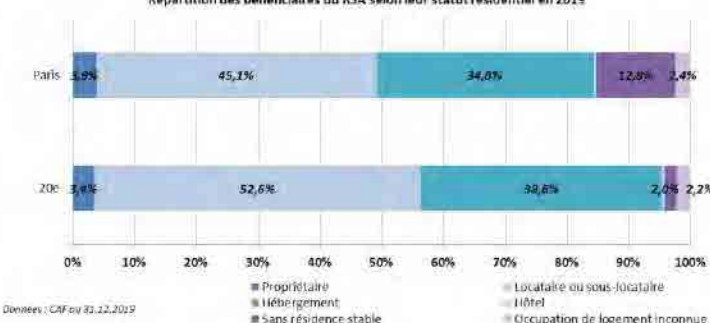
En outre, les allocataires du 20<sup>e</sup> ont un statut résidentiel plus stable qu'en moyenne à Paris : les personnes se déclarant sans résidence stable n'y représentent que 2 % des foyers bénéficiaires du RSA, une proportion à lire au regard de la faible implantation sur le territoire de structures proposant un service de domiciliation administrative aux personnes sans domicile.

Enfin, les profils des bénéficiaires du RSA de l'arrondissement se distinguent fortement par une surreprésentation des familles monoparentales : si les personnes vivant seules sont (comme à Paris) largement majoritaires (69 %), les foyers monoparentaux, surreprésentés dans le 20<sup>e</sup>, constituent plus de 22 % des foyers au RSA.

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur âge en 2019



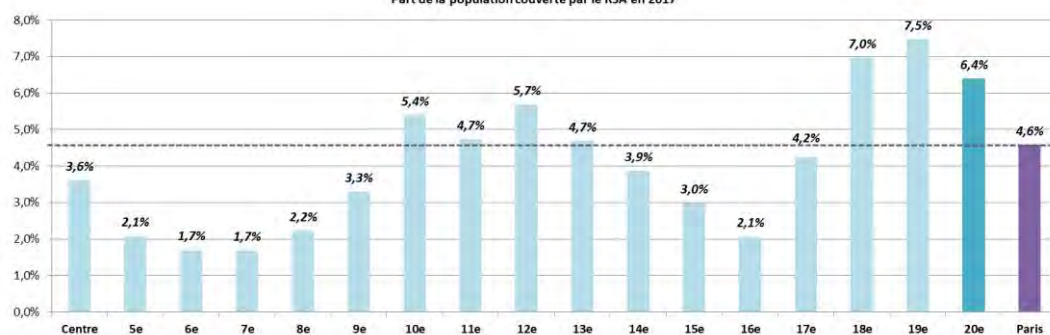
Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur statut résidentiel en 2019



| Répartition des bénéficiaires du RSA selon la composition familiale en 2019 |                          |                               |                               |                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
|                                                                             | Part de personnes seules | Part de couples (sans enfant) | Part de familles biparentales | Part de familles monoparentales |
| 20e                                                                         | 68,9%                    | 2,3%                          | 6,5%                          | 22,3%                           |
| Paris                                                                       | 74,1%                    | 2,2%                          | 5,1%                          | 18,7%                           |

Données : CAF au 31.12.2019

Part de la population couverte par le RSA en 2017



## Le recours aux aides sociales de la Ville de Paris

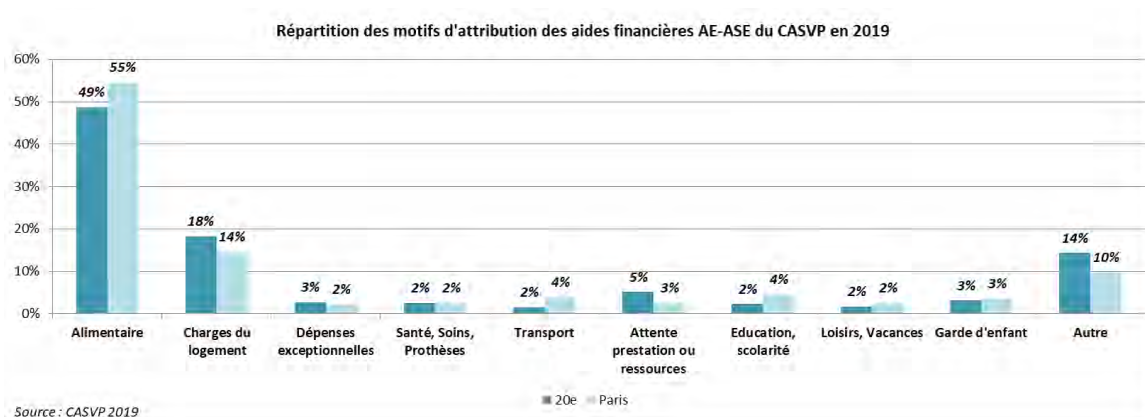
À Paris, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) est notamment en charge de l'attribution de l'aide facultative et d'une partie du versement de l'aide légale (FSL Energie), ou extra-légale (ASE financière). De nombreuses aides peuvent être versées aux Parisien·ne·s rencontrant des difficultés financières, et répondant aux critères d'éligibilité. La plupart de ces aides sont mensuelles et couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes en situation de handicap ou à leurs aidants, aides aux loisirs, à la restauration, à domicile, etc.

Parmi celles-ci, **l'Allocation Exceptionnelle (AE) se distingue par un périmètre et des conditions d'attributions très larges** : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et imprévue. Sur demande et instruction du CASVP, elle peut être versée aux ménages résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides), et son montant varie selon la situation du bénéficiaire. En 2019, à l'échelle de tout Paris, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 €.

En outre, par délégation de la DASES, le CASVP est également en charge de l'instruction et la délivrance de **l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE financière)** : une aide financière ponctuelle destinée à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Ainsi, en 2019, ce sont **4 543 allocations exceptionnelles et 2 632 aides au titre de l'ASE** qui ont été accordées aux ménages du territoire (un ménage pouvant bénéficier d'une aide plusieurs fois dans l'année). Entre 2014 et 2019, le nombre de foyers ayant bénéficié d'au moins une AE a diminué de -17 % dans le 20<sup>e</sup> (l'ensemble des arrondissements affichent une évolution similaire sur les cinq dernières années). Le nombre d'aides financières versées à des familles au titre de l'ASE a pour sa part augmenté de +14 %, une hausse légèrement plus forte que celle enregistrée en moyenne à Paris.

La répartition des motifs au titre desquels ces aides ont été demandées et octroyées en 2019 est assez proche de ce qui s'observe à l'échelle parisienne : la moitié des aides (AE et ASE financières) sont versées à des personnes ou foyers ayant besoin d'une aide ponctuelle pour les dépenses alimentaires.

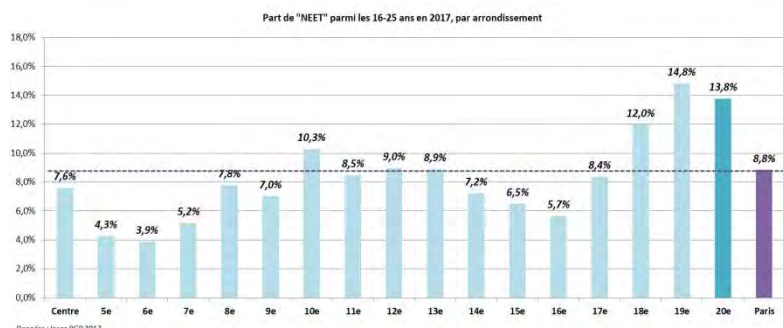


## Focus : activité et précarité des jeunes du 20<sup>e</sup> arrondissement

Le 20<sup>e</sup> arrondissement compte **24 900 jeunes âgés de 16 à 25 ans, soit 12,7 % de sa population**, une proportion assez faible par rapport aux autres arrondissements parisiens (Paris compte 14,4 % de jeunes de cette classe d'âge). Néanmoins, le nombre de jeunes a diminué moins fortement dans le 20<sup>e</sup> (-1,6 %) que dans le reste de la capitale (-3,8 %).

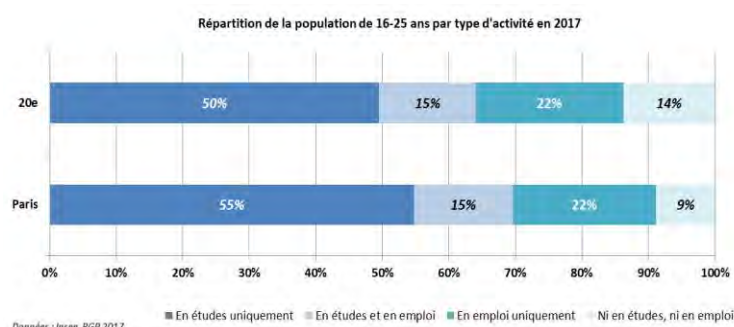
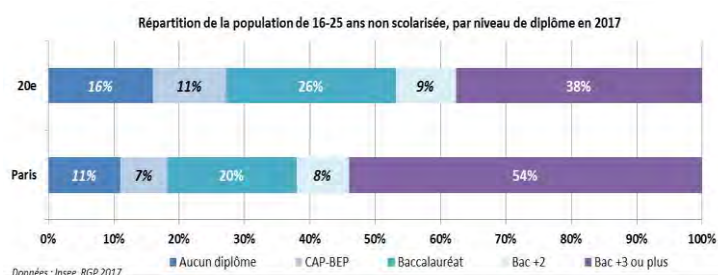
Les jeunes du 20<sup>e</sup> apparaissent comme étant **plus vulnérables** qu'ailleurs. 65 % d'entre eux sont encore scolarisés, qu'ils exercent ou non une activité professionnelle en parallèle, soit un peu moins qu'en moyenne à Paris (70 %). Comme à Paris, environ 1 jeune sur 5 est en emploi, soit environ 5 500 jeunes âgés de 16 à 25 ans. **Les jeunes sortis du système scolaire, qu'ils soient ou non en emploi, sont bien moins diplômés que la moyenne : plus de la moitié d'entre eux n'ont pas de diplôme excédant le BAC (53 %)**, quand c'est le cas de 38 % des 16-25 ans à Paris. Certains quartiers enregistrent une très forte proportion de jeunes sortis des études et n'ayant aucun diplôme : c'est le cas de plus d'1 jeune sur 4 dans le secteur des Portes, et d'environ 1 jeune sur 5 à Amandiers, Belleville ou Saint-Blaise. À titre de comparaison, 1 jeune Parisien sur 10 est non diplômé et non scolarisé.

### L'une des plus fortes proportions de « NEET » de la capitale



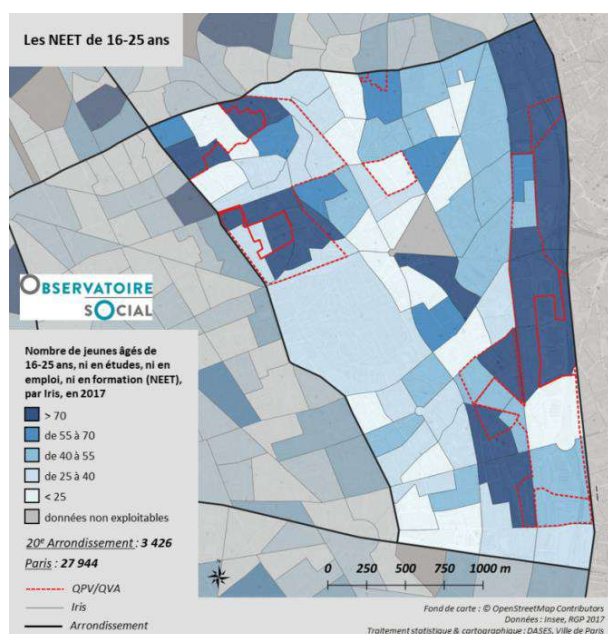
L'arrondissement compte l'une des plus fortes proportions de « NEET » de Paris : ces jeunes **ni en emploi, ni en études, ni en formation** (*Neither in Employment nor in Education or Training*) sont considérés comme plus vulnérables car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Dans le 20<sup>e</sup>, ils représentent **13,8 % des 16-25 ans (soit 3 426 jeunes)**, une proportion supérieure de 5 points à la moyenne parisienne.

Parmi eux, **plus d'1 jeune sur 4 n'a pas de diplôme (27 %)** : c'est davantage qu'à Paris où cette caractéristique, signe de plus grande vulnérabilité socio-économique, concerne 23 % des NEET.



A Paris, le nombre de jeunes de 16-25 ans en situation d'inemploi après être sortis d'études a légèrement diminué entre 2012 et 2017 (-2 %), en lien avec la diminution plus globale du nombre de jeunes de cette classe d'âge. **Le 20<sup>e</sup> arrondissement enregistre quant à lui une augmentation du nombre de NEET sur les cinq dernières années (+2 %)**, malgré la même tendance démographique, à savoir une baisse du nombre de 16-25 ans dans le même temps.

Au sein de l'arrondissement, les quartiers qui comptent le plus de jeunes NEET se superposent pour partie avec la géographie prioritaire : les quartiers Réunion-Père Lachaise, Télégraphe et Gambetta sont globalement moins concernés par la problématique du chômage des jeunes.

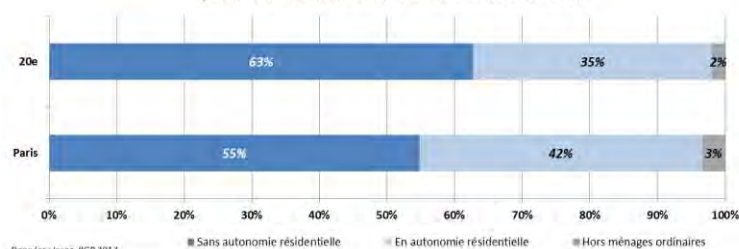


Ces jeunes se distinguent de leurs pairs parisiens par un accès moindre à l'autonomie résidentielle : 63 % d'entre eux cohabitent avec leurs parents, contre 55 % des NEET parisiens. Ce phénomène de cohabitation, lié aux ressources économiques des foyers, est encore plus répandu dans le quartier des Portes : 70 % des jeunes NEET vivant dans ce quartier cohabitent avec leurs parents.

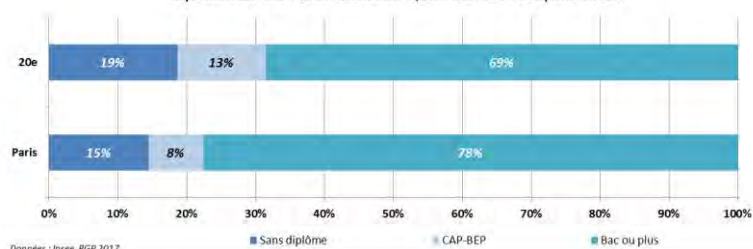
**Ces jeunes NEET sans autonomie résidentielle cumulent les signes de précarité** ; ils sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme que les jeunes NEET vivant seuls : pour un tiers d'entre eux, légèrement plus que la moyenne parisienne.

Les données d'activité de la Mission Locale de Paris permettent d'approcher la réponse publique apportée aux besoins d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes NEET. Ses missions consistent en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou plus globalement à l'autonomie. L'un des 6 sites d'accueil de la Mission Locale, le site Hauts de Ménilmontant, est situé sur le territoire et accompagne spécifiquement les jeunes du 20<sup>e</sup>.

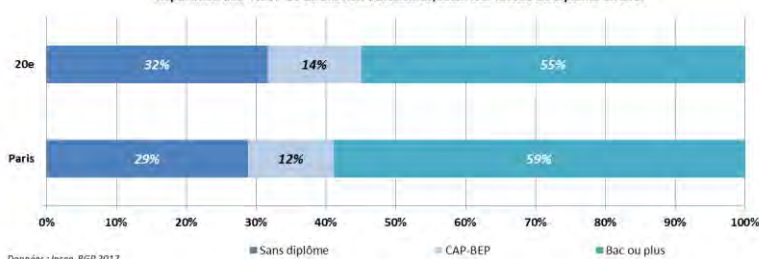
Répartition des "NEET" 16-25 ans selon leur autonomie résidentielle en 2017



Répartition des "NEET" 16-25 ans autonomes, selon leur niveau de diplôme en 2017



Répartition des "NEET" 16-25 ans non autonomes, selon leur niveau de diplôme en 2017



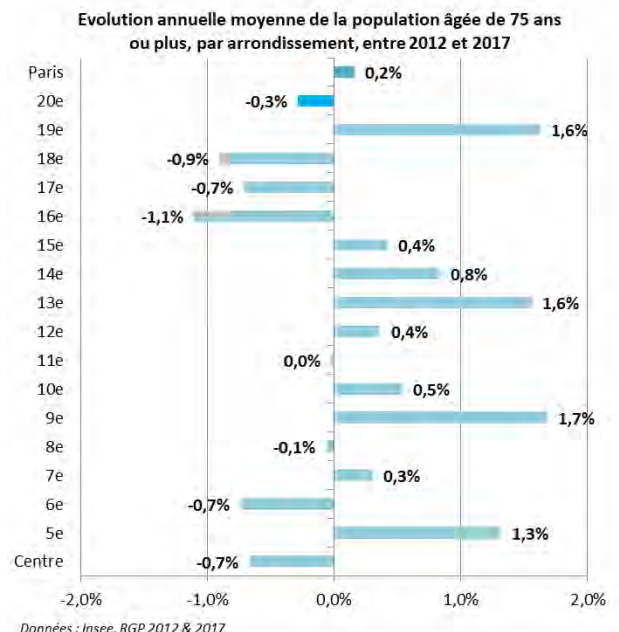
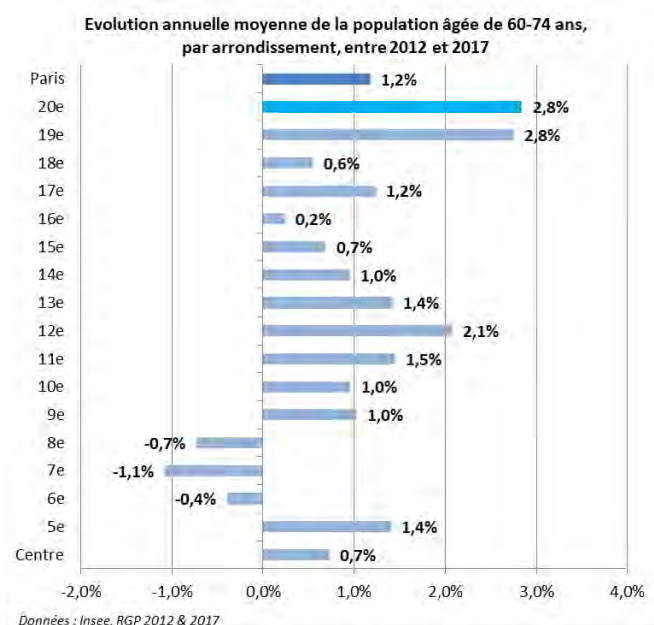
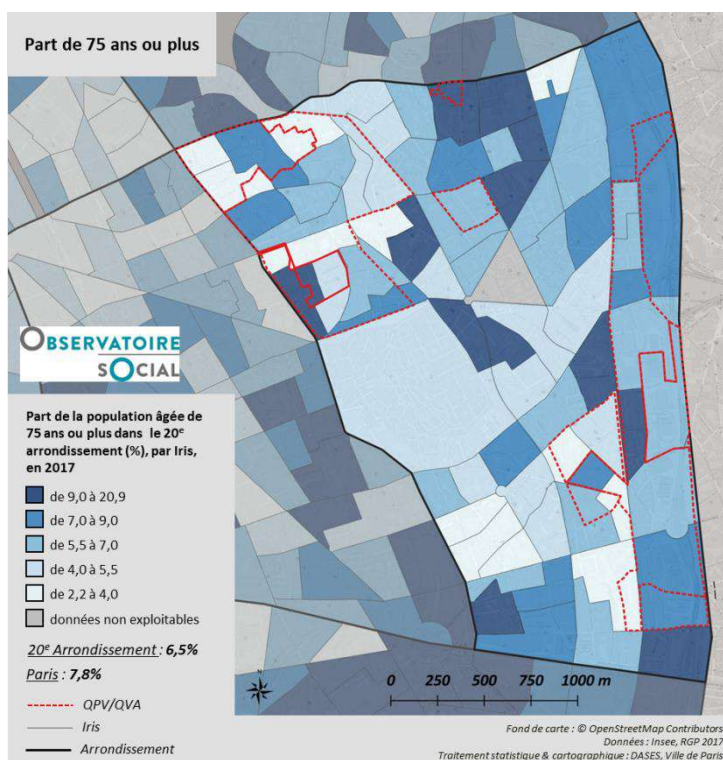
En 2019, la **Mission Locale de Paris a accompagné 3 057 jeunes résidant dans le 20<sup>e</sup> arrondissement** (soit environ 9 jeunes NEET sur 10, qui constituent le public cible de l'association). Elle a par ailleurs accueilli 1 288 jeunes se présentant pour une première inscription à la MLP (+ 7 % par rapport à 2015).

## 4. Personnes âgées

### Un vieillissement de la population lié à une forte augmentation du nombre de séniors

En 2017, le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris compte presque 41 000 habitants âgés de 60 ans ou plus. Les séniors âgés de 60-74 ans et de 75 ans et plus représentent respectivement 14 % et 7 % de la population du 20<sup>e</sup>, soit des proportions du même ordre que dans la capitale (14 % et 8 %).

À l'échelle infra-territoriale, la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus est **un peu plus élevée dans les quartiers du nord et l'est** de l'arrondissement. Cette proportion de personnes âgées atteint 8 % dans les quartiers Télégraphe et Portes du 20<sup>e</sup>. Dans l'Iris le plus au nord du quartier Saint-Blaise, on compte jusqu'à 21 % de 75 ans ou plus, une proportion élevée qui s'explique notamment par l'implantation dans cet îlot de l'EHPAD Alquier Debrousse. Par opposition, dans le quartier Réunion-Père Lachaise, la part de personnes âgées de 75 ans ou plus parmi la population est très faible : seulement 4,6 % des habitants de ce quartier appartiennent à cette tranche d'âge.



Entre 2012 et 2017, **le nombre de séniors a fortement augmenté** dans le 20<sup>e</sup> : 3 500 habitants âgés de 60 ans ou plus supplémentaire, soit +1,8 % en moyenne chaque année (un point de plus que l'évolution enregistrée à l'échelle parisienne). Cette augmentation ne concerne pas l'ensemble des classes d'âge de séniors. **Le nombre de 60-74 ans enregistre la plus forte hausse observée dans les arrondissements parisiens sur la période** (+ 2,8 %/an), une augmentation bien plus marquée qu'à l'échelle de la capitale (+ 1,2 %/an). En revanche, **le nombre de séniors âgés de plus de 75 ans a au contraire légèrement diminué** de -0,3 %/an en moyenne sur la période, une tendance contraire à la tendance parisienne pour cette classe d'âge (+ 0,2 %/an).

Par ailleurs, **la part de personnes âgées de 60 ans et plus entre 2012 et 2017 a augmenté** de deux points dans le 20<sup>e</sup> (passant de 18 à 20 %), une hausse plus marquée qu'à l'échelle parisienne (+1 point sur la période).

Ainsi, sur la dernière période de recensement, l'arrondissement cumule un phénomène de **gérontocroissance** (augmentation des effectifs de séniors) et de **vieillesse de la population** (augmentation du « poids » démographique des séniors).

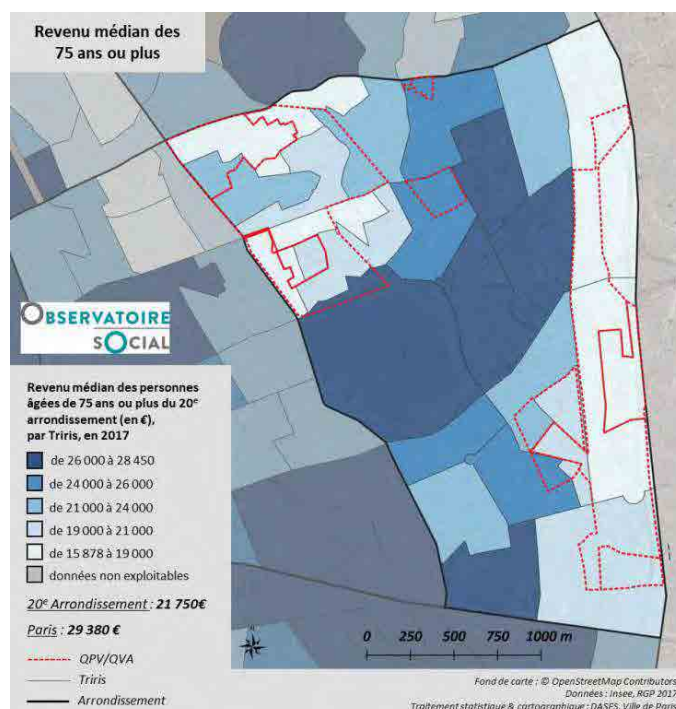
### ***Peu de séniors du 20<sup>e</sup> quittent Paris***

Entre 2016 et 2017, 2,1 % des résidents du 20<sup>e</sup> âgés de 70 ans et plus ont émigré hors de Paris : 48 % d'entre eux sont partis pour une autre commune d'Ile-de-France, et 52 % dans une autre région française. À titre de comparaison, 2 % des séniors ont quitté Paris sur la même période. Les anciens séniors de l'arrondissement ont émigré hors de Paris pour rejoindre un établissement pour personnes âgées **dans des proportions légèrement plus élevées que le reste des séniors parisiens** : 39 % d'entre eux contre 34 % pour Paris.

## **Précarité et logement**

### ***Un niveau de vie bien plus faible que celui des séniors parisiens***

Les séniors du 20<sup>e</sup> présentent **un revenu médian disponible bien inférieur** à celui des Parisiens pour l'ensemble des tranches d'âge en 2017. En effet, ce dernier est de 21 210 € chez les 60-74 ans et 21 750 € chez les séniors âgés de plus de 75 ans, contre 27 300 € et 29 400 € chez les 60-74 ans et les 75 ans et plus parisiens. **Le montant moyen des retraites perçu est également plus faible** chez les habitants du 20<sup>e</sup> avec 23 250 € à l'année, contre 31 200 € pour les retraités de la capitale, soit le troisième plus bas après le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup>. De ce fait, le taux de pauvreté (c'est-à-dire la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian) est de 21 % chez les habitants âgés de 60-74 ans (contre 15 % à Paris), ce qui le classe **parmi les plus élevés** de l'ensemble des arrondissements parisiens pour cette tranche d'âge. **Le niveau de vie global des séniors du 20<sup>e</sup> est l'un des plus faibles de la capitale après celui des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, avec un cumul de faibles ressources et une pauvreté importante.**



Le niveau de vie des seniors est bien inférieur à celui de Paris dans la totalité des quartiers du 20<sup>e</sup> puisque même dans l'IRIS où le revenu médian des 75 ans ou plus est le plus élevé, il reste inférieur à la médiane parisienne (28 450 € contre 29 400 €).

**De fortes disparités de revenus existent entre les différents quartiers du territoire.** Les 75 ans ou plus les moins aisés se situent majoritairement dans les quartiers de la géographie prioritaire : en particulier dans les quartiers Portes du 20<sup>e</sup> et Amandiers, où le revenu annuel médian des seniors ne dépasse pas 21 000 €, soit près de 8 000 € de moins que le revenu médian des seniors parisiens. À l'inverse, les seniors les plus aisés du 20<sup>e</sup> se concentrent dans les quartiers Gambetta et Père-Lachaise, avec des revenus annuels médians entre 24 000 et 28 450 €.

## Une forte proportion de seniors locataires de logements sociaux

Une très forte proportion de seniors habite en tant que locataires dans le 20<sup>e</sup> arrondissement : ils représentent 57 % des ménages dont la personne de référence est âgée 65 ans ou plus (contre 42 % à Paris). **Parmi eux, les ménages qui occupent un HLM sont nettement surreprésentés par rapport aux autres locataires** : près de deux-tiers (65 %) sont locataires d'un HLM contre 48 % à Paris. On compte ainsi près de 7 500 ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus locataires du parc social en 2017, un nombre qui n'a presque pas évolué entre 2012 et 2017.

**Parmi les ménages de 75 ans ou plus, 1,5 % vivent dans un logement suroccupé** (c'est-à-dire avec au moins deux personnes de plus que le nombre de pièces), soit près de 150 ménages. Le 20<sup>e</sup> est l'un des arrondissements parisiens où cette proportion est la plus élevée, après les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>.

Au sein de résidences principales du 20<sup>e</sup>, plus de 300 personnes âgées de 75 ans et plus sont, d'après l'Insee, personnes de référence d'un ménage vivant en logement inconfortable (sans douche, ni baignoire), soit 2,5 % de l'ensemble des seniors de cette même tranche d'âge. Cette proportion est du même ordre que dans la capitale, où elle atteint 2,4 %.

| Ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus vivants dans un logement inconfortable |          |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------|
|                                                                                                         | Effectif | %    |
| <b>20e</b>                                                                                              | 302      | 2,5% |
| <b>Paris</b>                                                                                            | 3817     | 2,4% |

Source : Insee RGP 2017

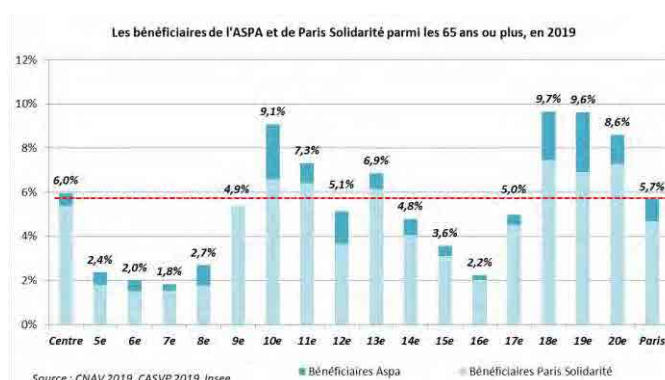
## Une surreprésentation de 65 ans ou plus bénéficiaires des aides sociales

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) correspond au minimum vieillesse versé aux retraités vivant en France, par leur caisse de retraite. Son montant dépend des ressources (revenus et patrimoine) et s'ajoute dans une certaine limite aux revenus personnels. Par ailleurs, la Ville de Paris propose un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : Paris Solidarité. Cette aide peut atteindre un montant mensuel maximum de 112 € pour une personne seule, et 205 € pour un couple.

En 2019, dans le 20<sup>e</sup>, 2 700 personnes âgées de 65 ans ou plus bénéficient de l'ASPA. **Elles représentent 8,7 % de la population de cette classe d'âge**, un taux bien plus élevé qu'à l'échelle parisienne (5,7 %). Parmi ces seniors, **85 % sont bénéficiaires de Paris Solidarité personnes âgées, une proportion semblable à la moyenne parisienne (83 %).**

Entre 2014 et 2019, **le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté** dans le 20<sup>e</sup>, en lien avec l'augmentation du nombre de seniors sur l'arrondissement. Cette hausse (+5,9 %/an, soit 543 personnes supplémentaires) est plus marquée que la tendance parisienne (+3,9 %/an).

Le Centre d'Action Sociale distribue d'autres aides facultatives à destination des seniors disposant de faibles ressources. Ainsi, plus de 400 personnes âgées de 65 ans ou plus ont bénéficié de Paris Logement Personnes Âgées (PLPA) dans le 20<sup>e</sup> en 2019. Autre aide proposée aux publics seniors, le Pass Paris Seniors ou Access' est un forfait unique dézoné et gratuit proposé aux personnes âgées de 65 ans ou plus. En 2019, près de 13 000 personnes âgées bénéficiaient de ce Pass dans l'arrondissement, soit 43 % des 65 ans ou plus. Cette proportion est bien plus élevée que celle observée à l'échelle de Paris (31 %), exprimant une utilisation importante de cette offre, reflet du niveau de vie moins élevé des seniors de l'arrondissement.



## Isolement et perte d'autonomie

### Une proportion de seniors isolés dans un grand logement plus faible qu'à Paris

Parmi les seniors âgés de 75 ans et plus qui habitent le 20<sup>e</sup> arrondissement, plus de la moitié vivent seuls (52 %), une proportion similaire à celle de l'ensemble des seniors parisiens de cette même tranche d'âge (51 %). Le maintien à domicile se prolongeant, les personnes âgées restées à domicile peuvent également rencontrer de plus en plus de difficultés au sein de leur logement qui peut ne plus être adapté à la situation de la personne. Dans l'arrondissement, 16 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules (969 seniors) vivent dans de grands logements (4 pièces ou plus), **une proportion nettement plus faible que dans la capitale (25 %).**

| 75 ans ou plus vivant seuls dans un logement de 4 pièces ou plus |          |     |
|------------------------------------------------------------------|----------|-----|
|                                                                  | Effectif | %   |
| 20 <sup>e</sup>                                                  | 969      | 16% |
| Paris                                                            | 21011    | 25% |

Source : Insee RGP 2017

À l'échelle infra-territoriale, la proportion de seniors âgés de 75 ans et plus vivant seuls **varie fortement selon les IRIS**. Les quartiers Télégraphe et Père Lachaise enregistrent les proportions les plus élevées de 75 ans ou plus vivant seuls : 58 %. En outre, plus de 80 % des seniors vivent seuls au sein de certains Iris du quartier Père Lachaise. À contrario, dans les quartiers Amandiers et Saint Blaise, les proportions de seniors vivant seuls sont globalement moins importantes que dans le reste de l'arrondissement.

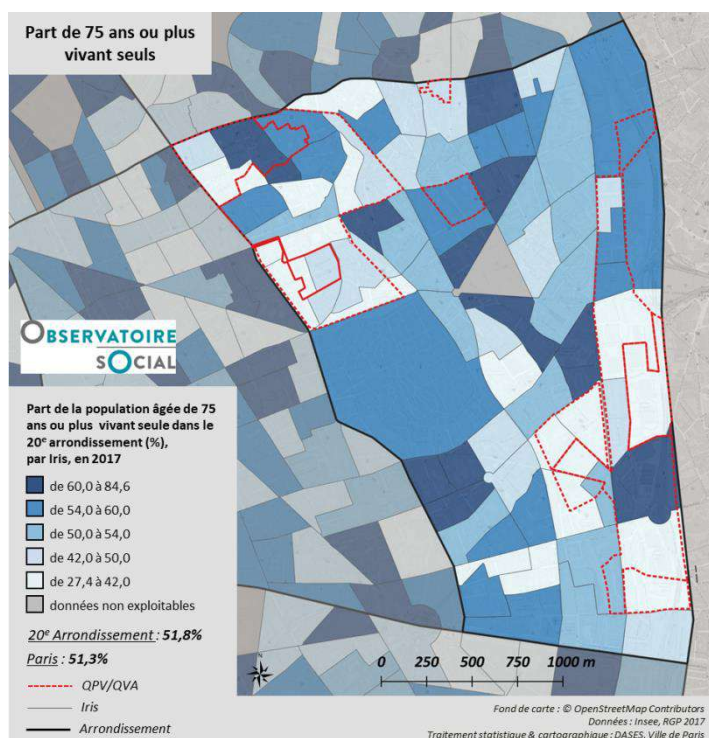
### Une cohabitation intergénérationnelle plus répandue qu'à Paris et un rapport aidants/aidés élevé

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) atteint 5,5 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement : autrement dit, pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a dans le même arrondissement plus de 5 personnes en âge d'être « aidantes ». Contrairement aux tendances parisienne, régionale et nationale, **ce rapport est resté stable dans le 20<sup>e</sup>** entre 2012 et 2017, en lien avec la stabilité du nombre de 55-64 ans et de 85 ans ou plus sur la période.

| Rapport aidants/ aidés | 2012 | 2017 |
|------------------------|------|------|
| 20 <sup>e</sup>        | 5,37 | 5,46 |
| Paris                  | 4,54 | 3,98 |
| Ile-de-France          | 5,56 | 4,85 |
| France Métropolitaine  | 4,58 | 3,88 |

Source : Insee RGP 2012 & 2017

Le rapport aidant/aidé peut être analysé plus précisément via l'étude du phénomène de cohabitation entre une personne âgée et ses enfants dans un même logement. Celui-ci peut s'interpréter comme étant lié à la perte d'autonomie, mais il peut également résulter de facteurs économiques. **Dans le 20<sup>e</sup>, parmi l'ensemble des ménages avec au moins une personne âgée de 75 ans ou plus, 15 % sont composés également d'au moins un autre adulte de 18-60 ans.** Ce phénomène de cohabitation est bien plus répandu que dans la capitale, où seulement 11 % des ménages composés d'au moins un senior comptent également un.e potentiel.le aidant.e. Il est à noter que le 20<sup>e</sup> est l'un des arrondissements parisiens les plus concernés par cette cohabitation aidants/aidés avec les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> : plus de 1 500 personnes âgées de 75 ans ou plus y sont, en 2017, en situation de cohabitation intergénérationnelle.

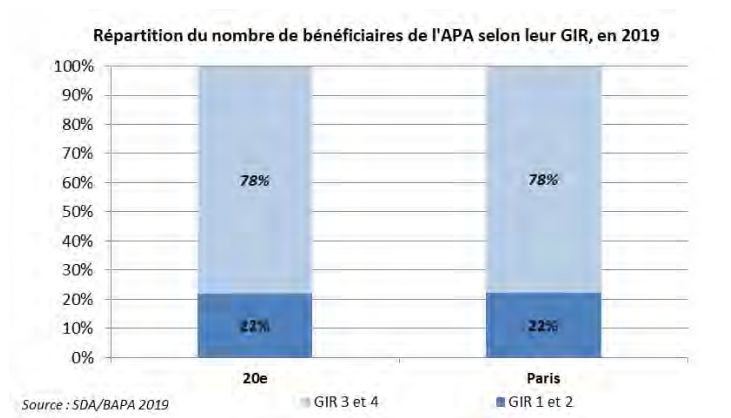


## Une forte augmentation du nombre de seniors bénéficiaires de l'APA

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour permettre aux seniors de rester au domicile. Elle est versée au titre des compétences départementales. Au 31 décembre 2019, plus de 5 % des personnes âgées de 60 ans et plus qui habitent le 20<sup>e</sup> arrondissement perçoivent l'APA à domicile, (**environ 2 200 bénéficiaires**) contre près de 4 % à Paris. **Leur effectif a fortement augmenté depuis 2016** (+ 9,2 % contre + 1,2 % en moyenne à Paris), ce qui peut en partie s'expliquer par la forte augmentation du nombre de seniors dans l'arrondissement.

Les bénéficiaires de l'APA de l'arrondissement présentent un niveau de dépendance équivalent à

celui des bénéficiaires parisiens : 22 % de ces derniers ont un niveau d'autonomie reconnu en **GIR 1 ou 2** dans le 20<sup>e</sup> comme à Paris. Cette proportion est du même ordre que celles des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.



### Évaluation de la perte d'autonomie

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale Aggir. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible.

Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

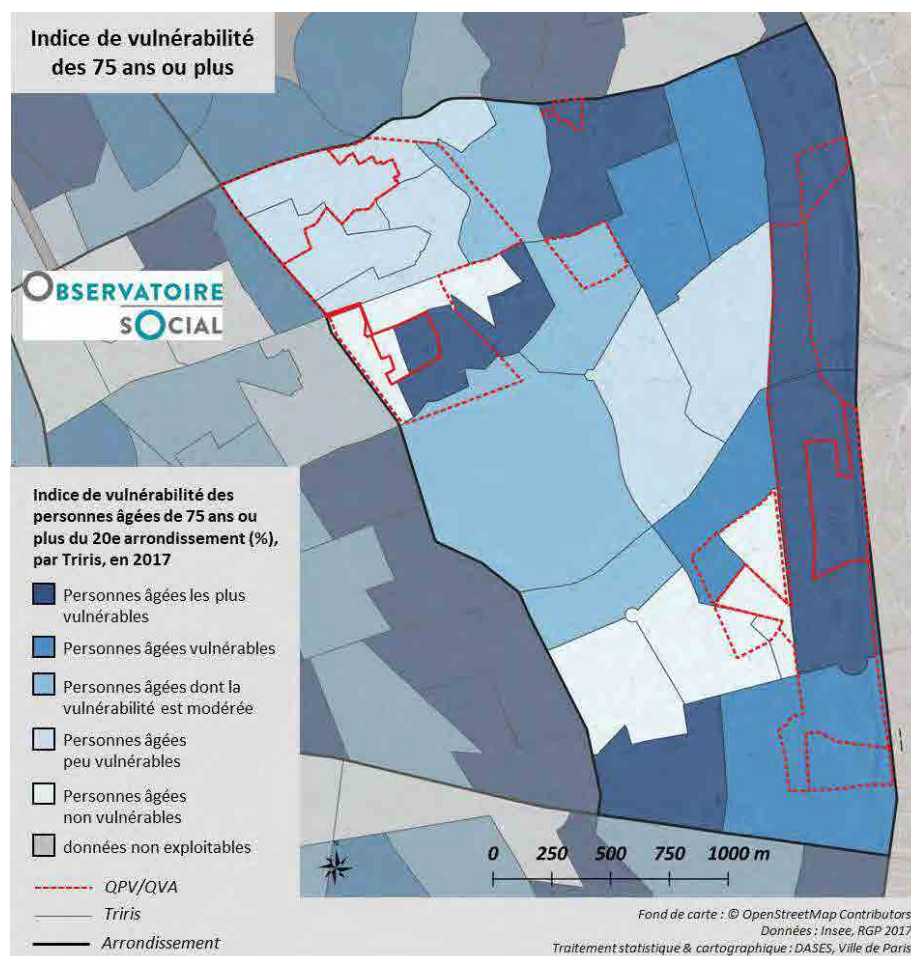
## Indice composite de vulnérabilité

L'indice composite de vulnérabilité permet d'identifier des TRIRIS (quartiers composés de trois IRIS) qui cumuleraient des indicateurs de précarité économique, de précarité sociale (isolement), et de dépendance chez la population âgée de 75 ans et plus. La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

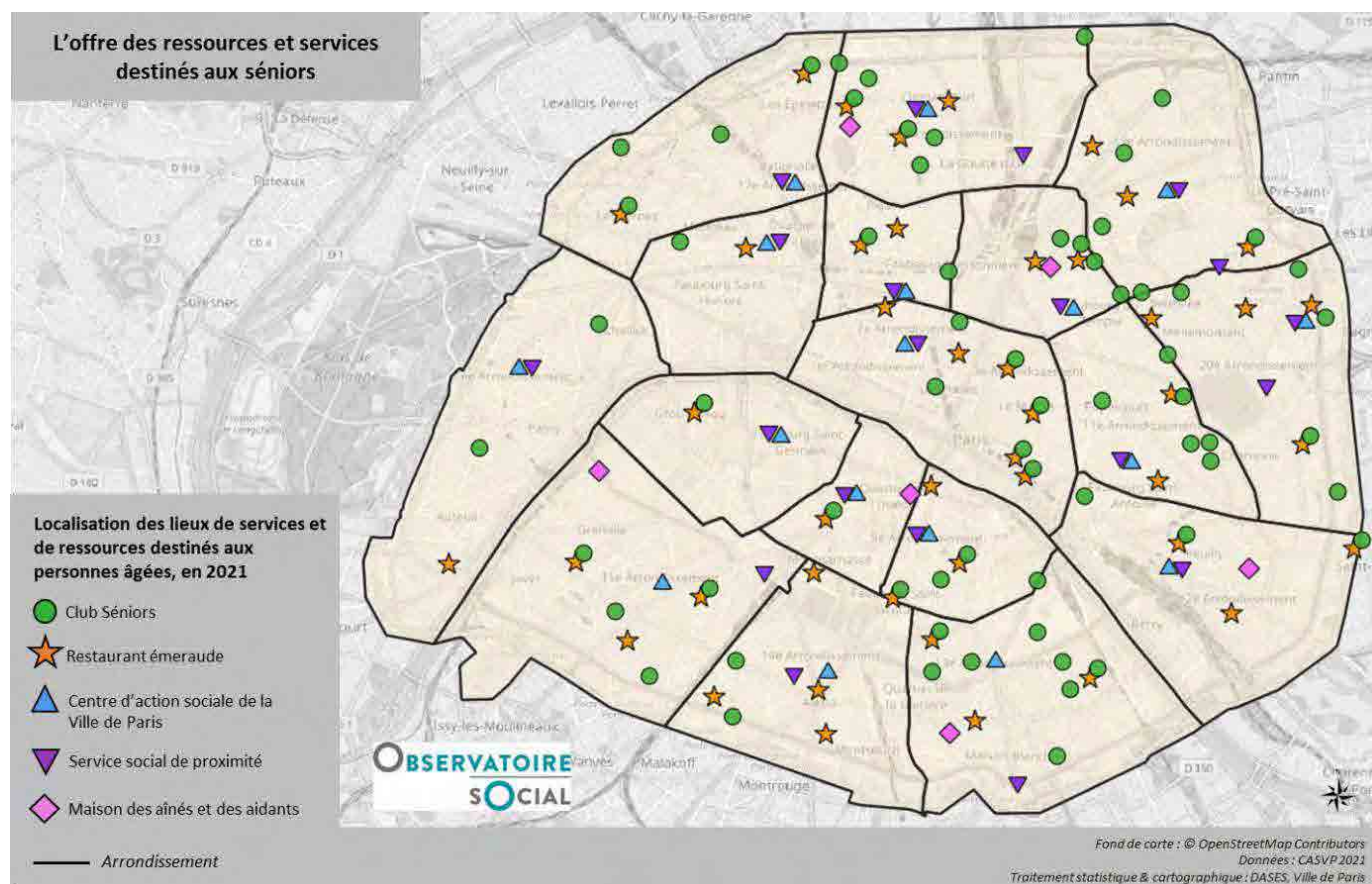
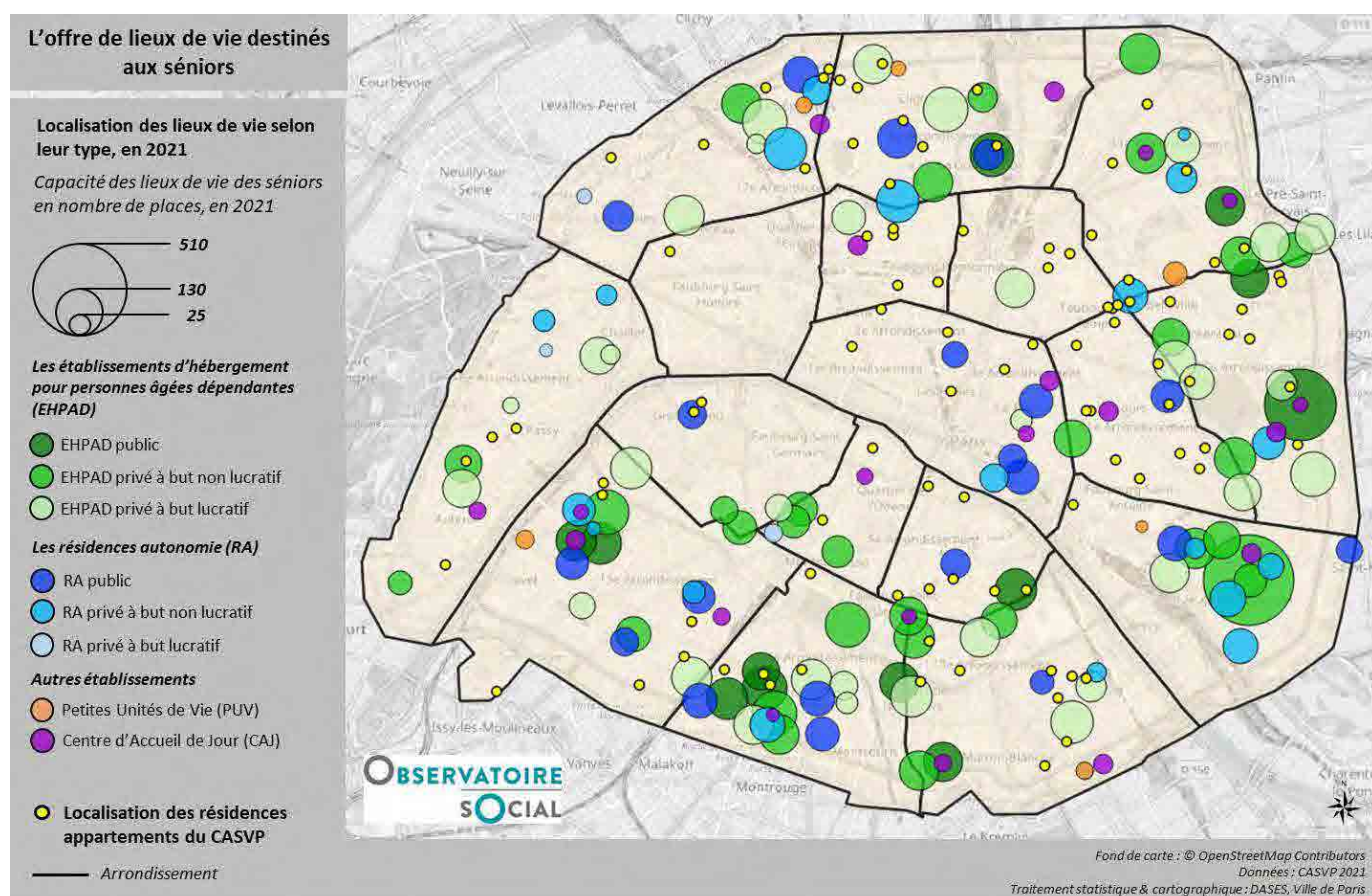
L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants :

- le revenu médian des 75 ans et plus
- l'isolement résidentiel des 75 ans et plus
- l'âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance

Dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, **plusieurs quartiers cumulent les trois indicateurs de vulnérabilité pour le public sénior** (niveau de vie, isolement et dépendance). Les personnes âgées les plus vulnérables se trouvent principalement dans les quartiers Portes du 20<sup>e</sup>, Télégraphe et Plaine. À l'échelle plus locale des TRIRIS, le sud du quartier Amandiers est également exposé à une vulnérabilité importante des personnes âgées.



## Cartographie de l'offre destinée aux seniors



## 5. Personnes en situation de handicap

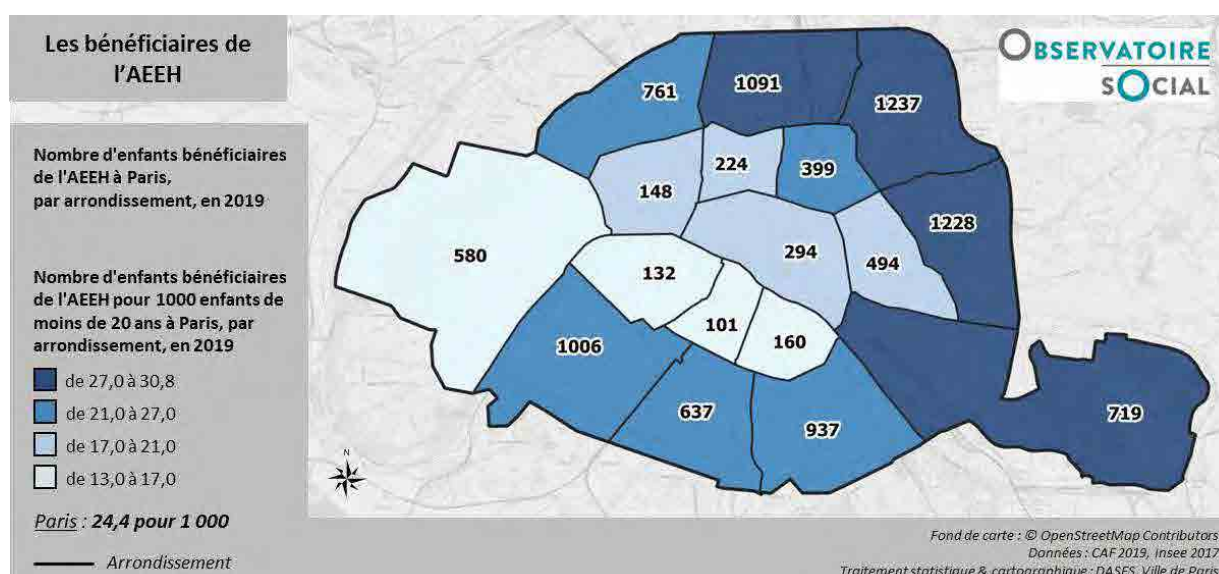
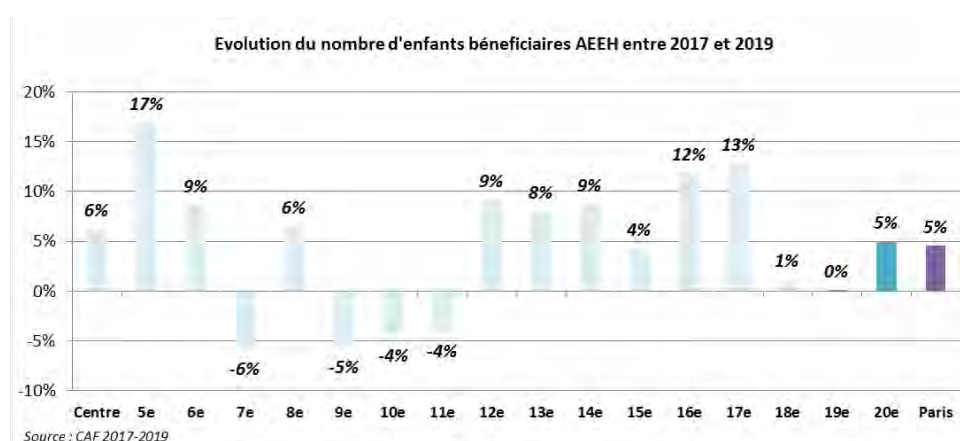
### Les enfants en situation de handicap

#### *Une forte proportion d'enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)*

La population du 20<sup>e</sup> se distingue de celle de la capitale par une importante surreprésentation des enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap.

En 2019, **1 228 enfants sont bénéficiaires de l'AEEH dans le 20<sup>e</sup>** répartis dans 1 118 familles couvertes par l'AEEH. Ils représentent **près de 31 jeunes âgés de 0-19 ans sur 1 000**, soit la **proportion la plus élevée des arrondissements parisiens**. À titre de comparaison, on compte **24 bénéficiaires de l'AEEH pour 1000 enfants de moins de 20 ans à Paris**.

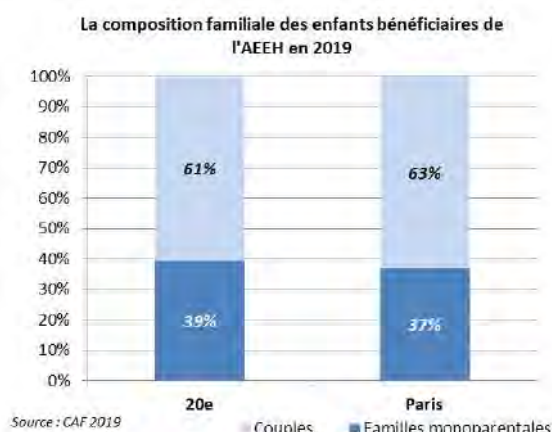
**Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH a augmenté de + 5 % dans le 20<sup>e</sup> entre 2017 et 2019.** Cette hausse est semblable à celle observée dans la capitale sur la même période.



## Un profil des enfants bénéficiaires de l'AEEH semblable dans le 20<sup>e</sup> et à Paris

Seulement 11 % des enfants bénéficiaires de l'AEEH sont âgés de moins de 6 ans, en 2019, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, une proportion identique à Paris. Cette faible proportion peut s'expliquer par une reconnaissance du handicap moins fréquente aux jeunes âges. Par ailleurs, **les 6-14 ans représentent plus de la moitié des enfants bénéficiaires de l'AEEH (56 %)**, une proportion du même ordre que dans la capitale (58 %) pour cette classe d'âge.

En 2019, la répartition par composition familiale des enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH est proche dans l'arrondissement et à Paris. Dans le 20<sup>e</sup>, près de 4 enfants bénéficiaires AEEH sur 10 (39 %) vivent dans une famille monoparentale, contre 37 % à Paris.

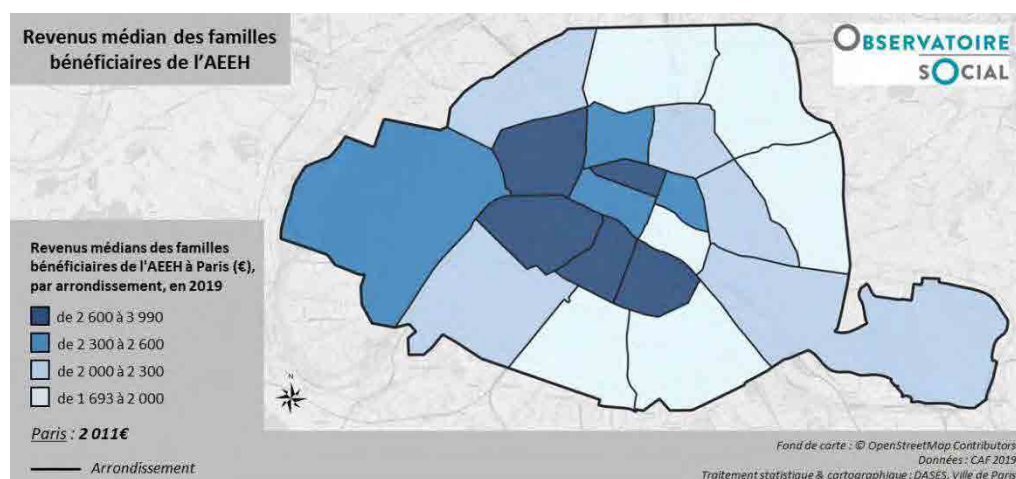
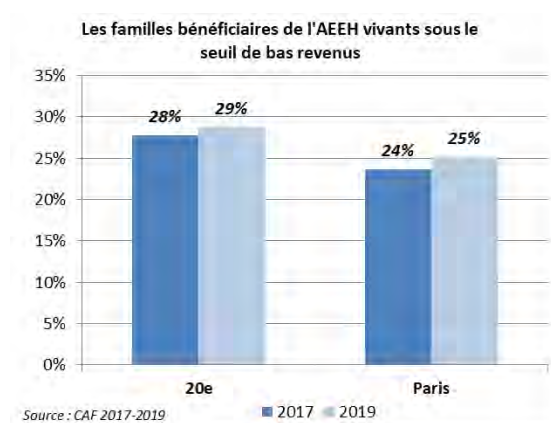


## Pour les familles concernées : un niveau de vie plus faible que dans la capitale...

**Les revenus médians des familles ayant au moins un enfant bénéficiaire de l'AEEH sont de 1 893 € par mois dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, un montant nettement plus faible qu'à Paris (2 011 €).**

Ainsi, en 2019, **près de 3 familles sur 10 avec un enfant bénéficiaire de l'AEEH vivent sous le seuil de pauvreté** dans l'arrondissement (29 %) contre 25 % à l'échelle parisienne.

Cette proportion a augmenté entre 2017 et 2019 sur le territoire (+ 1 point de pourcentage), à l'image de la tendance parisienne.



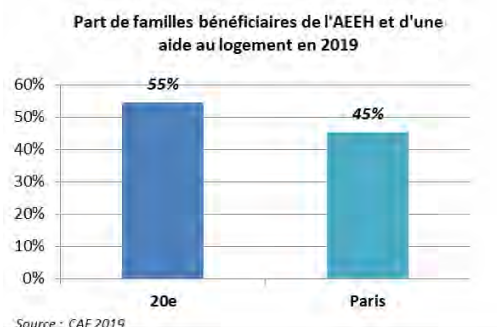
## ... et davantage bénéficiaires des aides sociales

610 familles avec au moins un enfant bénéficiant de l'AAEH perçoivent une aide au logement en 2019. Cela représente **plus de la moitié des familles avec au moins un enfant reconnu en situation de handicap et bénéficiaires de l'AAEH (55 %)**, une proportion bien plus importante qu'à Paris (45 %). Le recours aux aides au logement de ce public est à mettre en perspective avec la surreprésentation des familles monoparentales, la forte proportion de locataires dans l'arrondissement et les niveaux de vie moins élevés.

L'ASPEH, Allocation de soutien aux parents d'enfant(s) handicapé(s), est une aide versée par le CASVP aux familles pour chaque enfant en situation de handicap à charge, et sur des critères de revenus et de durée de résidence à Paris. **En 2017, 938 familles avec un enfant percevant l'AAEH ont bénéficié de l'ASPEH, soit la quasi-totalité des familles du 20<sup>e</sup> couvertes par**

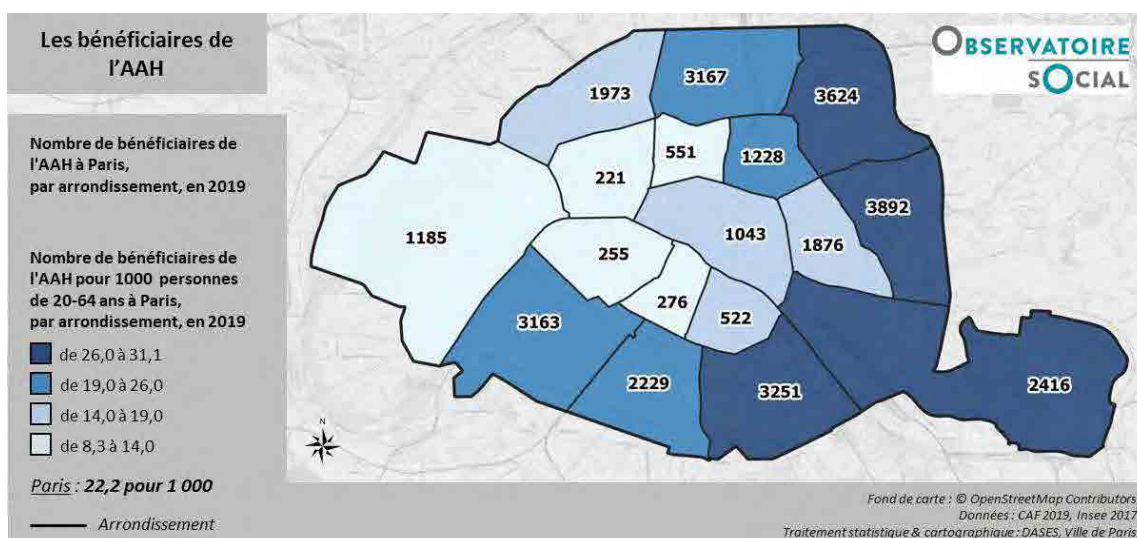
**l'AAEH (87 % d'entre elles)**. À titre de comparaison, à Paris, seulement 73 % des familles avec un enfant bénéficiant de l'AAEH ont bénéficié de l'ASPEH cette même année.

Enfin, 578 familles avec au moins un enfant en situation de handicap bénéficient d'une aide Paris Logement du Casvp en 2019 dans l'arrondissement. Cela représente 52 % des 1 118 familles bénéficiaires de l'AAEH, une proportion bien plus importante que celle observée dans la capitale (41 %) et plus élevée que dans les autres arrondissements parisiens excepté le 19<sup>e</sup>.



## Les adultes reconnus en situation de handicap

### Une forte proportion d'adultes reconnus en situation de handicap et bénéficiant de l'AAH

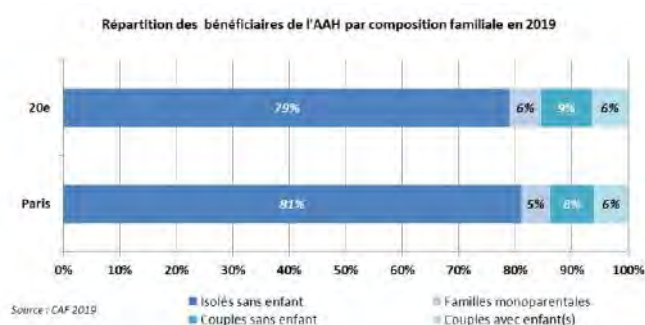


L'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) est un minimum social, destiné à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée sous conditions d'un certain taux d'incapacité permanente et des ressources du foyer.

Le 20<sup>e</sup> compte **3 892 adultes bénéficiaires de l'AAH en 2019**, ce qui représente **31 adultes de 20-64 ans sur 1 000**. Cette proportion est la plus élevée de l'ensemble des arrondissements parisiens avec celle du 19<sup>e</sup> arrondissement. À titre de comparaison, on compte 22 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20 à 64 ans dans la capitale. Par ailleurs, dans l'arrondissement, plus d'un quart de ces bénéficiaires de l'arrondissement perçoivent le complément AAH qui s'ajoute à d'autres revenus (26 %), une proportion plus importante qu'à l'échelle parisienne (23 %).

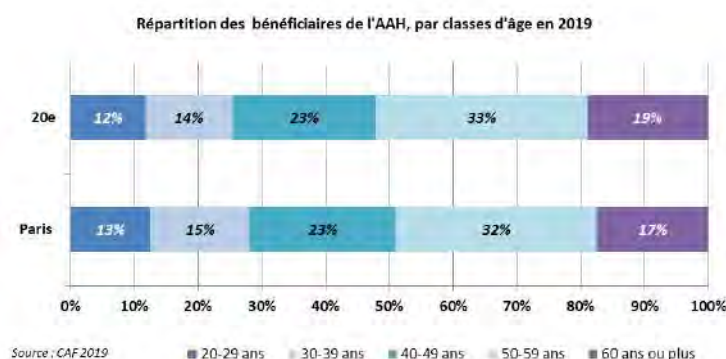
Le nombre d'adultes percevant l'AAH a augmenté dans la majorité des arrondissements parisiens, excepté dans les 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> où leur nombre est resté stable depuis 2017. Entre 2017 et 2019, cette hausse est légèrement plus marquée dans le 20<sup>e</sup> (+ 6,3 %, soit 232 bénéficiaires de plus en 2 ans) que dans la capitale (+ 5,4 %).

## La majorité des bénéficiaires de l'AAH vivent seuls



La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 20<sup>e</sup> vivent seuls et sans enfant en 2019 (81 %), une proportion semblable à celle observée à l'échelle de la capitale. Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires est à mettre en lien avec les modalités d'ouverture du droit AAH, et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjoint.e étant pris en compte dans l'assiette des ressources).

En 2019, la répartition des bénéficiaires de l'AAH par tranche d'âge est globalement équivalente dans le 20<sup>e</sup> et à Paris. On dénombre **une majorité de 50-59 ans qui représentent un tiers des bénéficiaires**. Les 40-49 ans (23 %) et les 60 ans ou plus (19 %),



représentent également une part importante des bénéficiaires de l'AAH dans l'arrondissement.

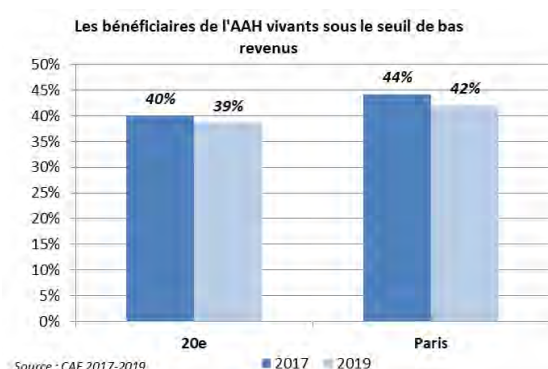
En 2019, plus de 6 bénéficiaires sur 10 du 20<sup>e</sup> (62 %) ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus, une proportion équivalente à celle observée à Paris.

### Évaluation du taux d'incapacité

En fonction d'un barème, la situation de handicap s'évalue selon un « taux d'incapacité », centrée sur les difficultés à réaliser certains « actes élémentaires de la vie quotidienne ». Il existe ainsi trois fourchettes de taux : inférieur à 50 %, entre 50 % et 79 %, et égal ou supérieur à 80 %. À partir du seuil de 50 %, l'on ouvre droit à certaines aides (dont l'AAH et l'AEH).

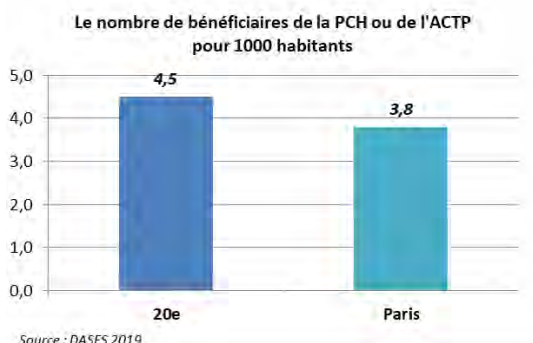
## 4 bénéficiaires AAH sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté

Au sein de l'arrondissement, **39 % des bénéficiaires de l'AAH vivent sous le seuil de pauvreté en 2019**, une proportion moins importante de celle enregistrée à Paris (42 %). Néanmoins, si la part des bénéficiaires de l'AAH vivant sous le seuil de pauvreté diminue entre 2017 et 2019 (-1 point dans le 20<sup>e</sup>, et -2 à Paris), le nombre de personnes que cela représente a légèrement augmenté dans l'arrondissement (le nombre de bénéficiaires de l'AAH ayant globalement augmenté sur la période).



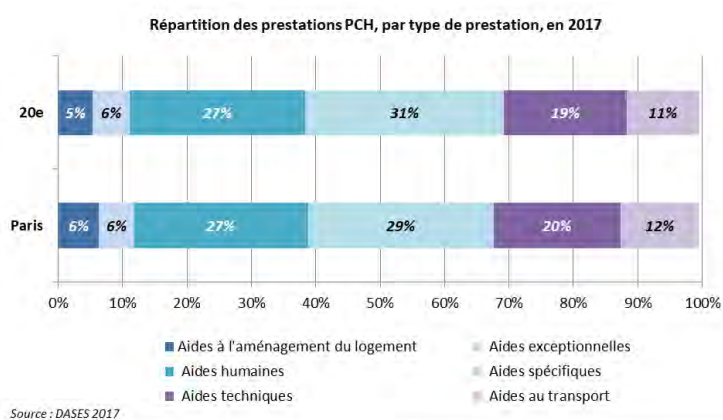
## Accompagnement et aide sociale à destination des personnes en situation de handicap

### Une forte proportion de bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sur le territoire



En 2019, 885 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou l'ACTP (Prestation de Compensation du Handicap / Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) dans le 20<sup>e</sup> arrondissement. Cela représente 4,5 bénéficiaires pour 1 000 habitants (contre 3,8 pour 1 000 dans la capitale).

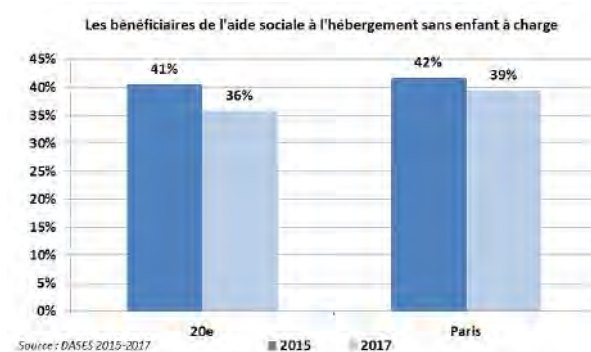
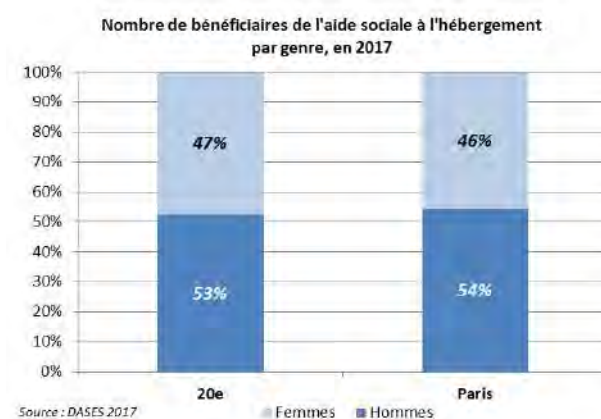
Plusieurs prestations de différents types peuvent être attribuées à un seul bénéficiaire. Ces prestations concernent majoritairement des bénéficiaires de la PCH à domicile (94 %). La répartition de ces prestations est très proche dans le 20<sup>e</sup> et dans la capitale : les aides spécifiques (31 %) et humaines (27 %) représentent plus de la moitié des prestations.



Les personnes en situation de handicap peuvent également bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement, une aide financière visant la prise en

charge des frais d'hébergement en établissement. En 2017, cette aide a été attribuée à 565 personnes du 20<sup>e</sup> arrondissement. Parmi ces 565 habitants, plus d'un tiers des bénéficiaires sont sans enfant(s) à charge (36 %), une proportion légèrement plus faible qu'à Paris (39 %).

Le nombre de personnes bénéficiaires d'aide sociale à l'hébergement a augmenté de 6,4 % entre 2015 et 2017 (+34 individus) dans le 20<sup>e</sup>, une augmentation du même ordre que dans la capitale (+5,5 % sur la même période).

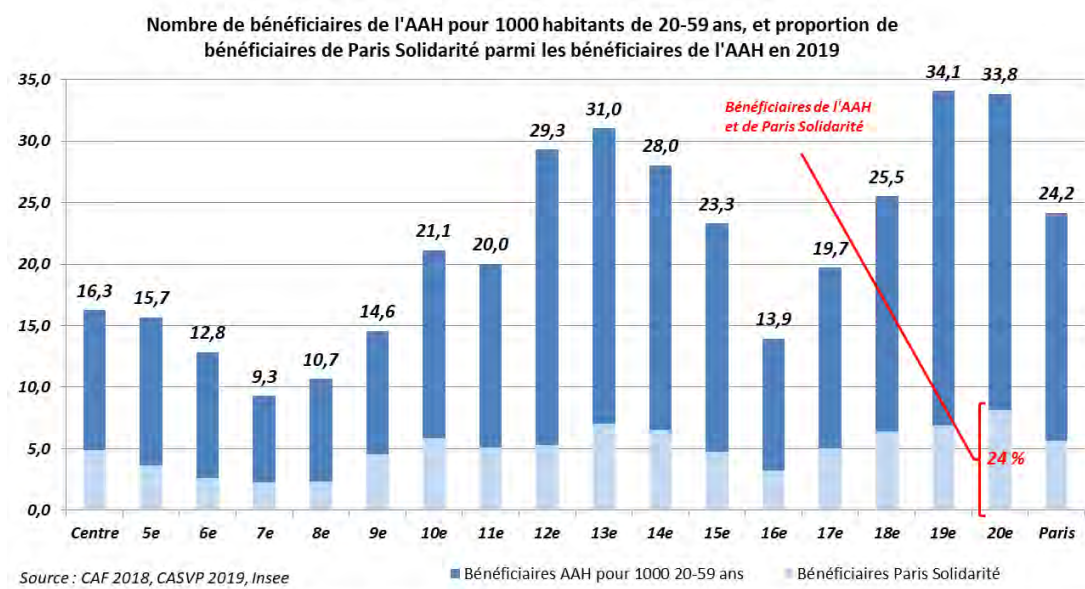


### Une part importante de bénéficiaires de l'AAH recourent aux aides de la Ville de Paris

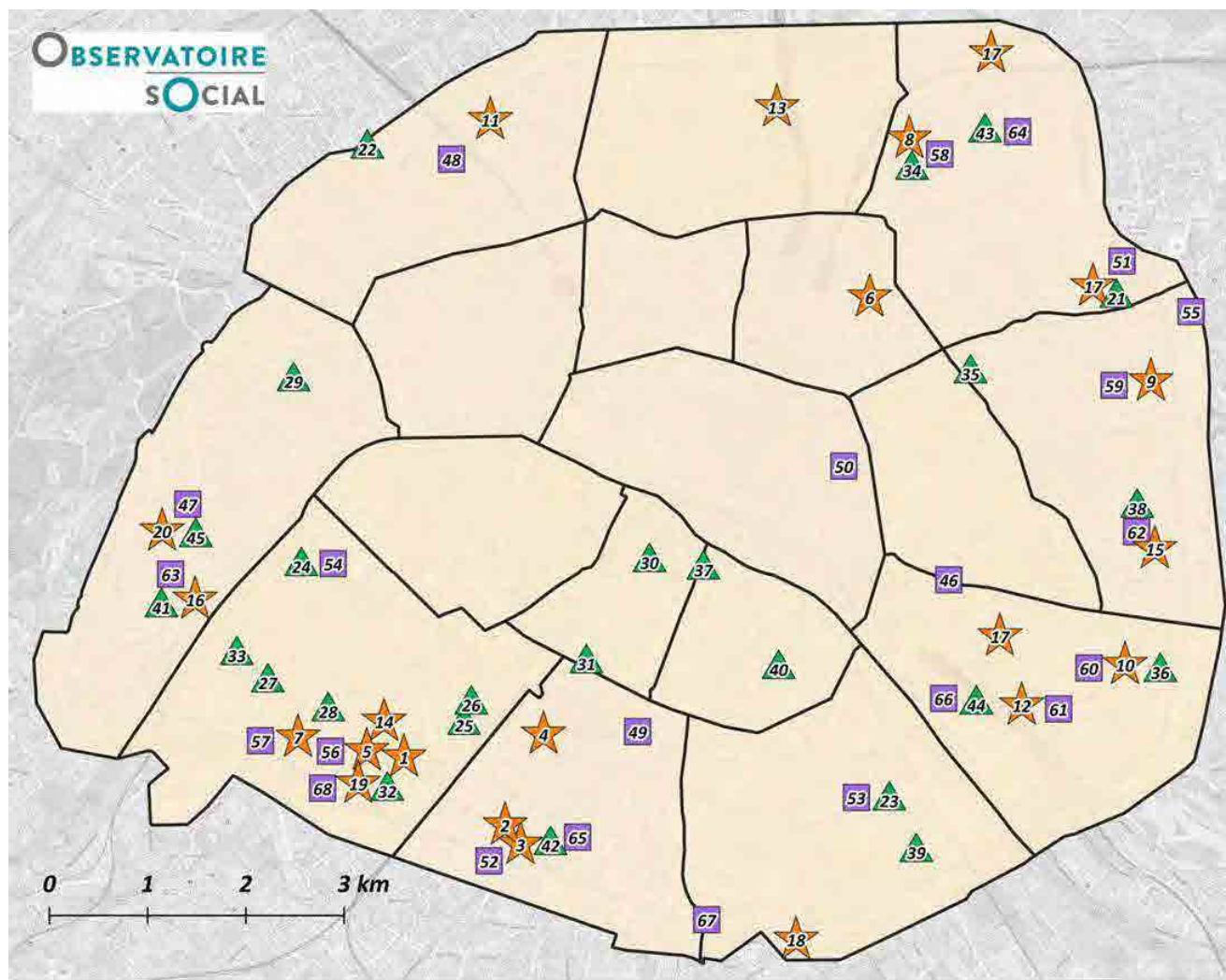
Outre les aides versées au titre des compétences départementales, les Parisien-ne-s en situation de handicap peuvent également bénéficier des aides facultatives délivrées au titre des compétences municipales. L'aide Paris Solidarité s'adresse ainsi aux

personnes en situation de handicap, percevant les aides sociales auxquelles elles peuvent prétendre, et selon des critères de revenus et de résidence parisienne. Elle peut atteindre un montant mensuel maximum de 105 € pour une personne seule, et 205 €

pour un couple. **En 2019, dans le 20<sup>e</sup>, on compte 924 bénéficiaires de Paris Solidarité en situation de handicap. Ils représentent 24 % des bénéficiaires AAH, que l'on considère être le public cible de cette aide facultative, comme à Paris.**



## Les établissements à destination des personnes en situation de handicap



Foyers d'accueil médicalisé (FAM)

| N° | Nom de l'établissement                   | Capacité (nombre de places) |
|----|------------------------------------------|-----------------------------|
| 1  | Simone Veil                              | 33                          |
| 2  | Sainte Geneviève                         | 66                          |
| 3  | Annie Bergunon                           | 31                          |
| 4  | Résidence du Maine                       | 56                          |
| 5  | Arche à Paris                            | 15                          |
| 6  | Ecluses                                  | 30                          |
| 7  | Sainte Germaine                          | 30                          |
| 8  | Pont de Flandre                          | 8                           |
| 9  | Brunswic                                 | 20                          |
| 10 | Dumonteil                                | 13                          |
| 11 | Bettignolles                             | 40                          |
| 12 | La Planchette                            | 15                          |
| 13 | Centre Robert Doisneau                   | 45                          |
| 14 | Romain Jacob                             | 38                          |
| 15 | Maraischiers                             | 56                          |
| 16 | Foyers du 16ème                          | 40                          |
| 17 | Faire Hors les Murs / Une maison en plus | 20                          |
| 18 | Jean Faveris                             | 60                          |
| 19 | La maison de Pénélope                    | 17                          |
| 20 | Calvino                                  | 20                          |



Foyers d'hébergement (FH)

|    |                               |    |
|----|-------------------------------|----|
| 21 | Résidence Monténégro          | 32 |
| 22 | Bernard Lafay                 | 31 |
| 23 | Michelle Darty 13             | 10 |
| 24 | Michelle Darty 15             | 18 |
| 25 | Jean Escudière                | 31 |
| 26 | Marie-José Chérioux MJC       | 27 |
| 27 | Turbulences                   | 13 |
| 28 | Arche à Paris 15ème           | 21 |
| 29 | Arche à Paris 16ème           | 6  |
| 30 | Resolux St Germain St Jacques | 23 |
| 31 | Les Pléiades                  | 20 |
| 32 | Simone Veil                   | 3  |
| 33 | Apollinaire                   | 23 |
| 34 | Pont de Flandre               | 9  |
| 35 | Michel Cohen                  | 41 |
| 36 | Dumonteil                     | 5  |
| 37 | Espérance                     | 21 |
| 38 | Plein Ciel                    | 38 |
| 39 | Marco Polo                    | 20 |
| 40 | REA Colliard                  | 16 |
| 41 | Foyers du 16ème               | 40 |
| 42 | Jean Moulin                   | 15 |
| 43 | Barbanègre                    | 54 |
| 44 | Bercy                         | 18 |
| 45 | Calvino (ex studio mozart)    | 8  |



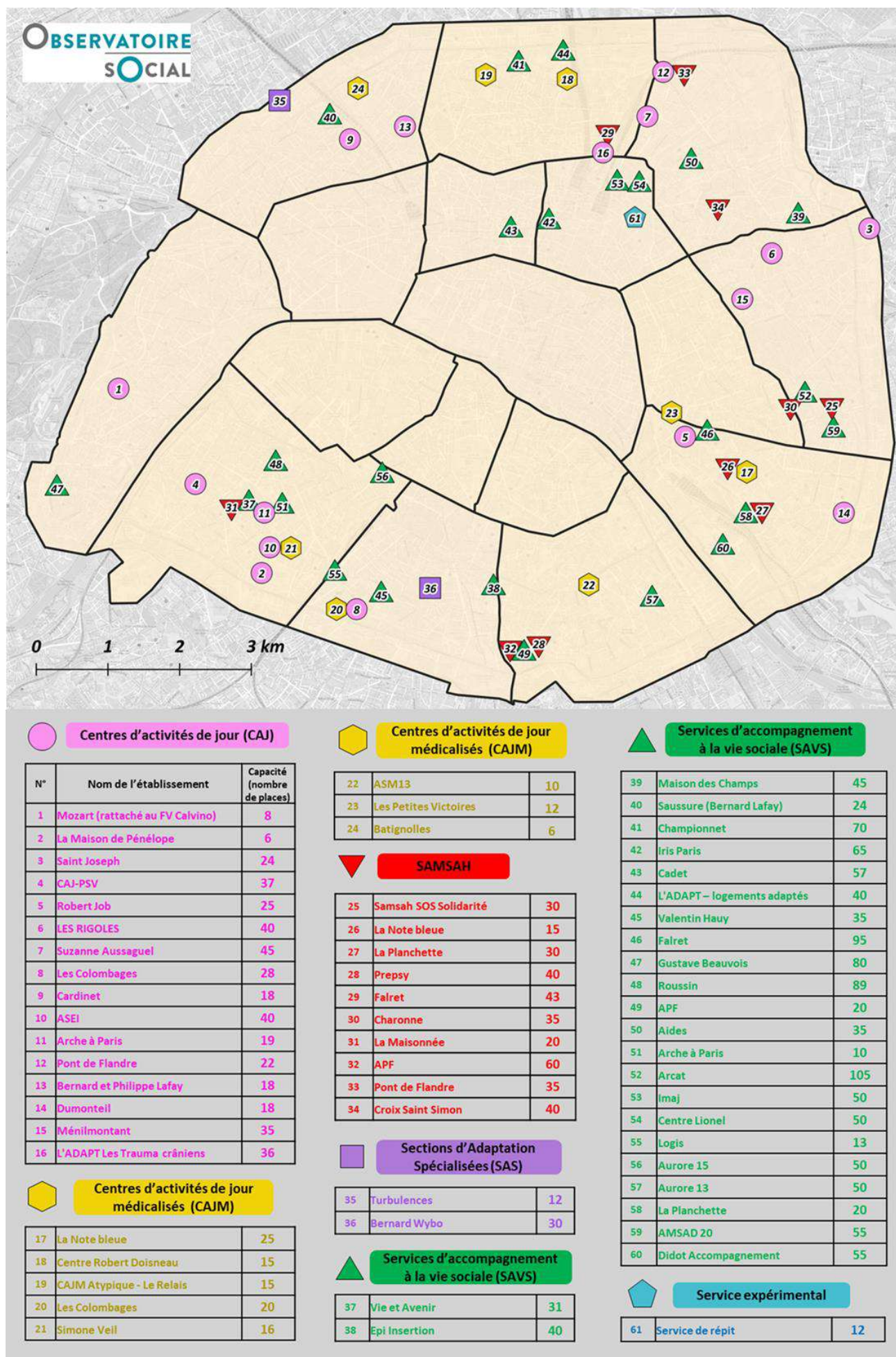
Foyers de vie (FV)

|    |                                   |    |
|----|-----------------------------------|----|
| 46 | Les Petites Victoires             | 6  |
| 47 | Calvino                           | 30 |
| 48 | Retraite du 17ème (Bernard Lafay) | 17 |
| 49 | Miryam                            | 26 |
| 50 | Marie Laurencin                   | 20 |
| 51 | Résidence Monténégro              | 8  |
| 52 | Saint Paul                        | 6  |
| 53 | Michelle Darty 13                 | 15 |
| 54 | Michelle Darty 15                 | 6  |
| 55 | Saint Joseph                      | 36 |
| 56 | Arche à Paris                     | 8  |
| 57 | Sainte Germaine                   | 49 |
| 58 | Pont de Flandre                   | 7  |
| 59 | Brunswic                          | 40 |
| 60 | Dumonteil                         | 17 |
| 61 | La Planchette                     | 8  |
| 62 | Camille Claudel                   | 29 |
| 63 | Foyers du 16ème                   | 45 |
| 64 | Barbanègre                        | 10 |
| 65 | Choisir son Avenir                | 12 |
| 66 | Bercy                             | 33 |
| 67 | Kellermann                        | 50 |
| 68 | La maison de Pénélope             | 12 |

**Note :**

L'établissement n°17 se décompose en 3 sites différents : dans les 12<sup>e</sup> (4 places) et 19<sup>e</sup> (16 places) arrondissements.

## Les services d'accompagnement à destination des personnes en situation de handicap



## 6. Prévention et protection de l'enfance

### De la prévention spécialisée à l'aide sociale, une mission de protection de l'enfance

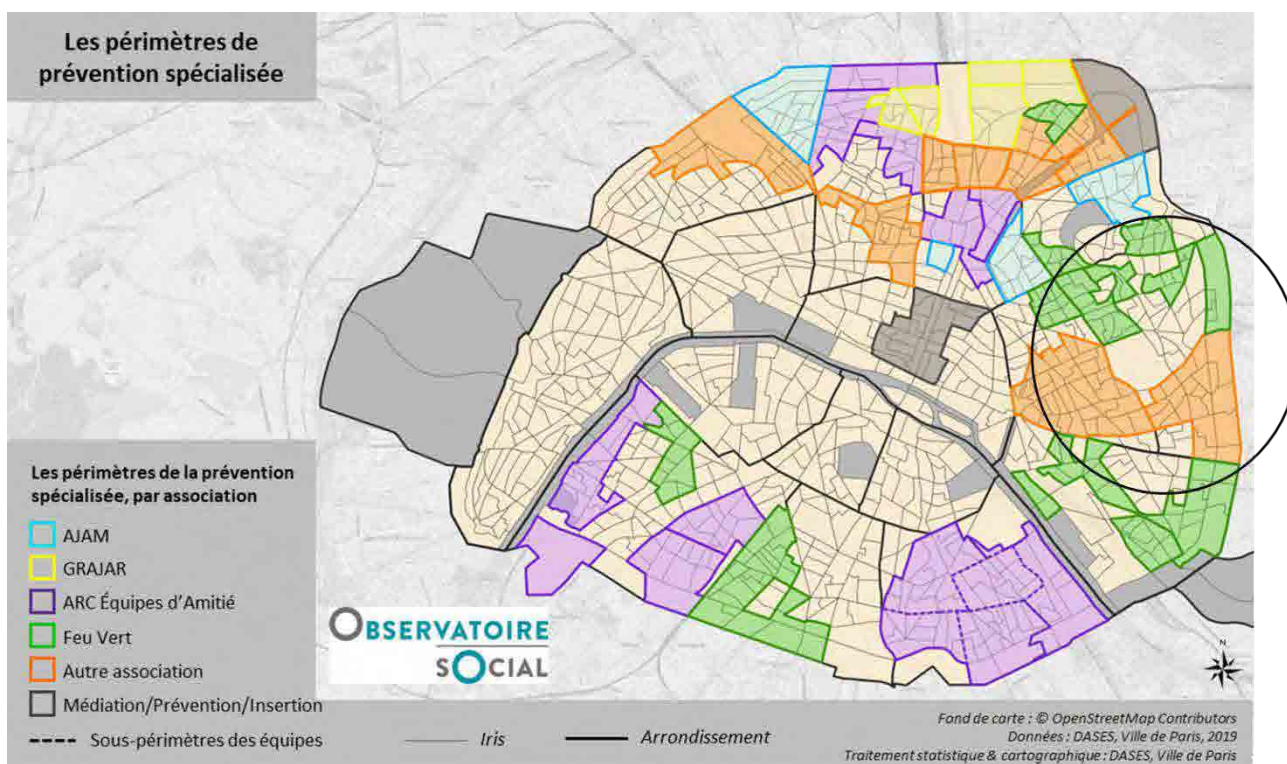
#### *Un territoire largement couvert par la prévention spécialisée*

La quasi-totalité du territoire est couverte par des territoires de prévention spécialisée. Au titre du dernier conventionnement de la Ville avec des clubs de prévention, deux associations sont en charge de ces secteurs : Jeunesse Feu Vert, sur la partie nord de l'arrondissement (quartiers Amandiers, Belleville, Télégraphe Saint-Fargeau, et le nord des Portes du 20<sup>e</sup>) et la Fondation Mequignon plus au sud, avec les quartiers Saint-Blaise, Réunion Père-Lachaise, et le sud des Portes.

Au dernier recensement, les secteurs couverts comptent plus de 13 000 jeunes âgés de 12 à 21 ans, soit 11,7 % de la population de ces quartiers.

En 2018, les clubs de prévention spécialisée ont accompagné plus de 2 700 enfants et jeunes, dont près de 2 000 suivis individuellement par les professionnel-le-s intervenant sur le territoire (35 équivalents temps plein).

Les secteurs d'intervention du 20<sup>e</sup> arrondissement présentent en effet certains indicateurs de vulnérabilité des jeunes qui y résident. Dans les quartiers couverts par la prévention spécialisée, l'on estime que près du tiers des jeunes âgés de 12 à 21 ans vivent dans une famille monoparentale, et 20 % vivent dans un logement en suroccupation. Par ailleurs, le secteur enregistre une proportion de 16 % de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans, dont 1 sur 3 n'a pas de diplôme.



## **Les aides aux familles vulnérables au titre de la protection de l'enfance**

Par délégation de la DASES, les services du Centre d'Action Sociale sont en charge de l'instruction et la délivrance de l'Aide sociale à l'enfance : une aide financière ponctuelle destinée à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Ainsi en 2019, **2 632 aides financières au titre de l'ASE financière ont été accordées aux familles du 20<sup>e</sup> arrondissement** (une même famille pouvant bénéficier de plusieurs aides ponctuelles dans l'année). À l'échelle parisienne, la répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 70 % d'entre elles).

## **Les services sociaux scolaires**

Au sein de chaque école parisienne et dans une logique de prévention, la DASES intervient en soutien aux enfants et aux familles par le biais du service social scolaire.

Dans le 20<sup>e</sup>, pour l'année scolaire 2018-2019, **1 730 enfants et leurs familles ont été accompagnés** par ce service social. Le nombre d'enfants accompagnés a légèrement augmenté en deux ans au sein de l'arrondissement (+2 %), à l'inverse d'une tendance à la baisse de l'activité observée à Paris. À noter toutefois que ces évolutions ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des familles du territoire, mais peuvent aussi bien s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (organisation des services et nombre de professionnel·le·s dans les services).

Les assistant.es socio-éducatif·ves au sein des écoles permettent à la fois d'apporter leur expertise sociale en soutien des personnels de l'Éducation nationale, et ont pour principale mission l'orientation et l'accompagnement des familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger, et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des « informations préoccupantes ».

# **La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire**

## **L'entrée dans la protection de l'enfance : les informations préoccupantes**

La **CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)** est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle est chargée de réceptionner les informations préoccupantes qui concernent des enfants parisiens, et d'en assurer le traitement et l'évaluation (qualification des IP, orientation vers les services

sociaux pour évaluation de la situation, saisine du Parquet des Mineurs, des services de police, etc.).

En 2018, la CRIP a traité les **informations préoccupantes concernant 487 enfants mineurs de l'arrondissement**, un nombre assez stable sur les dernières années (ils étaient 480 deux ans en 2016), tandis qu'à Paris, le nombre d'enfants concernés par des IP évolue à la hausse sur la même période (+7 %).

### **Les Informations Préoccupantes traitées par la CRIP en 2018**

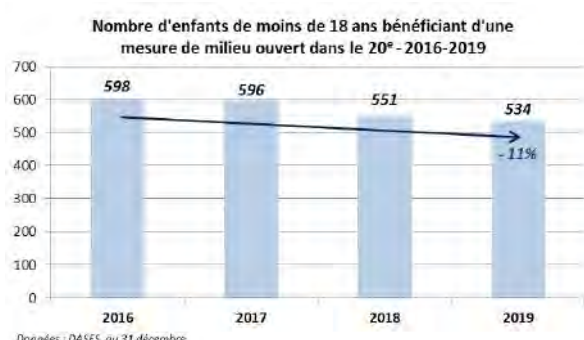
À l'échelle parisienne, le rapport d'activité de la CRIP fait état des facteurs de risques ayant déclenché les informations préoccupantes reçues en 2018. Principal facteur de danger identifié par les acteurs émettant ces IP (y compris, avant évaluation sociale) : environ une IP sur 3 est motivée par la crainte d'un danger de violence psychologique. Viennent ensuite les suspicions de carences éducatives et les violences conjugales qui représentent l'une et l'autre 12 % des motifs de déclenchement de l'IP.

Parmi les situations reçues à la CRIP en 2018, 46 % concernent des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Après requalifications des situations, la CRIP dénombre 3 499 informations préoccupantes à l'échelle parisienne pour l'année 2018, concernant 4 715 enfants. Après l'évaluation des situations de danger et l'orientation de certaines situations vers des réponses dites administratives (suivi socio-éducatif avec l'adhésion des familles), 1 720 signalements ont été adressés au Parquet des Mineurs cette même année.

## Les mesures éducatives de milieu ouvert : un nombre important mais en diminution

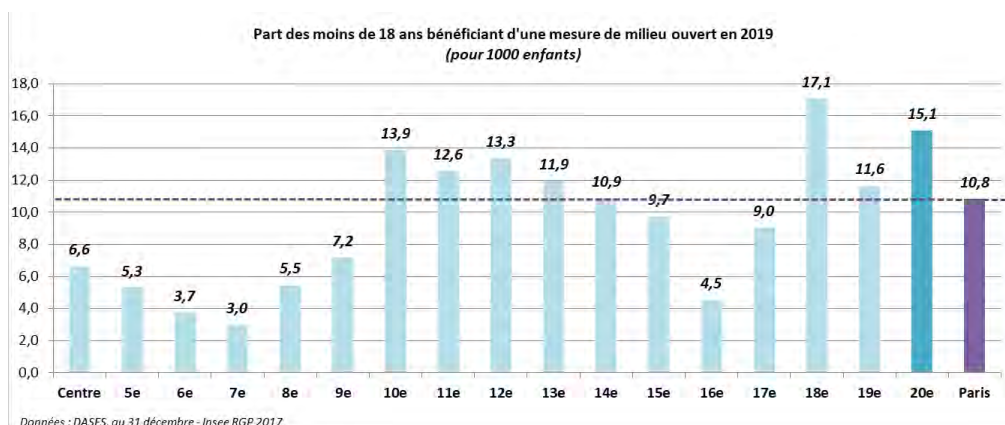
Au titre de leurs missions de protection de l'enfance, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont en charge le suivi des **mesures de milieu ouvert**, assurées par des opérateurs associatifs. Elles visent à proposer un accompagnement socio-éducatif des enfants et de leurs familles, considérés en danger dans leur milieu de vie.



Les **mesures d'Aide Éducative à Domicile (AED)** sont des mesures administratives qui impliquent l'adhésion des parents. Les **mesures d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)** font quant à elles suite à une décision judiciaire, et ne nécessitent pas d'accord des parents.

À la fin de l'année 2019, **534 enfants bénéficient d'une mesure de milieu ouvert** dans l'arrondissement. La majorité d'entre elles sont des mesures judiciaires : 64 % d'AEMO, une proportion légèrement plus forte qu'en moyenne à Paris (60 %).

Entre 2016 et 2019, le nombre d'enfants pris en charge dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert diminue dans l'arrondissement (- 64 enfants concernés). Néanmoins, l'arrondissement reste l'un de ceux parmi lesquels ces accompagnements socio-éducatifs concernent la plus grande proportion d'enfants de moins de 18 ans : dans le 20<sup>e</sup>, environ **15 enfants sur 1 000** bénéficient d'une mesure éducative en milieu ouvert, contre environ 11 mineurs sur 1 000 à l'échelle de la capitale.

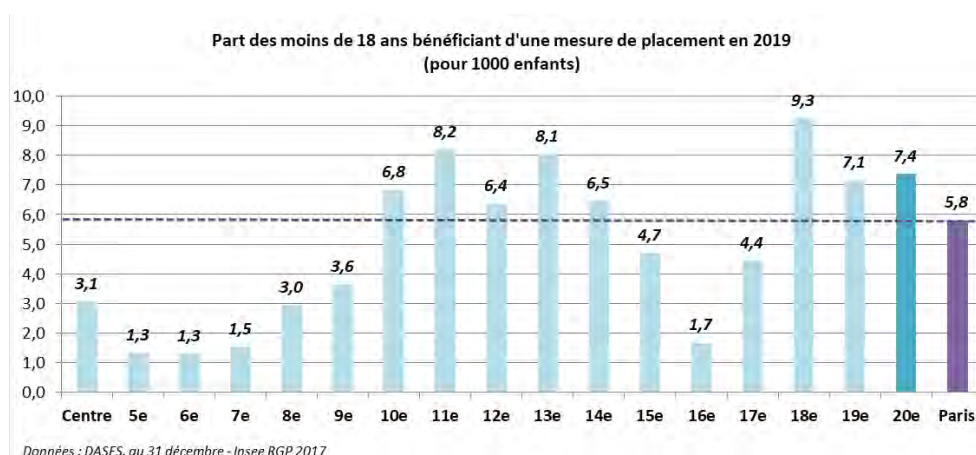


## L'accueil des enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), en diminution dans les familles du 20<sup>e</sup>

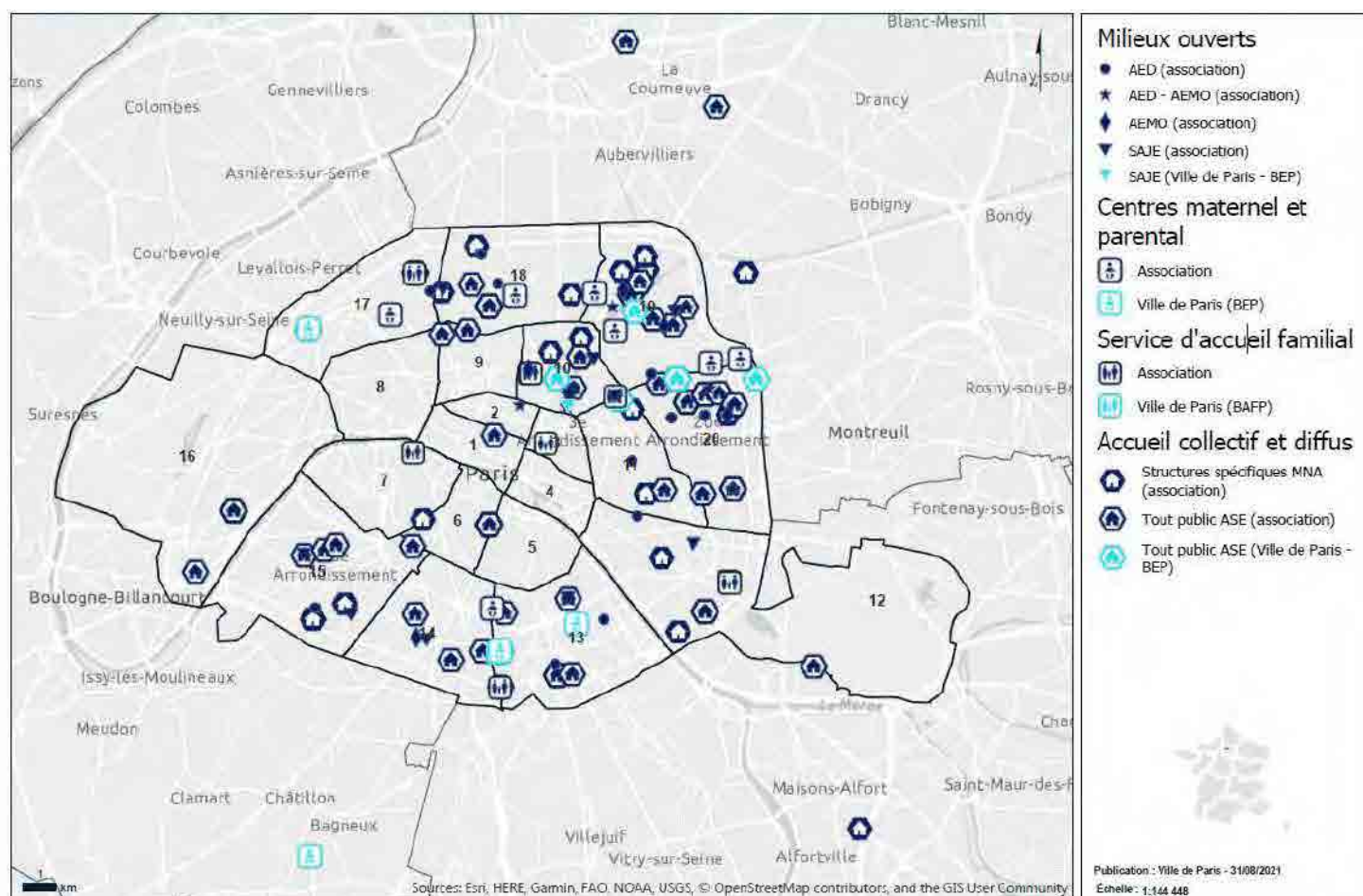
Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance peuvent être hébergés en famille d'accueil, en établissement d'accueil habilité par l'aide sociale à l'enfance (MECS : Maisons d'Enfants à Caractère Social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou dans un lieu de vie agréé par l'aide sociale à l'enfance.

Au 31 décembre 2019, parmi les enfants confiés à l'ASE et dont les parents résident à Paris, ils sont **261 au sein du 20<sup>e</sup> arrondissement**. Là aussi, le nombre de familles concernées par une mesure de placement d'un ou plusieurs enfants diminue sur les quatre dernières années, de façon plus marquée que la tendance parisienne. L'arrondissement enregistre néanmoins l'une des plus fortes proportions de mineurs concernés par une mesure, à l'image du reste de l'est parisien : en 2019, **plus de 7 enfants sur 1 000 sont confiés à l'ASE dans le 20<sup>e</sup>**.

En outre, les services parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance accueillent également des enfants dont la prise en charge n'est pas territorialisée, qu'il s'agisse d'enfants pupilles de l'État, de certaines situations non affectées à un secteur, de mineurs non accompagnés, ou de jeunes majeurs. Au total, **4 854 enfants et jeunes de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement au sein de l'ASE fin 2019**.



## Les services parisiens de protection de l'enfance



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DASES, 2021

# Glossaire

**AAH** : l'Allocation aux Adultes Handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

**AEEH** : l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

**Allocations logement** : les allocations logement sont des prestations sociales, sous conditions de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La CAF verse 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

**APA** : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

**ASPA** : l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

**Chômage** : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee, et celles de la Dares/Pôle Emploi.

Le **recensement de la population de l'Insee** considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du **Bureau international du travail (BIT)** afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des **demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi**. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité

réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

**Famille** : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

**IRIS** : l'Iris (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un Iris d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitants environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

**Intensité de la pauvreté** : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

**Logement inconfortable :** Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des Iris.

**Logement en suroccupation :** Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

**MDPH :** Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribués aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

**Ménage :** l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de**

**référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

**PCH :** La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

**Population active/inactive :** La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

**Rapport interdécile :** L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10 % les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

**Revenu disponible annuel médian :** Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

**Solde migratoire :** Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

**Solde naturel :** Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

**Taux de pauvreté :** Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

# Méthodologie et sources

## Portraits sociaux d'arrondissements

Les portraits sociaux d'arrondissements s'inscrivent dans la démarche de territorialisation de l'action sociale engagée depuis 2016 à Paris. Ils visent à offrir une meilleure connaissance des territoires, à l'échelle la plus fine possible, afin d'appuyer l'action publique à destination des Parisien-ne-s, notamment les plus vulnérables.

## Repères géographiques et cartographie

Les cartes d'arrondissements sont découpées en Iris (îlots regroupés pour l'information statistique) ainsi qu'en TRIRIS (ensembles regroupant trois IRIS). Ces échelles constituent les plus petites unités de diffusion de données infra-territoriales.

Un Iris compte en moyenne entre 1 800 et 5 000 habitant-e-s, quelle que soit sa superficie. Les Iris ayant une grande superficie peuvent paraître visuellement plus importants, alors qu'ils sont parfois moins densément peuplés que des Iris beaucoup moins vastes (en raison des diverses emprises d'équipements et infrastructures).

Chaque arrondissement est également divisé en quartiers. Ceux-ci ont été définis en collaboration avec les Directions sociales de territoires et les mairies d'arrondissements, afin de respecter au mieux les réalités sociogéographiques de l'arrondissement, ainsi que les usages faits du territoire par les institutions et la population.

## Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Les services de la Ville de Paris : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (Dases), Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des Logements locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS)
- La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apu) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire Parisien du Handicap (OPH)
- L'Institut Nationale de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)

**Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire Social de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (Corentin Delrieu et Hayet Iguertsira)**

Janvier 2022